

# COMPTES

RAPPORT DE GESTION  
FINANCIÈRE

**Tome 1 : Vision globale**



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil  
du 27 avril 2022*

---

### Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques) par entité et département.

### Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

<b>MCH2</b>	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
<b>mio(s)</b>	Million(s)
<b>CHF</b>	Francs suisses
<b>EPT</b>	Équivalent plein temps
<b>B</b>	Budget
<b>C</b>	Comptes
<b>PFT</b>	Plan financier et des tâches
<b>--</b>	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
<b>AUEX</b>	Autorités exécutives
<b>AUJU</b>	Autorités judiciaires
<b>AULE</b>	Autorités législatives
<b>DFS</b>	Département des finances et de la santé
<b>DESC</b>	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
<b>DFDS</b>	Département de la formation, de la digitalisation et des sports
<b>DDTE</b>	Département du développement territorial et de l'environnement
<b>DECS</b>	Département de l'emploi et de la cohésion sociale

### Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « revenus nets ».

# Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2021

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le rapport de gestion financière de l'État pour l'année 2021.

Au cours des deux dernières années, les collectivités publiques ont répondu à la crise sanitaire et économique en assumant leur rôle de garant du fonctionnement des institutions et du service à la population. Suite aux décisions du Conseil fédéral du 16 février 2022, le Conseil d'État a levé le dispositif cantonal de mesures. Ce changement se produit dans un contexte épidémique et hospitalier certes plus favorable, mais demeurant néanmoins incertain. Ainsi, malgré un retour bienvenu à la normalité et un certain optimisme, les Autorités neuchâtelaises se tiennent prêtes à redéployer un dispositif cantonal si la situation sanitaire devait l'exiger. Elles surveillent de près l'évolution de l'épidémie et pourront réagir dans les plus brefs délais en cas de besoin.

L'exercice 2021 a été marqué par les incidences en lien avec la COVID-19 identifiées en tant que telles à CHF 47,3 millions de francs sur le compte de résultats. Ce chiffre ne tient pas compte des effets sur les revenus fiscaux qui sont difficilement chiffrables, mais tient compte des coûts COVID 2020 (notamment les subventions aux institutions parapubliques après le bouclage de leurs comptes 2020 et 2021) qui ont été neutralisés en 2021 par l'utilisation des provisions créées au cours de l'exercice 2020 pour un montant de CHF 59,8 millions. À cela s'ajoute l'amortissement de la créance relative à la brèche de financement de l'Université vis-à-vis de la Confédération pour un montant de CHF 22,7 millions. Ces deux effets cumulés péjorent le résultat et ont été compensés par des recettes fiscales en amélioration (CHF +57,5 millions par rapport au budget) et la participation au bénéfice de la BNS, dont la partie plus importante que prévue (CHF +26,4 millions) est exceptionnellement intégrée au compte de résultats, conformément aux décisions du Grand Conseil. Malgré la situation sanitaire et les derniers effets de la réforme fiscale, l'impôt direct des personnes physiques est supérieur aux prévisions (CHF +11,9 millions). De plus, le soutien de l'État et la reprise conjoncturelle ont permis aux sociétés d'enregistrer de bons revenus, impactant de ce fait l'impôt direct des personnes morales (CHF +32,6 millions).

Les investissements nets s'élèvent à CHF 63,1 millions, soit CHF 21,7 millions de moins que ceux budgétés, mais CHF 11,3 millions de plus que l'exercice 2020. La pandémie a entraîné des retards dans divers chantiers et a mobilisé une partie des ressources internes de l'administration pour gérer ses incidences aux dépens de certains projets qu'il était prévu de mener. Le niveau des investissements est insuffisant et n'atteint pas le minimum légal prévu par le mécanisme de frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements nets minimum (2,9% en 2021 au lieu de 3,5% des revenus déterminants, soit une enveloppe de CHF 75,6 millions).

À noter qu'en 2021 des participations du Groupe E SA et Viteos SA (CHF 18'390'109.75), ainsi que des parts sociales dans certaines coopératives d'habitations de l'office cantonal du logement (CHF 1'342'000), ont été transférées comptablement du patrimoine financier au patrimoine administratif. Il s'agit de dépenses sans influence sur le cash-flow, la sortie de liquidités relative à l'acquisition de ces titres étant intervenue antérieurement à l'exercice 2021. Sans ces deux opérations, le niveau des investissements nets s'élèverait à CHF 43,4 millions.

Les comptes 2021 présentés sont certes bénéficiaires mais ne sont pas conformes au frein à l'endettement. Ils auraient dû afficher un bénéfice minimum de 5,4 millions de francs (CHF 3,5 millions en 2021), un volume minimal des investissements de 3,5% des revenus déterminants (2,9% en 2021) et un degré d'autofinancement d'au moins 70% (67,3% en 2021). Par ailleurs, le niveau de la dette et son évolution future continue de mobiliser l'attention (dette au sens strict de 1,8 milliard à fin 2021). En effet, la population stagne encore et l'économie neuchâtelaise subit les aléas conjoncturels plus fortement que d'autres cantons. Cette situation doit inciter l'État à une politique financière prudente, afin de conserver suffisamment de marge de manœuvre pour soutenir la population et les entreprises neuchâtelaises en cas de crise grave et durable. La crise de la COVID-19 en est la preuve et celle qui secoue l'Europe de l'Est représente un nouveau défi.

Le Conseil d'État constate que l'économie ne s'est pas pleinement rétablie du coronavirus, avec en particulier des difficultés d'approvisionnement et de ressources qui sont présentes dans plusieurs secteurs d'activité, sans oublier l'inflation même si elle est moins marquée qu'à l'étranger. La situation géopolitique actuelle entre l'Ukraine et la Russie est également source d'incertitudes. Cette crise diplomatique et humanitaire représente un risque économique important en mettant encore plus sous pression les chaînes d'approvisionnements mondiales et les prix de l'énergie ainsi que les comptes futurs de l'État.

Pour le Conseil d'État, les comptes 2021, qui enregistrent pour la cinquième année consécutive une amélioration par rapport à l'exercice précédent, sont satisfaisants vu la situation particulière liée à la crise sanitaire. Ils présentent des chiffres noirs sans solliciter de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle alors que le budget 2021 prévoyait un prélèvement de 31 millions pour compenser les incidences financières liées à la pandémie. À noter également qu'un montant de CHF 2,6 millions a été attribué à la réserve de lissage des recettes fiscales alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF

31,9 millions. Dans un contexte qui restera fragile, et vu les projections négatives qui caractérisent actuellement les exercices 2023 – 2025, le Conseil d'État entend poursuivre ses efforts pour maintenir des finances publiques solides et renforcer les investissements en mettant en œuvre son programme de législature et les objectifs financiers qui l'accompagnent : pour un canton uni, attractif et innovant. Les projets qui seront lancés ces prochaines années, notamment en matière de génie civil et bâtiment, avec les dépenses significatives qui les accompagnent, devraient permettre d'atteindre un niveau d'investissement suffisant pour moderniser et pour améliorer les infrastructures, mais aussi pour répondre aux enjeux climatiques et préparer notre société au virage numérique.

Enfin, le bouclage des comptes et l'établissement des états fiscaux de l'exercice 2021 sont aussi l'occasion de deux ajustements techniques. La mesure concerne l'ajustement de la durée de cautionnement en faveur de la société de chauffage à distance de la Brévine à la durée de prêt consenti par la BCN et le second porte sur une adaptation de la législation sur l'action sociale aux nouvelles dispositions fédérales relatives aux prestations transitoires pour chômeurs âgés.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les comptes de l'exercice 2021 ainsi que les états financiers présentés dans le présent rapport. En parallèle, le Conseil d'État soumet également à votre autorité les trois décrets et la modification légale ci-dessous :

- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement et d'un crédit supplémentaire de 18'390'109.75 francs pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des participations dans Groupe E SA et Viteos SA ;
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement et d'un crédit supplémentaire de CHF 1'342'000 pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des parts sociales dans diverses coopératives d'habitation ;
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 2'800'000 permettant le cautionnement simple pour la société coopérative de chauffage à distance à la Brévine nécessaire à ses investissements ;
- Modification de la loi sur l'action sociale (LASoc).

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 27.04.2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

## Table des matières

Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2021 .....	2
<b>Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes .....</b>	<b>6</b>
1. Informations générales.....	7
1.1. Aperçu des chiffres .....	7
1.2. Frein à l'endettement .....	10
1.3. Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil .....	13
1.3.1. Transfert des participations du Groupe E SA et Viteos SA du patrimoine financier au patrimoine administratif .....	13
1.3.2. Transfert des parts sociales dans des coopératives d'habitation du patrimoine financier au patrimoine administratif.....	15
1.3.3. Cautionnement simple pour la société coopérative de chauffage à distance au bois de la Brévine.....	17
1.3.4. Modification de la loi sur l'action sociale (LASoc).....	19
1.4. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC).....	21
1.5. Impacts financiers relatifs à la pandémie COVID-19 .....	24
1.6. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2021 .....	27
2. Compte de résultats.....	28
2.1. Compte de résultats par nature .....	28
2.1.1. Compte de résultats détaillé .....	28
2.1.2. Informations complémentaires.....	30
2.1.2.1. Charges de personnel et effectifs .....	31
2.1.2.2. Amortissements.....	33
2.2. Compte de résultats selon la classification fonctionnelle .....	34
2.2.1. Administration générale.....	37
2.2.2. Ordre et sécurité publique, défense.....	37
2.2.3. Formation .....	37
2.2.4. Culture, sport et loisirs, église.....	38
2.2.5. Santé .....	38
2.2.6. Prévoyance sociale.....	39
2.2.7. Trafic et télécommunication.....	41
2.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire .....	41
2.2.9. Économie publique .....	41
2.2.10. Finances et impôts.....	42
2.2.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales .....	42
2.2.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT) .....	46
3. Compte des investissements .....	47
3.1. Vue d'ensemble.....	47
3.2. Compte des investissements par projet et domaine fonctionnel.....	49
4. Bilan et tableau de flux de trésorerie.....	55
4.1. Bilan.....	55
4.2. Tableau de flux de trésorerie .....	56
4.3. Endettement .....	56
5. Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement .....	59
5.1. Informations générales .....	59
5.1.1. Objectifs.....	59
5.1.2. La comptabilité analytique en bref .....	59
5.1.3. Résultats analytiques globaux .....	60
5.2. Projets gérés par crédit d'engagement .....	61
5.2.1. Informations générales .....	61
5.2.2. Principaux projets gérés par crédits d'engagement.....	61
Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats .....	69
Annexe 2 : Fortune des fonds.....	72
<b>Partie II : États financiers audités .....</b>	<b>73</b>
6. Comptes 2021 : États financiers audités.....	74
6.1. Bilan.....	74
6.2. Compte de résultats.....	75
6.3. Compte des investissements.....	76
6.4. Tableau de flux de trésorerie .....	77
6.5. L'annexe aux comptes.....	78
6.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes .....	78
6.5.2. État du capital propre.....	82

6.5.3.	Tableau des provisions.....	83
6.5.4.	Tableau des participations.....	85
6.5.5.	Tableau des cautions et garanties accordées par l'État .....	89
6.5.6.	Cautions et garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables.....	91
6.5.7.	Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif .....	92
6.5.8.	Informations supplémentaires.....	93
6.5.8.1.	Explication sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État .....	93
6.5.8.2.	État des emprunts bancaires au 31.12.2021 .....	94
6.5.8.3.	Indicateurs financiers.....	95
6.5.8.4.	Informations particulières 2021.....	95
6.5.8.5.	Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	96
7.	Rapport de l'organe de révision .....	97

**Partie III : Résultats synthétiques des entités parapubliques .....99**

8.	Résultats synthétiques des entités parapubliques .....	100
8.1.	Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe).....	100
8.2.	Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).....	103
8.3.	Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD).....	106
8.4.	Université de Neuchâtel (UniNE).....	108
8.5.	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).....	111
8.6.	Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA).....	114
8.7.	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP).....	117

**Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes**

Partie II : États financiers audités

Partie III : Résultats synthétiques des entités parapubliques

# 1. Informations générales

## 1.1. Aperçu des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
<b>Compte de résultats</b>							
Revenus <sup>1)</sup>	2'321'684'514	2'290'780'796	2'405'495'178	+114'714'382	+5.0%	+83'810'664	+3.6%
- Charges <sup>1)</sup>	2'320'884'012	2'282'782'996	2'401'973'383	+119'190'387	+5.2%	+81'089'371	+3.5%
<b>= Résultat total <sup>2)</sup></b>	<b>800'501</b>	<b>7'997'800</b>	<b>3'521'795</b>	<b>-4'476'005</b>	<b>-56.0%</b>	<b>+2'721'293</b>	<b>+339.9%</b>
<b>Comptes des investissements</b>							
Dépenses	75'715'733	140'409'513	109'866'355	-30'543'158	-21.8%	+34'150'623	+45.1%
- Recettes	23'845'158	55'554'812	46'740'927	-8'813'885	-15.9%	+22'895'769	+96.0%
<b>= Investissements nets</b>	<b>51'870'574</b>	<b>84'854'700</b>	<b>63'125'428</b>	<b>-21'729'272</b>	<b>-25.6%</b>	<b>+11'254'854</b>	<b>+21.7%</b>
<b>Tableau de flux de trésorerie <sup>3)</sup></b>							
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	52'629'471	--	64'299'586	--	--	+11'670'115	+22.2%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PA	-50'230'877	--	-43'149'452	--	--	+7'081'424	+14.1%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PF	-54'685'472	--	-10'606'590	--	--	+44'078'882	+80.6%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	39'563'963	--	-30'869'232	--	--	-70'433'195	-178.0%
<b>= Variation des liquidités</b>	<b>-32'343'122</b>	<b>--</b>	<b>-20'325'688</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>+12'017'434</b>	<b>+37.2%</b>
<b>Découvert et endettement</b>							
Découvert	540'703'084	532'705'284	537'072'940	+4'367'657	+0.8%	-3'630'144	-0.7%
Dette (sens strict) <sup>4)</sup>	1'845'345'000	1'960'000'000	1'820'171'018	-139'828'982	-7.1%	-25'173'982	-1.4%

<sup>1)</sup> Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

<sup>2)</sup> Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

<sup>3)</sup> Source de fonds (+) / emploi de fonds (-).

<sup>4)</sup> La dette au "sens strict" correspond à la dette bancaire telle que définie dans la statistique financière.

Le compte de résultats de l'État enregistre un excédent de revenus de CHF 3,5 millions, contre un bénéfice budgété de CHF 8 millions, soit une détérioration de CHF 4,5 millions. Il s'agit toutefois d'une amélioration de CHF 2,7 millions par rapport à l'exercice 2020. Les comptes 2021 sont marqués par les incidences financières liées à la pandémie, dont l'impact net sur le compte de résultats est estimé à CHF 47,3 millions. Ce chiffre ne tient pas compte des effets sur les revenus fiscaux qui sont difficilement chiffrables, ni des ressources ordinaires sollicitées sans être formellement rattachées à la gestion de la crise, mais tient compte des coûts COVID qui ont été neutralisés en 2021 par l'utilisation des provisions créées au cours de l'exercice 2020 pour un montant de CHF 59,8 millions. À cela s'ajoute l'amortissement de la créance relative à la brèche de financement de l'Université vis-à-vis de la Confédération pour un montant de 22,7 millions (voir chapitre 6.5.8.4 pour plus de détail). Malgré ces deux effets cumulés qui péjorent le résultat, les comptes 2021 affichent un bénéfice grâce notamment aux recettes fiscales (amélioration de CHF +57,5 millions) et à la part au bénéfice de la BNS qui est plus importante que prévue et exceptionnellement attribuée au compte de résultats (CHF +26,4 millions). Malgré la situation sanitaire et les derniers effets de la réforme fiscale, l'impôt direct des personnes physiques est supérieur aux prévisions (CHF +11,9 millions). De plus, le soutien de l'État et la reprise conjoncturelle ont permis aux sociétés d'enregistrer de bons revenus, impactant de ce fait l'impôt direct des personnes morales (CHF +32,6 millions).

Les comptes 2021 confirment l'objectif du Conseil d'État d'un retour à l'équilibre, sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle alors que le budget 2021 prévoyait un prélèvement de CHF 31 millions pour compenser les incidences financières liées à la pandémie (ce qui impacte positivement l'endettement) et permettant à la réserve conjoncturelle de se situer à son niveau maximum légal (CHF 116 millions). À noter également qu'un montant de CHF 2,6 millions a été attribué à la réserve de lissage des recettes fiscales alors que le budget prévoyait un prélèvement de 31,9 millions (dont CHF 25,2 millions pour compenser les incidences financières de la pandémie sur les recettes fiscales), ce qui induit une détérioration du résultat de CHF 34,6 millions par rapport au budget. Le chapitre 2 du rapport se consacre à l'examen détaillé du compte de résultats et à ses variations significatives.

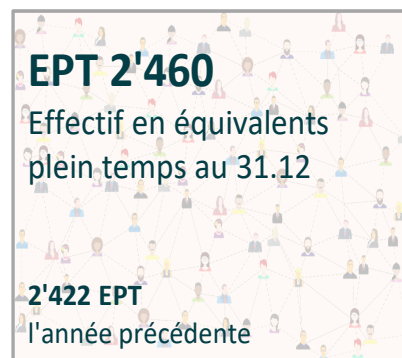
Les investissements nets s'élèvent à CHF 63,1 millions, soit CHF 21,7 millions de moins que ceux budgétés, mais CHF 11,3 millions de plus que l'exercice 2020. Les écarts par rapport au budget s'expliquent notamment par le report ou le retard dans plusieurs projets. La crise sanitaire imputable à la COVID-19 joue un rôle significatif, puisqu'elle explique de nombreux retards pris sur divers chantiers et qu'elle a mobilisé une partie des ressources internes de l'administration pour gérer ses incidences aux dépens de certains projets qu'il était prévu de mener. Le niveau des investissements est insuffisant et n'atteint pas le minimum légal prévu par le mécanisme de frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements nets minimum (3,5% des revenus déterminants, soit une enveloppe de CHF 75,6 millions). Le comptes des investissements 2021 est marqué par le transfert des participations du Groupe E SA et Viteos SA (CHF 18'390'109.75), ainsi que du transfert



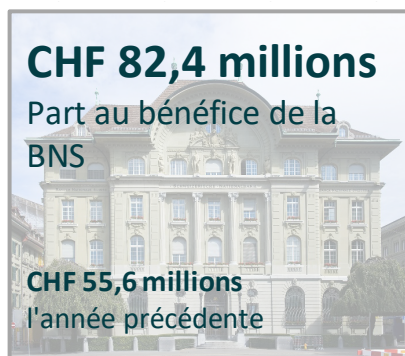
des parts sociales dans certaines coopératives d'habitations de l'office cantonal du logement (CHF 1'342'000), du patrimoine financier au patrimoine administratif. Ce transfert technique fait l'objet d'un décret dans le cadre du rapport de gestion financière 2021 (voir chapitres 1.3.1 et 1.3.2). Le passage du patrimoine financier au patrimoine administratif se matérialisant comptablement par l'inscription de dépenses (non budgétées) au compte des investissements 2021, sans influence sur le cash-flow, la sortie de liquidités relative à l'acquisition de ces titres étant intervenue antérieurement à l'exercice 2021. Sans ces deux opérations, le niveau des investissements nets s'élèverait à CHF 43,4 millions ce qui est également inférieur au minimum imposé par le mécanisme du frein à l'endettement. Le chapitre 3 aborde l'analyse du compte des investissements, notamment sous l'angle de la classification fonctionnelle et par projets.

La dette au sens strict s'élève à CHF 1,8 milliard à fin 2021, soit une baisse de CHF 25,2 millions par rapport à 2020, et de CHF 139,8 millions par rapport aux prévisions. L'important écart de la dette par rapport au budget s'explique par un niveau des investissements nets inférieur au budget, l'absence de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et de lissage des recettes fiscales dans les comptes et les incertitudes sur les incidences financières de la pandémie lors de l'élaboration de la dette prévisionnelle. Le taux d'intérêt moyen de la dette a baissé de 1,25% à 1,05%, grâce aux conditions des marchés financiers qui demeurent favorables aux emprunteurs malgré la hausse des taux observée ces derniers mois. Des explications complémentaires sur les variations des liquidités, l'endettement et le découvert sont disponibles au chapitre 4.

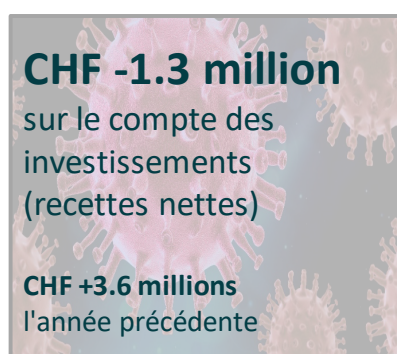
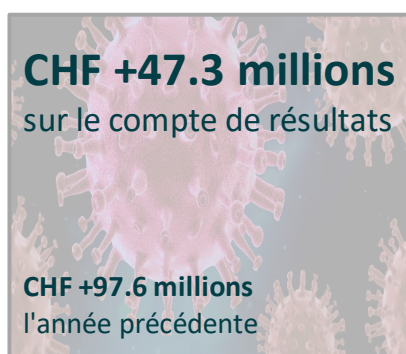
## Comptes 2021 : chiffres clés



## Éléments exceptionnels 2021



## Impact financier 2021 relatif à la COVID-19



## 1.2. Frein à l'endettement

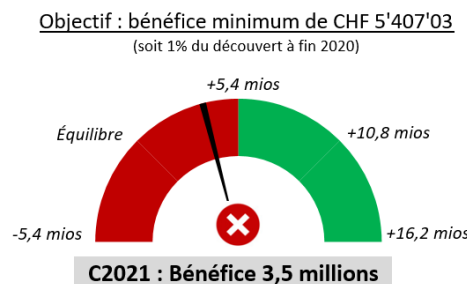
En vigueur depuis 2006 à l'État de Neuchâtel, le mécanisme du frein instaure un cadre institutionnel et juridique ayant pour but de prévenir les déséquilibres structurels des charges et des revenus du compte de résultats, d'assurer un financement minimal des dépenses d'investissement et de stabiliser voire réduire l'évolution de la dette. Le mécanisme actuel a fait l'objet de modifications importantes qui ont été adoptées le 25 juin 2019 par le Grand Conseil. Avec les comptes 2021, il s'agit par conséquent du deuxième exercice à être présenté en regard de ce nouveau dispositif légal de maîtrise des finances. Rappelons que les règles détaillées à l'article 30 LFinEC imposent dorénavant le respect de trois critères.

L'exercice sous revue ne respecte pas le mécanisme du frein à l'endettement. En effet, le compte de résultats aurait dû dégager un bénéfice minimum de CHF 5,4 millions (soit 1% du découvert à fin 2020). Le volume des investissements est lui aussi insuffisant (2,9% des revenus déterminants alors que l'objectif minimal est de 3,5%) et le degré d'autofinancement inférieur au minimum de 70% (67,3% en 2021).

### Un résultat équilibré ou bénéficiaire

Un compte de résultats équilibré est imposé via l'article 30 al. 1 let. b LFinEC. Ce résultat doit même être positif (bénéficiaire) si l'État présente une situation de découvert au bilan. L'article 30 al. 4ter LFinEC précise que le résultat doit être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité.

Les éventuels déficits constatés doivent être compensés par des excédents de revenus équivalent à au moins 20% des déficits annuels constatés, à compter du deuxième exercice qui suit la clôture de l'exercice déficitaire (art. 30, al. 4bis LFinEC). Compte tenu d'un découvert de CHF 540,7 millions aux comptes 2020, les comptes 2021 devraient présenter un bénéfice minimum de CHF 5,4 millions. Avec un excédent de revenus de CHF 3,5 millions, ce premier critère n'est pas respecté. Toutefois, comme l'exercice 2021 est bénéficiaire, aucune action n'est nécessaire et aucun amortissement supplémentaire n'est reporté sur les exercices futurs.



### Un volume minimum d'investissements

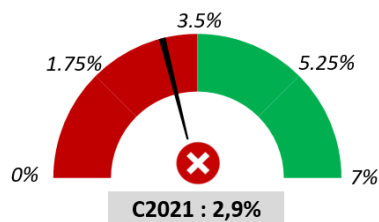
Un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre (voir troisième critère ci-dessous). Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à notre collectivité.

L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit un volume minimum d'investissements nets correspondant dans les comptes à 3,5%<sup>1</sup> des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Précisons que les investissements nets considérés pour la comparaison ne tiennent pas compte des projets gérés hors frein, soit parce que ceux-ci entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (art. 30 al. 4 let. a LFinEC), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b LFinEC).

<sup>1</sup> L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit au budget un volume minimum d'investissements nets correspondant à 4% des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Il englobe un écart statistique pour soldes non utilisés de 0,5 point (%) comme indiqué dans l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice, un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

Objectif : minimum 3.5% des revenus déterminants



Pour les comptes 2021, le volume minimal des investissements nets n'est pas atteint en fin d'exercice (2,9% au lieu de 3,5% minimum).

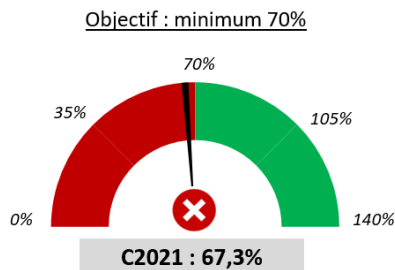
L'écart entre le montant net constaté dans les comptes et le montant minimum à atteindre pourrait être reporté à des exercices futurs dans une limite de cinq ans sans être inclus dans le calcul du degré d'autofinancement. Ce report est toutefois limité au montant permettant de respecter la règle de l'autofinancement minimal (art. 30, al. 3, let. c LFinEC). Par conséquent, comme le degré d'autofinancement de 100% n'est pas atteint, les comptes 2021 ne permettent aucun report d'investissement sur les exercices futurs.

### Un degré d'autofinancement minimum à respecter

L'article 30 al. 1 let. b fixe un degré d'autofinancement (DA) minimum de 70%. Cet objectif peut varier en fonction du volume d'investissements qui est défini à l'aide des limites (fourchettes) figurant à l'article 30 al. 2 LFinEC. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement. Les objectifs se déclinent de la manière suivante :

- Inv. nets compris entre 3,5% et 4,5% des revenus déterminants → Degré d'autofinancement minimum de 70% ;
- Inv. nets compris entre 4,5% et 5,5% des revenus déterminants → Degré d'autofinancement minimum de 80% ;
- Inv. nets compris entre 5,5% et 6,5% des revenus déterminants → Degré d'autofinancement minimum de 90% ;
- Inv. nets supérieurs à 6,5% des revenus déterminants → Degré d'autofinancement minimum de 100%.

Le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement et les investissements nets. Ces derniers, en sus des projets gérés hors frein, peut être encore corrigés des reports d'investissements découlant de la clôture des cinq derniers exercices en raison d'un volume réalisé inférieur aux prévisions (art. 30 al. 3 let. c LFinEC).



Conformément au deuxième critère, les comptes 2021 devraient présenter un degré d'autofinancement minimum de 70%. Cette limite n'est pas atteinte compte tenu d'un autofinancement de CHF 42,5 millions et d'un volume d'investissements nets de CHF 63,1 millions pris en considération pour le calcul.

À relever que pour respecter le niveau d'autofinancement minimum de 70%, les investissements n'auraient pas pu dépasser CHF 60,7 millions. Avec le résultat constaté de l'exercice, il aurait en conséquence été impossible de respecter à la fois le niveau minimum d'investissements de 3,5% et le degré minimum d'autofinancement de 70%.

En conclusion, les comptes 2021 présentés ne sont pas conformes au frein à l'endettement et à ses trois critères, mais dans une mesure assez limitée pour n'engendrer aucune conséquence significative pour les exercices futurs. Le Conseil d'État a ainsi renoncé à solliciter la réserve de politique conjoncturelle pour compenser les effets de la pandémie ou d'autres éléments extraordinaires. Un tableau synthétique de l'ensemble des calculs est disponible à la page suivante.

## Détail du calcul du frein à l'endettement pour les comptes 2021

### 1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2020) : **540'703'084**

Objectif bénéfice minimum (1%, selon art. 30 al. 4ter) : **5'407'031**

Compte de résultats	Comptes 2021
Total des revenus (sans imp. int.)	2'405'495'178
- Total des charges (sans imp. int.)	2'401'973'383
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	<b>3'521'795</b>

### 2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Comptes 2021
Total des revenus (sans imp. int.)	2'405'495'178
- Subventions à redistribuer	246'018'908
= Revenus déterminants	<b>2'159'476'270</b>

Dépenses nettes du compte des investissements	Comptes 2021
Dépenses nettes totales	63'125'428
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	0
= Investissements nets déterminants pour le calcul des limites d'investissements à atteindre	<b>63'125'428</b>
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	0
= Investissements nets déterminants pour le calcul du degré d'autofinancement (point 3 ci-dessous)	<b>63'125'428</b>

#### Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) <sup>1)</sup>		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) <sup>1)</sup>		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
3.5%	4.5%	2'159'476'270	75'581'669	97'176'432	<b>70%</b>
4.5%	5.5%	2'159'476'270	97'176'432	118'771'195	<b>80%</b>
5.5%	6.5%	2'159'476'270	118'771'195	140'365'958	<b>90%</b>
6.5%	non limité	2'159'476'270	140'365'958	non limité	<b>100%</b>

<sup>1)</sup> Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges au budget tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 0,5 point (%). Par conséquent, dans les comptes, cette marge de 0,5 point (%) est déduite.

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : **2.9%** Minimum de 3.5% non atteint !

Ils devraient au minimum s'inscrire dans la marge : **3.5% - 4.5%**

et correspondre à un objectif de degré d'autofinancement de : **70.0%**

### 3. Degré d'autofinancement

Calcul du degré d'autofinancement	Comptes 2021
Amortissements du patrimoine administratif	37'874'028
+ Amortissements subventions d'investissement	21'320'262
- Prélèvement réserve retraitement PADM	20'224'104
= Amortissements nets patrimoine administratif	<b>38'970'187</b>
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	3'521'795
= Autofinancement	<b>42'491'982</b>
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	63'125'428
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	<b>67.3%</b>

## 1.3. Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil

Trois décrets sont soumis au Grand Conseil par le biais du présent rapport ainsi qu'une modification légale. Ils sont présentés et expliqués, de même que le texte juridique proprement dit, ci-dessous.

### 1.3.1. Transfert des participations du Groupe E SA et Viteos SA du patrimoine financier au patrimoine administratif

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'État a acquis par le biais du patrimoine financier 48'325 actions nominatives de Groupe E SA pour un total de CHF 6'523'875 et 2'734 actions nominatives de Viteos SA pour un total de CHF 6'766'650. Ces titres ont été réévalués lors du bouclage de l'exercice 2020 à la valeur des fonds propres figurant au dernier bilan bouclé des entités concernées, conformément aux articles 45 et 46 du RLFInEC. La réévaluation à la hausse de ces actions nouvellement acquises a engendré une plus-value globale de CHF 4'287'088.52 dans les comptes 2020 et de CHF 812'496.23 en 2021, portant ainsi la valeur au bilan de ces 51'059 actions à CHF 18'390'109.75 au 31.12.2021.

La classification des participations dans des sociétés électriques au patrimoine financier ou administratif peut être sujette à interprétation. Doivent-elles être assimilées à un placement du patrimoine financier, ou s'agit-il plutôt d'un outil nécessaire à la mise en œuvre d'une politique publique touchant au domaine des énergies et devant être comptabilisé dans le patrimoine administratif ? L'État de Neuchâtel, avant les acquisitions de 2020, était déjà propriétaire d'un lot d'actions de Groupe E SA valorisées à plus de CHF 30 millions au bilan et intégrant le patrimoine administratif. Dès lors et par souci de cohérence, les participations acquises en 2020 ont été transférées durant l'exercice 2021 du patrimoine financier au patrimoine administratif. La même exigence a été formulée à l'égard des communes détentrices de telles participations.

Conformément à l'art. 5, let. i) RLFInEC, le transfert des participations aux sociétés électriques du patrimoine financier au patrimoine administratif doit passer par le compte des investissements et faire l'objet d'un crédit d'engagement selon l'art. 38 let. a) LFinEC. Ce transfert technique se matérialise comptablement par l'inscription d'une dépense (non budgétée) au compte des investissements 2021, sans influence sur le cash-flow, la sortie de liquidités relative à l'acquisition de ces titres étant intervenue antérieurement à l'exercice 2021.

Par conséquent, afin de normaliser la situation par rapport à la LFinEC et au RLFInEC, un crédit d'engagement d'un montant de CHF 18'390'109.75 est requis sur l'exercice 2021 pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des participations du Groupe E SA et Viteos SA acquises lors de l'exercice 2020, et accompagné d'une demande de crédit supplémentaire du compte des investissements.

#### Vote au Grand Conseil

L'art. 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions, ainsi que les dépenses renouvelables de plus de CHF 700'000, sont soumises à la majorité qualifiée du Grand Conseil. Compte tenu du montant total du crédit d'engagement sollicité, le vote au Grand Conseil est soumis à une majorité qualifiée.

---

**Décret**  
**portant octroi d'un crédit d'engagement et d'un crédit**  
**supplémentaire de 18'390'109.75 francs pour le transfert du**  
**patrimoine financier au patrimoine administratif des**  
**participations dans Groupe E SA et Viteos SA**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'article 57 de la constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 20 août 2014 ;

vu le rapport de gestion financière concernant les comptes 2021, du 27 avril 2022,

*décrète :*

**Article premier** <sup>1</sup>Un crédit d'engagement de 18'390'109.75 francs est accordé au Conseil d'État pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de 48'325 actions nominatives de Groupe E SA et 2'734 actions nominatives de Viteos SA dont l'achat et le paiement sont intervenus durant l'exercice 2020.

<sup>2</sup>Ce crédit d'engagement est destiné à régulariser la classification au bilan de ces titres et leur acquisition par le compte des investissements, conformément à l'article 5 LFinEC.

**Art. 2** Le transfert technique selon article premier se traduira par la comptabilisation d'une dépense portée au compte des investissements 2021 du Département des finances et de la santé.

**Art. 3** Comme le budget 2021 du compte des investissements ne prévoit pas la dépense relative à ce crédit d'engagement, un crédit supplémentaire de 18'390'109.75 francs est accordé au Conseil d'État.

**Art. 5** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e, Le/la secrétaire général-e,*



## 1.3.2. Transfert des parts sociales dans des coopératives d'habitation du patrimoine financier au patrimoine administratif

Avant le passage au MCH2 en 2018, l'État de Neuchâtel a acquis 8 parts sociales dans plusieurs coopératives d'habitation par le biais du patrimoine financier, pour un montant total de CHF 1'342'000. Lors des travaux de retraitement du bilan qui sont intervenus dans le cadre du passage au MCH2, le 01.01.2018, l'affectation des immobilisations au patrimoine financier ou au patrimoine administratif n'a pas fait l'objet d'une analyse et d'éventuelles modifications.

Après 2018 et le passage au MCH2, les nouvelles acquisitions de parts sociales dans des coopératives d'habitation sont intervenues sous l'égide du crédit-cadre de CHF 18 millions pour la réalisation de la politique du logement 2019-2026, octroyé le 7 novembre 2018 par le Grand Conseil. Les acquisitions de ces titres se sont effectuées par le patrimoine administratif et les dépenses y relatives ont été comptabilisées dans le compte des investissements.

L'ensemble des parts sociales des coopératives d'habitation, qu'elles aient été acquises sous le régime MCH1 ou MCH2, servent d'instrument à la mise en œuvre de la politique du logement pour notamment permettre aux maîtres d'ouvrages d'utilité publique de mettre sur le marché des logements à loyers à prix coutant. Ainsi, l'ensemble de ces parts sociales doivent, selon l'art. 5 LFinEC, être classées au patrimoine administratif. Dès lors, par souci de cohérence et conformément aux remarques formulées par le CCFI, les parts sociales acquises avant 2018 et inscrites au patrimoine financier ont été transférées durant l'exercice 2021 au patrimoine administratif pour un montant de CHF 1'342'000.

Conformément à l'art. 5, let. i) RLFinEC, le transfert des parts sociales dans les coopératives d'habitation du patrimoine financier au patrimoine administratif doit passer par le compte des investissements et faire l'objet d'un crédit d'engagement selon l'art. 38 let. a) LFinEC. Ce transfert technique se matérialise comptablement par l'inscription d'une dépense (non budgétée) au compte des investissements 2021, sans influence sur le cash-flow, la sortie de liquidités relative à l'acquisition de ces titres étant intervenues antérieurement à l'exercice 2021.

Par conséquent, afin de normaliser la situation par rapport à la LFinEC et au RLFinEC, un crédit d'engagement d'un montant de CHF 1'342'000 est requis sur l'exercice 2021 pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des parts sociales dans des coopératives d'habitation dont l'achat est antérieur à l'exercice 2021, et accompagné d'une demande de crédit supplémentaire du compte des investissements.

### Vote au Grand Conseil

L'art. 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions, ainsi que les dépenses renouvelables de plus de CHF 700'000, sont soumises à la majorité qualifiée du Grand Conseil. Compte tenu du montant total du crédit d'engagement sollicité, le vote au Grand Conseil est soumis à une majorité simple.



---

**Décret**  
**portant octroi d'un crédit d'engagement et d'un crédit**  
**supplémentaire de 1'342'000 francs pour le transfert du**  
**patrimoine financier au patrimoine administratif des parts**  
**sociales dans diverses coopératives d'habitation**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'article 57 de la constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 20 août 2014 ;

vu le rapport de gestion financière concernant les comptes 2021, du 27 avril 2022,

*décrète :*

**Article premier** <sup>1</sup>Un crédit d'engagement de 1'342'000 francs est accordé au Conseil d'État pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des parts sociales dans huit coopératives d'habitation et dont les achats et le paiement sont intervenus antérieurement à l'exercice 2021.

<sup>2</sup>Ce crédit d'engagement est destiné à régulariser la classification au bilan de ces titres et leur acquisition par le compte des investissements, conformément à l'article 5 LFinEC.

**Art. 2** Le transfert technique selon article premier se traduira par la comptabilisation d'une dépense portée au compte des investissements 2021 du Département des finances et de la santé.

**Art. 3** Comme le budget 2021 du compte des investissements ne prévoit pas la dépense relative à ce crédit d'engagement, un crédit supplémentaire de 1'342'000 francs est accordé au Conseil d'État.

**Art. 5** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e, Le/la secrétaire général-e,*

### 1.3.3. Cautionnement simple pour la société coopérative de chauffage à distance au bois de la Brévine

Par un décret du 24 mars 2015, le Grand Conseil a cautionné au nom de l'État un emprunt de CHF 4,2 millions de la société coopérative du chauffage à distance au bois de la Brévine (CADBB) auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) pour la construction du chauffage à distance (réseau et installations techniques) à La Brévine. L'emprunt et le cautionnement ont été conclus pour une durée de 20 ans (2015-2034). Le chauffage à distance a entretemps été construit (inauguration officielle le 13 mai 2017). Il fonctionne depuis à satisfaction.

La rémunération de la caution de l'État pour la CADBB est fixée à 1% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 5 ans. Cet intérêt est calculé sur la base des engagements couverts auprès de l'institut financier au 31 décembre de l'année précédente et tient compte de l'analyse de risque selon l'article 8, alinéa 9 du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC), du 20 août 2014.

Afin de diminuer les charges d'amortissement, la société coopérative CADBB a sollicité auprès de la BCN une prolongation de l'emprunt (dette restante de CHF 2,8 millions fin 2021) pour que celui-ci soit amortissable sur une nouvelle période de 20 ans à partir de 2022. Le 10 janvier 2022, la BCN a donné son accord de principe à cette prolongation pour autant que l'État fasse de même pour le cautionnement.

La société CADBB sollicite ainsi l'État de revoir le cautionnement en le faisant redémarrer en 2022 pour une nouvelle durée de 20 ans sur le solde à amortir (CHF 2,8 millions), afin de prolonger la période de remboursement de la dette et dès lors réduire l'amortissement annuel auprès de la BCN de 200'000 francs (amortissement initial sur la base de la dette de CHF 4,2 millions) à CHF 140'000 (nouvel amortissement dès 2022). Pour la prochaine durée de cautionnement, une réévaluation du taux de rémunération de l'intérêt a confirmé que celui-ci reste à 1%.

Cette demande est justifiée par le fait que la période de crédit auprès de la Fondation Klik pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> s'est arrêté en 2021. La vente des économies de CO<sub>2</sub> à Klik représente CHF 60'000 par an. La société coopérative CADBB a déposé une demande de nouvelle validation en vue d'une prolongation de la période de crédit jusqu'en 2025 auprès de la Fondation Klik mais celle-ci n'est pas encore acquise. Sans la prolongation de l'emprunt auprès de la BCN et du cautionnement auprès de l'État, il sera nécessaire d'augmenter le prix de la chaleur vendue, or celui-ci est actuellement déjà élevé.

À noter que, conformément à l'article 8, alinéas 5 et 9 RLFinEC, la demande de caution a fait l'objet d'une évaluation financière préalable détaillée de la situation du bénéficiaire et du projet à garantir ainsi que d'un nouvel examen du taux de rémunération.

#### Vote au Grand Conseil

L'article 36 de la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014, prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions doivent être votées à la majorité des trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. En l'occurrence, cette disposition ne concerne pas ce décret qui peut par conséquent être adopté à la majorité simple.

Nous rappelons que le décret initial du 24 mars 2015 avait été adopté à une très large majorité par 105 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

---

**Décret**  
**portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'800'000 francs**  
**permettant un cautionnement simple pour la Société coopérative**  
**de chauffage à distance à La Brévine nécessaire à ses**  
**investissements**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000,

vu la loi sur l'énergie (LCEn), du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

vu le rapport de gestion financière concernant les comptes 2021, du 27 avril 2022,

*décède:*

**Article premier** Le Conseil d'État est autorisé à donner le cautionnement simple à concurrence d'un crédit d'engagement de 2'800'000 francs au maximum en garantie des engagements financiers de la Société coopérative de chauffage à distance de La Brévine nécessaires à ses investissements.

**Art. 2** <sup>1</sup>La durée du cautionnement est limitée à 20 ans après l'entrée en vigueur du présent décret.

<sup>2</sup>Le prêt contracté doit prendre une forme dégressive, seul le montant résiduel est garanti. Les modalités d'emprunt doivent prévoir un remboursement sous forme d'annuités.

**Art. 3** <sup>1</sup>Initialement, le cautionnement fait l'objet d'une rémunération de 1%.

<sup>2</sup>Les critères déterminant le taux de rémunération sont réévalués tous les 5 ans par le Conseil d'État.

**Art. 4** Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'200'000 francs permettant un cautionnement simple pour la Société coopérative de chauffage à distance à La Brévine nécessaire à ses investissements, du 24 mars 2015, est abrogé.

**Art. 5** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e, Le/la secrétaire général-e,*

## 1.3.4. Modification de la loi sur l'action sociale (LASoc)

La loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra), du 19 juin 2020, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021, introduit de nouvelles prestations pour les personnes qui ont perdu leur emploi et qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage après 60 ans : elles peuvent recevoir des prestations transitoires jusqu'à ce qu'elles perçoivent une rente de vieillesse, à certaines conditions. Ces prestations comprennent une prestation annuelle, versée mensuellement, et le remboursement de frais de maladie et d'invalidité. Elles constituent une nouvelle aide en amont de l'aide sociale, dans la mesure où une partie des bénéficiaires devrait à défaut être prise en charge par l'aide sociale.

Ces nouvelles prestations étant financées par la Confédération, elle entraînent des économies pour le canton et les communes, sachant que les dépenses d'aide sociale sont partagées au travers de la « facture sociale » (soit 60 % à la charge de l'État et 40 % à la charge des communes). C'est pourquoi il est proposé que les coûts administratifs liés à l'octroi de ces prestations (par la caisse cantonale neuchâteloise de compensation, CCNC), estimés à CHF 100'000 par année, soient intégrés dans la facture sociale. Sinon, les coûts seraient entièrement à la charge du canton. Le Conseil des autorités d'action sociale (art. 12a, al. 1, LASoc) a donné son accord lors de sa séance du 10 septembre 2021 et le règlement d'exécution de la LASoc a été modifié à son article 25c, al. 2, let. a) par arrêté du 6 décembre 2021.

Toutefois, la loi sur l'action sociale (LASoc) doit être complétée elle aussi, à son article 12a, ceci pour deux raisons :

- 1) La LPtra prévoit que les prestations transitoires sont financées par la Confédération, et que les frais d'exécution sont à la charge des cantons (art. 25). Une participation des communes à ces frais doit figurer dans une loi formelle ;
- 2) L'énumération des domaines qui sont couverts par la facture sociale selon article 12a, alinéa 2 LASoc est exhaustive. Or, les coûts administratifs liés à l'octroi des prestations transitoires n'entrent dans aucun de ces domaines.

---

## **Loi modifiant la loi sur l'action sociale (LASoc)**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*  
vu le rapport de gestion financière concernant les comptes 2021, du 27 avril 2022,  
*décède :*

**Article premier** La loi sur l'action sociale (LASoc), du 25 juin 1996, est modifiée comme suit :

*Art. 12a, al. 2, let. i (nouvelle)*

- i) frais d'exécution selon la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra), du 19 juin 2020.

**Art. 2** <sup>1</sup>La présente loi est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

<sup>3</sup>Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e, Le/la secrétaire général-e,*

## 1.4. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de CHF 700'000 par rubrique budgétaire. Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à CHF 700'000 lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil. Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques concernées et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente. Le tableau figurant aux pages suivantes présente les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 qui sont :

- Autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés),
- Non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil,
- Imputables à des constitutions de provisions qui, conformément à l'article 38, al. 4 RLFinEC, n'ont pas besoin de faire l'objet d'une demande d'autorisation. Toutefois, ces dépassements sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)  
Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > Fr. 700'000 non transmis au GC	Budget 2021	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2021 actualisé	Comptes 2021	Ecarts au budget actualisé 2021	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0 37'578'172	
<b>Total</b>	508'527'414	15'750'000	46'294'600	570'572'014	601'069'787	37'578'172	
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>							
<b>Service financier</b>							
31 Charges de biens et services	1794'100	0	6'590'000	8'384'100	994'1099	1'566'999	Les dépassements de crédits d'un total de CHF. 6'590'000 ont été accordés par le Conseil d'Etat, parce qu'ils sont entièrement compensés et ont traités à des corrections techniques financièrement neutres et un transfert budgétaire inter-service. Le dépassement au budget actualisé 2021 est quant à lui dû à la crise sanitaire. Les transferts aux contentieux 2020 ont été "gelés" (dossiers non traités) et par conséquent rattrapés sur 2021, ce qui explique l'augmentation significative. Nous retrouvons donc la comptabilisation du ducroire débiteurs douteux 2021 (Ducroire impôts cantonal PM, impôts cantonal PP et impôt à la source) non prévu au budget.
<b>Service des contributions</b>							
31 Charges de biens et services	16'790'000	0	0	16'790'000	21'580'732	4'790'732	L'écart de CHF 4,8 millions est principalement imputable à une augmentation du volume d'impôts irrécouvrables, conséquence d'un rattrapage des poursuites suspendues en 2020 (mesure COVID).
<b>Service de la santé publique</b>							
30 Charges de personnel	48'192'777	0	4'140'000	8'959'277	9'149'930	190'653	Pour les 3 rubriques 30, 31 et 36, les dépassements octroyés par le Conseil d'Etat d'un montant global de CHF 21'887'000 sont tous liés à la gestion de la crise sanitaire (personnel cellule COVID, exploitation des centres de vaccination, etc.). Ils ont été compensés à hauteur de CHF 10'155'000 par le budget octroyé par l'amendement COVID et par les recettes correspondant à la participation de la Confédération aux frais de la pandémie (vente des vaccins). S'agissant de l'écart de CHF 30 millions au budget actualisé sur la rubrique 36, ceci malgré le crédit supplémentaire accordé par le Grand Conseil et le dépassement de crédit autorisé par le Conseil d'Etat, il s'explique en grande partie par la constitution de provisions au moment du bouclage notamment pour le subventionnement extraordinaire des charges COVID 2021.
31 Charges de biens et services	19'123'375	0	16'580'000	18'492'375	15'571'193	0	
36 Charges de transfert <sup>1)</sup>	348'379'822	15'750'000	1'167'000	365'296'822	395'304'007	30'007'185	
<b>Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)</b>							
<b>Service de l'économie</b>							
36 Charges de transfert	138'76'840	0	16'317'600	30'194'440	26'035'224	0	Les dépassements de crédits d'un peu plus de CHF 16 millions octroyés par le Conseil d'Etat n'ont pu être compensés qu'à hauteur de CHF 1 million par le budget alloué par le biais de l'amendement COVID. Ils sont liés à la crise sanitaire puisqu'ils ont porté sur les aides extraordinaires pour les cas de rigueur octroyées aux entreprises particulièrement impactées par les effets des mesures du 15 janvier 2021. Néanmoins, le budget actualisé de la rubrique 36 n'a pas été entièrement consommé puisque les comptes 2021 sont inférieurs d'un peu plus de CHF 4 millions.
<b>Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)</b>							
<b>Service de l'enseignement obligatoire</b>							
36 Charges de transfert	120'955'000	0	1'500'000	122'455'000	123'487'602	1'032'602	Le dépassement de crédit de CHF 1,5 million octroyé par le Conseil d'Etat a été entièrement compensé par le budget alloué par l'amendement COVID et a justement servi à financer les conséquences de la crise sanitaire comme les impacts liés aux moyens supplémentaires pour les élèves en décrochage scolaire et augmentation des remplacements des enseignants. L'écart au budget actualisé 2021 est le fait de la diminution du nombre d'élèves prise en considération lors de l'établissement du budget. La diminution du nombre de classes ne correspond pas toujours de manière mathématique puisque les élèves sont répartis sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. A la rentrée 2020-2021, pour une diminution de 190 élèves, il y a eu une classe supplémentaire au niveau de l'organisation des classes pour un total de 1089 classes.

<sup>1)</sup> Ces dépassements sont principalement imputables à la constitution de provisions. Pour rappel, l'art. 38, al. 4 du RLFinEC stipule que les dépassements de crédit ne sont pas soumis à une demande d'autorisation s'ils résultent de constitutions de provisions. Toutefois, ils sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)  
Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2021 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Compen- sation	Budget 2021 actualisé	Comptes 2021	Ecart non- autorisés 2021	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+(3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0		
<b>Total</b>	-1'980'000	0	1'762'000	-1'082'000	-218'000	1'765'025	2'147'704	3'909'704	
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)		0	1'762'000	-1'082'000	-218'000	1'765'025	2'147'704	3'909'704	
<b>Service des ponts et chaussées (SPCH)</b>									
Interventions urgentes à Cressier	0	0	1'762'000		1'762'000	1'597'321	0	1'762'000	Il s'agit du crédit urgent qui fait suite aux inondations survenues à Cressier. Le Conseil d'Etat a octroyé un crédit d'engagement de CHF 680'000 doublé d'un dépassement de crédit non compensé du même montant, par ACE du 05.07.2021, conformément à sa compétence. Le Grand Conseil a ensuite accepté un crédit complémentaire de CHF 1'390'000 au brut, par décret du 07.12.2021. La demande de crédit supplémentaire net en décaissant de CHF 1'082'000 a été acceptée par le Conseil d'Etat et la COFI, le 17.11.2021. Les dépassements sont toutefois présentés au travers de ce tableau, le cumul des CHF 680'000 et CHF 1'082'000, soit supérieur à CHF 700'000 n'ayant pas fait l'objet d'une proposition d'entière compensation au moment de leurs sollicitations.
<u>Compensations</u> H18 Contournement est Chaux-de-Fonds				-1'082'000					
<b>Service de l'agriculture (SAGR)</b>									
Exploitations paysannes	-1'980'000	0	0		-1'980'000	167'704	2'147'704	2'147'704	Le crédit d'engagement concerne des prêts. Le nombre de prêts versés a été plus élevé que prévu. Les octrois ont été de CHF 9 millions aux comptes, contre CHF 6,1 millions au budget, tandis que les remboursements comptabilisés se sont élevés à CHF 8,8 millions contre CHF 8,1 millions budgétés, occasionnant ainsi le dépassement net de CHF 2,1 millions. En effet, une estimation précise est difficile à établir d'une année à l'autre car la variation du fonds de roulement dépend des demandes financières déposées tout au long de l'année.
<u>Compensations</u> Aucune				0					



## 1.5. Impacts financiers relatifs à la pandémie COVID-19

Pour rappel, aux comptes 2020, la détérioration nette sur le compte de résultats découlant de la crise sanitaire s'est élevée à CHF 97,6 millions. Ces conséquences financières avaient notamment pu être identifiées par le biais de la comptabilité analytique. Elles ne se voulaient toutefois pas exhaustives, dans la mesure où certains paramètres majeurs sont difficilement chiffrables, comme les revenus fiscaux dont la péjoration imputable à la COVID-19 ou à la réforme cantonale de la fiscalité qui a été déployée la même année n'ont pu être identifiés de manière isolée. Du montant précité, CHF 59,4 millions (comptabilisés en provision) étaient en lien avec des aides extraordinaires aux partenaires approuvées par votre autorité, par le biais d'un décret du 26 janvier 2021 (rapport 20.048).

S'agissant des exercices budgétaires, le contexte économique et sanitaire particulièrement instable et incertain a rendu les estimations des impacts financiers liés à la pandémie difficiles. Le rapport relatif au budget 2021 présenté au Grand Conseil ne prenait pas en considération les conséquences de la COVID-19. Ces dernières avaient été estimées séparément et avaient fait l'objet d'un amendement audit budget. Du point de vue opérationnel, les incidences financières 2021 contenues dans l'amendement COVID ont été portées au budget 2021, dans une unité comptable spécialement dédiée. Cette façon de faire visait à permettre la transparence, le suivi et le contrôle des coûts COVID d'une part et la comparabilité des charges et revenus des différents services cantonaux « hors COVID » d'une autre part. Les évaluations contenues dans l'amendement au budget 2021 établissaient une baisse des revenus fiscaux (y compris la part à l'IFD) à hauteur de CHF 85,9 millions, une augmentation de charges de CHF 31,4 millions et une augmentation de revenus de CHF 5,6 millions, soit une péjoration nette de CHF 111,7 millions. Celle-ci était partiellement compensée par un prélèvement à la réserve de lissage des recettes fiscales de CHF 25,2 millions, les revenus supplémentaires (trois parts) de la BNS de CHF 42 millions et un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 31 millions, portant la péjoration globale nette COVID-19 sur le budget 2021 à CHF 13,5 millions.

La crise sanitaire de la COVID-19 s'est poursuivie en 2021 et les acteurs institutionnels ont dû rapidement trouver des solutions à des problèmes qui évoluaient quasi quotidiennement. Les collectivités ont dû agir vite et efficacement afin de répondre aux nombreux défis engendrés par le virus. Au cours des deux dernières années, l'État a répondu présent en assumant son rôle de garant du fonctionnement des institutions et du service à la population. Il est certain que cette crise laissera des traces indélébiles. Les fonctionnements de notre société et de nos institutions ont été impactés, alors que nous commençons seulement à en affronter les conséquences économiques et sociales.

Pour les comptes 2021, de nouvelles estimations ont été réalisées à l'aide de la comptabilité analytique afin de disposer d'une statistique des incidences financières directes de la pandémie sur le compte de résultats, le compte des investissements et sur les heures internes des collaborateurs détachés à la gestion de la crise au lieu de leurs tâches habituelles. Pour rappel, les estimations présentées ci-dessous ne sauraient constituer une évaluation complète et précise de l'impact de la crise sur les comptes de l'État, puisque certains éléments (directs ou indirects) sont difficilement chiffrables (comme l'impact sur les recettes fiscales ou les temps non répertoriés par les services). Toutefois, elles servent d'information afin de mesurer l'ampleur de la crise et doivent être appréhendées avec prudence. Elles sont également détaillées par service dans le tome 2 du rapport de gestion financière.

À la suite des décisions du Conseil fédéral du 16 février 2022, le Conseil d'État a levé le dispositif cantonal de mesures. Ce changement majeur, après deux ans de crise, se produit dans un contexte épidémique et hospitalier certes plus favorable, mais demeurant néanmoins incertain. Ainsi, malgré un retour bienvenu à la normalité et un certain optimisme, les Autorités neuchâteloises se tiennent prêtes à redéployer un dispositif cantonal si la situation sanitaire devait l'exiger. Elles surveillent de près l'évolution de l'épidémie et pourront réagir dans les plus brefs délais en cas de besoin.

### Compte de résultats

Les incidences financières nettes identifiées et directement imputables à la pandémie sur le compte de résultats s'élèvent à CHF 47,3 millions. Ce chiffre ne prend pas compte les effets sur la fiscalité qui sont difficilement chiffrables, ni les heures considérées comme activités ordinaires par certains collaborateurs, mais tient compte des coûts COVID qui ont été neutralisés en 2021 par l'utilisation des provisions créées au cours de l'exercice 2020 (CHF 59,8 millions), la dissolution de provisions (comptabilisée dans les revenus divers) à hauteur de CHF 17,9 millions et qui n'ont plus de raison de subsister car le risque n'existe plus ou celui-ci a diminué (ce qui occasionne un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute), et la création de nouvelles provisions en 2021 en lien avec la COVID-19 à hauteur de CHF 35,9 millions.

Sans les dissolutions de provisions mentionnées ci-dessus, les incidences identifiées du coronavirus sur le compte de résultats s'élèveraient à plus de CHF 65 millions en 2021. À noter également que 14 cautions sont en cours pour un montant total de CHF 0,9 million dans le cadre du programme fédéral de soutien à l'économie lié à la crise COVID-19 (voir détail chapitre 6.5.5).

<b>Compte de résultats détaillé - Effet COVID-19 <sup>1)</sup></b> (CHF)	<b>Estimation impact</b> <b>Comptes 2021</b>	<i>Nature de la variation</i>
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>97'789'185</b>	<b>Augmentation de revenus</b>
42 Taxes	352'954	Augmentation de revenus
43 Revenus divers	17'969'690	Augmentation de revenus
46 Revenus de transfert	8'011'060	Augmentation de revenus
47 Subventions à redistribuer	70'510'250	Augmentation de revenus
49 Imputations internes	945'231	Augmentation de revenus
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>145'066'649</b>	<b>Augmentation de charges</b>
30 Charges de personnel	5'005'964	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	14'975'499	Augmentation de charges
36 Charges de transfert	53'629'705	Augmentation de charges
37 Subventions redistribuées	70'510'250	Augmentation de charges
39 Imputations internes	945'231	Augmentation de charges
<b>Résultat total</b>	<b>-47'277'464</b>	<b>Détérioration du résultat</b>

<sup>1)</sup> Les incidences financières de la COVID-19 sont présentées hors fiscalité car difficilement chiffrables.

Les provisions COVID-19 s'élèvent à CHF 43,7 millions au 31.12.2021 (CHF 35,9 millions concernent des provisions nouvellement constituées en 2021, et CHF 7,7 millions concernent de provisions constituées en 2020). Le tableau ci-dessous présente en détail les variations entre le 31.12.2020 et le 31.12.2021.

<b>État et variations des provisions relatives à la COVID-19</b> (CHF)	<b>Variation</b> <b>2021-2020</b>
<b>État des provisions COVID-19 au 31.12.2020</b>	<b>87.8 millions</b>
Utilisation en 2021 des provisions créées au cours de l'exercice 2020	- 59.8 millions
Dissolution en 2021 des provisions créées au cours de l'exercice 2020	- 17.9 millions
Provisions constituées au cours de l'exercice 2020, mais transférées en 2021 dans les engagements à court terme <sup>1)</sup>	- 2.4 millions
Provisions nouvellement constituées en 2021	+ 35.9 millions
<b>État des provisions COVID-19 au 31.12.2021</b>	<b>43.7 millions</b>

<sup>1)</sup> Étant donné que ce montant va être versé en 2022, le montant n'est plus considéré comptablement comme une provision, mais comme un engagement à court terme.

Le montant des aides financières provisionnées dans les comptes 2021 seront versées en 2022, sur une base méthodologique identique à celle appliquée depuis le début de la crise, afin de garantir une égalité de traitement des demandes à l'aide d'un arbre de décision définissant la méthode de subventionnement cantonal extraordinaire ainsi que le montant de celui-ci.

## Compte des investissements

<b>Compte des investissements - Effet COVID-19</b> (CHF)	<b>Estimation impact</b> <b>Comptes 2021</b>	<i>Nature de la variation</i>
Prêts COVID-19: Tourisme neuchâtelois (NECO)	-46'500	Augmentation de recettes
Prêts COVID-19: entreprises (NECO)	-1'272'220	Augmentation de recettes
<b>Investissements nets</b>	<b>-1'318'720</b>	<b>Baisse des inv. nets</b>

Les incidences financières de la pandémie sur le compte des investissements représentent des recettes nettes d'investissement de CHF 1,3 million, issues des premiers remboursements (partiels ou remboursements totaux selon les situations) de prêts accordés par le service de l'économie aux différents acteurs économiques.

## Heures internes

Les collaborateurs de l'administration cantonale enregistrent tous les mois par le biais d'une application spécifique le temps passé à travailler sur chaque prestation ou projet. Le tableau<sup>2</sup> ci-dessous fait état, par département, du nombre d'heures enregistrées jusqu'au 31.12.2021 sur le « projet COVID ». Cette donnée n'est que purement indicative et correspond aux heures dédiées par les collaborateurs à la gestion de la crise sanitaire (au lieu de leurs tâches habituelles). Aucun contrôle de cohérence n'a été effectué et elle ne fait pas l'objet d'une valorisation dans le compte de résultats relatif aux effets COVID présenté ci-dessus. Ainsi, 45'648 heures ont été totalisées (soit l'équivalent d'environ 25 EPT dédiés à la COVID sur l'année 2021).

Heures internes COVID-19 (CHF)	Nombre d'heures au 31.12.2021
<b>Total</b>	<b>45'648</b>
<b>Autorités législatives</b>	<b>371</b>
Secrétariat général du Grand Conseil	371
<b>Autorités exécutives</b>	<b>567</b>
Service d'achat, logistique et imprimés	567
<b>DFS</b>	<b>9'238</b>
Secrétariat général DFS	524
Office de l'organisation	298
Service financier	158
Service des contributions	611
Service de la santé publique	6'960
Service des bâtiments	75
Service des communes	613
<b>DESC</b>	<b>19'732</b>
Secrétariat général DESC	112
Service de la population	47
Service pénitentiaire	1'300
Service des poursuites et faillites	10
Police neuchâteloise	2'740
Service sécurité civile et militaire	2'691
Service de la culture	967
Service des ressources humaines	1'018
Service juridique	370
Service de l'économie	10'476
<b>DFDS</b>	<b>4'850</b>
Secrétariat général DFDS	549
Service de l'enseignement obligatoire	558
Service formation postobligatoire et orientation	382
Service protection de l'adulte et de la jeunesse	331
Service des sports	330
Service informatique entité neuchâteloise	2'701
<b>DDTE</b>	<b>10'770</b>
Secrétariat général DDTE	10
Service de l'aménagement du territoire	17
Service des ponts et chaussées	107
Service de l'énergie et de l'environnement	40
Service de la faune, forêts et nature	2
Service de l'agriculture	164
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	10'432
<b>DEAS</b>	<b>118</b>
Service de la cohésion multiculturelle	16
Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte	102

<sup>2</sup> Les heures mentionnées dans le tableau ne constituent pas un relevé exhaustif et sont fournies à titre purement indicatif. En effet, certaines heures de services peuvent ne pas apparaître parce que les activités liées à la gestion de la crise COVID ont été assimilées à l'activité ordinaire du service.

## 1.6. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2021

### Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2021

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéa 1, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement général d'exécution de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 20 août 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 27 avril 2022 ;

décète :

**Article premier** Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2021 de CHF 537'072'940.17

b) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Revenus d'exploitation	CHF	2'313'818'686.79
Charges d'exploitation	CHF	2'376'370'588.95
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>CHF</b>	<b>-62'551'902.16</b>
Revenus financiers	CHF	68'703'669.34
Charges financières	CHF	22'317'160.40
<b>Résultat financier (2)</b>	<b>CHF</b>	<b>46'386'508.94</b>
<b>Résultat opérationnel (1) + (2)</b>	<b>CHF</b>	<b>-16'165'393.22</b>
Revenus extraordinaires	CHF	22'972'821.80
Charges extraordinaires	CHF	3'285'633.60
<b>Résultat extraordinaire (3)</b>	<b>CHF</b>	<b>19'687'188.20</b>
<b>Résultat total (1) + (2) + (3)</b>	<b>CHF</b>	<b>3'521'794.98</b>

c) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Total des dépenses	CHF	109'866'355.22
Total des recettes	CHF	46'740'927.12
<b>Investissements nets</b>	<b>CHF</b>	<b>63'125'428.10</b>

d) Le tableau de flux de trésorerie et les annexes

**Art. 3** Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État reçoit décharge pour les dépassements de crédits figurant dans le chapitre 1.5 du rapport de gestion financière à hauteur de:

- Compte de résultats	CHF	37'578'172
- Compte des investissements	CHF	3'909'704

**Art. 4** La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2021, est approuvée.

**Art. 5** Le présent décret n'est pas soumis au référendum

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le/la président-e,    Le/la secrétaire général-e,*

## 2. Compte de résultats

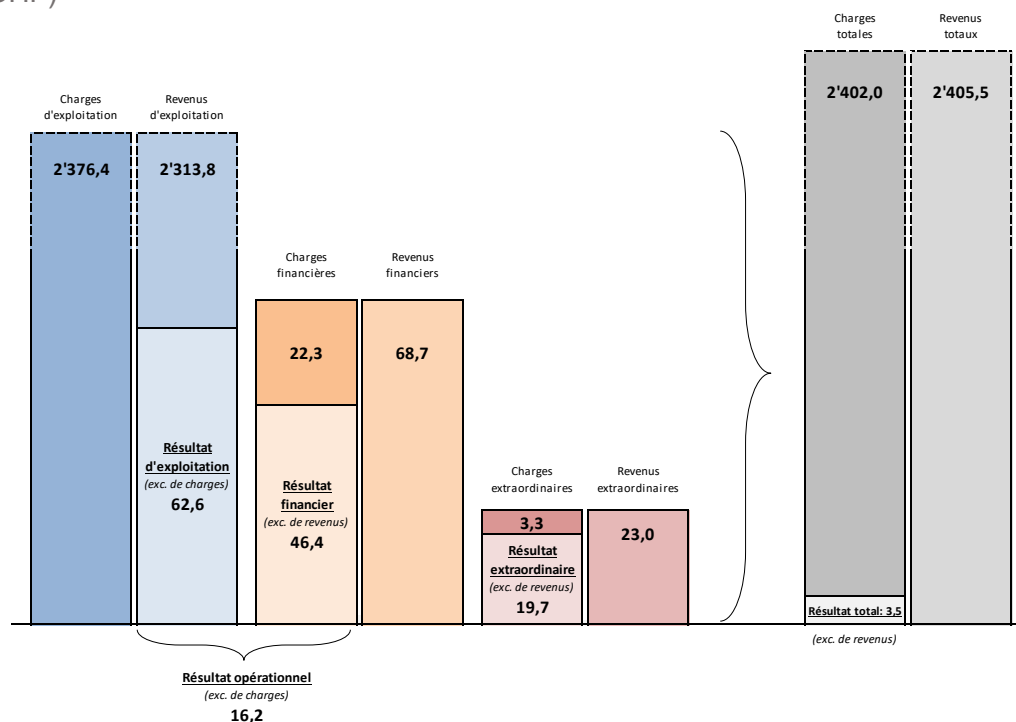
### 2.1. Compte de résultats par nature

#### 2.1.1. Compte de résultats détaillé

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2020		Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
					CHF	%	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>2'232'462'677.89</b>	<b>2'136'069'310.17</b>		<b>2'313'818'686.79</b>	<b>+177'749'376.62</b>	<b>+8.3%</b>	<b>+81'356'008.90</b>	<b>+3.6%</b>
40 Revenus fiscaux	1'056'912'378.92	983'963'900.00		1'041'494'913.98	+57'531'013.98	+5.8%	-15'417'464.94	-1.5%
41 Patentes et concessions	70'682'372.05	74'850'000.00		100'545'160.15	+25'695'160.15	+34.3%	+29'862'788.10	+42.2%
42 Taxes	209'557'079.40	195'606'033.00		200'392'077.24	+4'786'044.24	+2.4%	-9'165'002.16	-4.4%
43 Revenus divers	17'693'032.43	9'371'339.70		34'345'012.78	+24'973'673.08	+266.5%	+16'651'980.35	+94.1%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	8'966'197.67	19'210'802.00		16'339'292.05	-2'871'509.95	-14.9%	+7'373'094.38	+82.2%
46 Revenus de transfert	677'754'398.73	672'382'965.47		674'683'322.83	+2'300'357.36	+0.3%	-3'071'075.90	-0.5%
47 Subventions à redistribuer	190'897'218.69	180'684'270.00		246'018'907.76	+65'334'637.76	+36.2%	+55'121'689.07	+28.9%
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>2'293'118'113.35</b>	<b>2'257'740'295.53</b>		<b>2'376'370'588.95</b>	<b>+118'630'293.42</b>	<b>+5.3%</b>	<b>+83'252'475.60</b>	<b>+3.6%</b>
30 Charges de personnel	456'213'111.95	461'803'251.00		463'820'794.71	+2'017'543.71	+0.4%	+7'607'682.76	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	175'003'455.60	174'605'037.57		204'544'304.45	+29'939'266.88	+17.1%	+29'540'848.85	+16.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	40'013'478.31	42'055'291.10		37'874'028.40	-4'181'262.70	-9.9%	-2'139'449.91	-5.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	26'182'986.02	6'929'894.00		10'650'056.20	+3'720'162.20	+53.7%	-15'532'929.82	-59.3%
36 Charges de transfert	1'404'807'862.78	1'391'662'551.86		1'413'462'497.43	+21'799'945.57	+1.6%	+8'654'634.65	+0.6%
37 Subventions redistribuées	190'897'218.69	180'684'270.00		246'018'907.76	+65'334'637.76	+36.2%	+55'121'689.07	+28.9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-60'655'435.46</b>	<b>-121'670'985.36</b>		<b>-62'551'902.16</b>	<b>+59'119'083.20</b>	<b>+48.6%</b>	<b>-1'896'466.70</b>	<b>-3.1%</b>
44 Revenus financiers	68'341'005.20	67'035'917.66		68'703'669.34	+1'667'751.68	+2.5%	+362'664.14	+0.5%
34 Charges financières	21'519'178.40	25'042'700.00		22'317'160.40	-2'725'539.60	-10.9%	+797'982.00	+3.7%
Résultat financier	46'821'826.80	41'993'217.66		46'386'508.94	+4'393'291.28	+10.5%	-435'317.86	-0.9%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-13'833'608.66</b>	<b>-79'677'767.70</b>		<b>-16'165'393.22</b>	<b>+63'512'374.48</b>	<b>+79.7%</b>	<b>-2'331'784.56</b>	<b>-16.9%</b>
48 Revenus extraordinaires	20'880'830.47	87'675'568.00		22'972'821.80	-64'702'746.20	-73.8%	+2'091'991.33	+10.0%
38 Charges extraordinaires	6'246'720.32	0.00		3'285'633.60	+3'285'633.60	--	-2'961'086.72	-47.4%
Résultat extraordinaire	14'634'110.15	87'675'568.00		19'687'188.20	-67'988'379.80	-77.5%	+5'053'078.05	+34.5%
<b>Résultat total</b>	<b>800'501.49</b>	<b>7'997'800.30</b>		<b>3'521'794.98</b>	<b>-4'476'005.32</b>	<b>-56.0%</b>	<b>+2'721'293.49</b>	<b>+339.9%</b>

Vue d'ensemble du compte de résultat 2021

(Millions CHF)



## Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2021 présente un excédent de charges de CHF 62,6 millions, soit une amélioration de CHF 59,1 millions par rapport au budget 2021. L'impact net de la pandémie sur le compte de résultats est identifié à hauteur de CHF 47,3 millions (hors fiscalité, difficilement chiffrable). Ce chiffre tient compte des coûts COVID qui ont été neutralisés en 2021 par l'utilisation des provisions créées au cours de l'exercice 2020 (CHF 59,8 millions), la dissolution de provisions (comptabilisée dans les revenus divers) à hauteur de CHF 17,9 millions et qui n'ont plus de raison de subsister car le risque n'existe plus ou celui-ci a diminué (ce qui occasionne un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute), et la création de nouvelles provisions en 2021 en lien avec le coronavirus à hauteur de 35,9 millions (voir chapitre 1.5 pour plus de détail). À noter également que les subventions à redistribuer sont en augmentation de CHF 65,3 millions par rapport au budget 2021 en lien avec les aides COVID versées par la Confédération, impactant d'autant les subventions redistribuées.

L'augmentation constatée des biens, services et autres charges d'exploitation s'explique principalement par l'amortissement de la créance relative à la brèche de financement de l'Université vis-à-vis de la Confédération pour un montant de CHF 22,7 millions (voir chapitre 6.5.8.4 pour plus de détail).

Les revenus fiscaux sont supérieurs au budget de CHF 57,5 millions mais en retrait de CHF 15,4 millions en regard de l'exercice précédent. Malgré la pandémie et les derniers effets de la réforme fiscale, l'impôt direct des personnes physiques est supérieur aux prévisions de CHF 11,9 millions. Les recettes des personnes morales présentent également une amélioration de CHF 32,6 millions par rapport au budget 2021, ce qui traduit la bonne tenue des entreprises neuchâteloises qui ont été soutenues par l'État (mesures RHT et cas de rigueur) et par la reprise économique qui a engendré des bénéfices plus importants qu'initialement annoncés.

Les revenus liés aux patentes et concessions sont supérieurs au budget de CHF 25,7 millions, en raison principalement de la part au bénéfice de la BNS, attribuée de façon extraordinaire au compte de résultats et qui s'est élevée à CHF 82,4 millions, soit CHF 26,4 millions de plus que le budget<sup>3</sup>, suite à la signature d'une nouvelle convention entre le Département fédéral des finances et la BNS en janvier 2021. Les taxes sont également en hausse de CHF 4,8 millions par rapport au budget 2021, en raison de la nouvelle méthode de comptabilisation des frais poursuites selon le principe du produit brut, avec en contrepartie les coûts liés à l'engagement des frais de poursuites qui sont enregistrés dans les biens, services et autres charges d'exploitation.

## Résultat financier

Deuxième niveau du compte de résultats détaillé, le résultat financier regroupe la totalité des charges et revenus à caractère financier. On y trouve notamment les charges et revenus liés à la gestion de la dette à hauteur d'une charge nette de CHF 17,5 millions en 2021, les revenus d'immeubles du patrimoine administratif et financier pour environ CHF 24,5 millions, les revenus en provenance de la BCN (rémunération de la garantie de l'État, part au bénéfice et intérêts sur le capital de dotation) pour CHF 29 millions ou encore les intérêts moratoires en lien avec l'impôt pour environ CHF 9,2 millions.

Le résultat financier 2021 affiche un bénéfice de CHF 46,4 millions, soit une hausse de CHF 4,4 millions en regard du budget 2021, mais une légère baisse par rapport à l'exercice 2020 (CHF -0,4 million). Compte tenu du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat opérationnel des comptes 2021 présente un excédent de charges de CHF 16,2 millions, soit une amélioration de CHF 63,5 millions par rapport au budget mais une baisse de CHF 2,3 millions en regard des comptes 2020.

Les charges financières sont inférieures au budget de CHF 2,7 millions, mais supérieures de CHF 0,8 million par rapport aux comptes 2020. Les taux à long terme continuent à se situer à des niveaux attractifs, même si une tendance à la hausse est observée depuis la fin de l'année 2021. Ainsi, l'État continue de profiter des conditions de marché favorables. De plus, la dette au sens strict 2021 est inférieure aux comptes 2020 (CHF -25,2 millions) et aux prévisions budgétaires (CHF -139,8 millions). L'important écart de la dette par rapport au budget s'explique par un niveau des investissements nets inférieur au budget, l'absence de prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle et à la réserve de lissage des recettes fiscales dans les comptes 2021 (alors que le budget prévoyait des prélèvements respectivement de CHF 31 millions et de CHF 31,9 millions comptabilisés dans le résultat extraordinaire) et les incertitudes sur les incidences financières de la pandémie lors de l'estimation de la dette prévisionnelle. Au vu de ces éléments, les intérêts nets de la dette (CHF -4,7 millions) ainsi que les frais d'emprunts (CHF -0,1 million) sont moins élevés que prévus. Par ailleurs, la réévaluation des participations du Groupe E SA et Viteos SA (avant leur transfert au patrimoine administratif, voir chapitres 1.3.1 et 1.3.2) a débouché sur une hausse globale de CHF 0,8 million des participations du patrimoine financier comptabilisée en diminution des charges financières. En revanche, la vente du domaine agricole de l'Entre-deux-Monts et la cession gratuite à la Ville de Neuchâtel du jardin botanique ont débouché sur des moins-values d'un montant total de CHF 3,1 millions ; celle relative à l'Entre-deux-Monts a été compensée par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier comptabilisé dans les revenus extraordinaires et celle concernant le Jardin Botanique donnera lieu à des compensations au cours des exercices suivants, selon convention signée avec la Ville de Neuchâtel.

<sup>3</sup> Pour rappel, les revenus extraordinaires de la BNS, excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton selon convention conclue entre le Département fédéral des finances et la BNS, ne sont attribués à aucune réserve (de politique conjoncturelle ou d'investissements futurs) pour les exercices 2020 et 2021 (art. 82c LFinEC).

Les revenus financiers augmentent de CHF 1,7 million par rapport au budget et sont légèrement supérieurs de CHF 0,4 million en regard des comptes 2020. La principale variation par rapport aux prévisions concerne les intérêts versés par les contribuables dans le domaine de la fiscalité (CHF +1,2 million). Par ailleurs, les rémunérations des cautions accordées par l'État ont été moins élevées (CHF -0,3 million) dû au fait que de plus en plus d'entités recherchent à se financer sur les marchés sans le cautionnement de l'État et ainsi éviter de verser une rémunération sur la caution accordée. Les conditions sur les comptes courants étant de plus en plus restrictives, le volume d'emprunts à court terme a dû être adapté ce qui a eu pour conséquence une diminution des fonds obtenus à taux négatifs (CHF -0,2 million). Finalement, des plus-values ont été réalisées au service de l'économie (CHF +0,7 million) et au service des bâtiments (CHF +0,2 million) lors de la vente de deux bien-fonds, qui n'était pas budgétée.

Des informations détaillées sur l'endettement sont disponibles au chapitre 4.3.

## Résultat extraordinaire

Troisième et dernier niveau du compte de résultats détaillé, le résultat extraordinaire se compose principalement des prélèvements et des attributions à différentes réserves au bilan de l'État (réserves de retraitement du patrimoine administratif et financier, réserve pour amortissements, réserve de politique conjoncturelle, réserve de lissage des recettes fiscales ou encore réserve du programme d'impulsion).

Le résultat extraordinaire 2021 affiche un bénéfice de CHF 19,7 millions, soit CHF 68 millions de moins qu'au budget qui prévoyait notamment un prélèvement à la réserve conjoncturelle de CHF 31 millions qui n'a finalement pas été nécessaire pour compenser les effets identifiés de la COVID-19. Il tient compte d'un prélèvement à la réserve pour amortissement du patrimoine administratif de 20,2 millions conformément au budget, et d'un prélèvement de CHF 2 millions à la réserve du programme d'impulsion (CHF -2,6 millions par rapport au budget) destinée à neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultats. À noter également qu'un montant de CHF 2,6 millions a été attribué à la réserve de lissage des recettes fiscales, alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 31,9 millions (dont CHF 25,2 millions pour compenser les incidences financières de la pandémie sur les recettes fiscales), ce qui induit une détérioration du résultat de CHF 34,6 millions par rapport au budget. Des informations plus détaillées sur le mécanisme de lissage sont disponibles au chapitre 2.2.10.1.

Outre ces éléments, le résultat extraordinaire 2021 enregistre d'une part un prélèvement de CHF 0,8 million à la réserve de retraitement du patrimoine financier pour compenser la moins-value constatée lors de la vente d'un bien-fonds au service de l'agriculture et, d'autre part, une attribution à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 0,6 million suite la plus-value réalisée sur la vente d'un bien-fonds au service de l'économie. La réserve conjoncturelle se situe ainsi à son niveau maximum légal (CHF 116 millions).

Compte tenu du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire, le résultat total (ou solde du compte de résultats) aboutit à un excédent de revenus de CHF 3,5 millions, ce qui représente une amélioration du compte de résultats pour la cinquième année consécutive (CHF 2,7 millions de mieux qu'en 2020, mais une détérioration par rapport au budget de CHF 4,5 millions), malgré les effets de la crise sanitaire. C'est également le deuxième exercice consécutif à présenter un résultat positif et ce sans sollicitation des réserves de lissage et de politique conjoncturelle.

## 2.1.2. Informations complémentaires

Ce chapitre a pour objectif de donner des renseignements plus détaillés et complémentaires aux informations du chapitre 2.1.1 ci-dessus.

Le détail des charges et revenus du compte de résultats est disponible dans les tableaux présentés à l'annexe 1 :

- Tableau n°1 : Biens, services et autres charges d'exploitation
- Tableau n°2 : Charges d'amortissement
- Tableau n°3 : Charges financières
- Tableau n°4 : Revenus financiers
- Tableau n°5 : Attributions aux fonds et financements spéciaux
- Tableau n°6 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Tableau n°7 : Charges de transfert
- Tableau n°8 : Revenus de transfert
- Tableau n°9 : Patentes et concessions
- Tableau n°10 : Taxes et redevances
- Tableau n°11 : Revenus divers

L'annexe 2 présente en outre l'évolution de la fortune de certains fonds gérés par l'État compte tenu des prélèvements et attributions comptabilisés durant l'exercice 2021.



## 2.1.2.1. Charges de personnel et effectifs

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'757'533	10'875'149	10'501'208	-373'941	-3.4%	-256'326	-2.4%
Salaires personnel administratif et exploit.	245'139'694	243'368'272	247'600'219	+4'231'947	+1.7%	+2'460'525	+1.0%
Salaires des enseignants	96'201'124	98'454'900	93'972'688	-4'482'212	-4.6%	-2'228'436	-2.3%
Travailleurs temporaires	9'923'928	10'122'852	14'387'428	+4'264'576	+42.1%	+4'463'500	+45.0%
Allocations	5'539'869	5'061'905	5'621'556	+559'651	+11.1%	+81'687	+1.5%
Cotisations patronales	84'838'754	87'981'459	86'905'765	-1'075'694	-1.2%	+2'067'011	+2.4%
Prestations de l'employeur	1'801'312	2'113'962	2'036'056	-77'906	-3.7%	+234'744	+13.0%
Autres charges de personnel	2'010'898	3'824'752	2'795'875	-1'028'877	-26.9%	+784'978	+39.0%
<b>30 Total</b>	<b>456'213'112</b>	<b>461'803'251</b>	<b>463'820'795</b>	<b>+2'017'544</b>	<b>+0.4%</b>	<b>+7'607'683</b>	<b>+1.7%</b>

Le tableau ci-dessus comprend toutes les charges de personnel (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation) du personnel de l'État. Rappelons que le nouveau système salarial harmonisé développé pour les populations administratives et enseignantes est entré en vigueur en 2017. Les charges salariales concernant les enseignants du secondaire 2 sont incluses dans les charges de personnel de l'État. Les enseignants des cycles 1, 2 et 3 sont eux des employés communaux. L'État participe à hauteur de 45% à leurs charges salariales (37% LPP) via le versement d'une subvention aux communes (charges de transfert).

Les charges de personnel 2021 s'élèvent à CHF 463,8 millions, soit CHF +2 millions par rapport au budget et CHF +7,6 millions en regard de l'exercice précédent. Les principales différences dans les charges du personnel découlent de la variation à la baisse des provisions pour vacances et heures de l'administration pour un peu plus de CHF 1 million, de l'écart statistique sur les salaires qui s'est révélé moins élevé que prévu, les remboursements d'assurances (y compris les APG COVID), les postes vacants mais également par l'augmentation des postes financés par les traitements occasionnels (crise COVID) et qui ne figurent pas dans les effectifs habituels de l'administration.

L'indexation des traitements de 0,5%, mis en place en 2020, s'est avérée inchangée en 2021.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Autorités législatives (AULE)	8.20	8.20	7.50	-0.70	-8.5%	-0.70	-8.5%
Autorités exécutives (AUJEX)	33.80	35.40	32.60	-2.80	-7.9%	-1.20	-3.6%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.75	9.75	9.25	-0.50	-5.1%	-0.50	-5.1%
Autorités judiciaires (AUJU)	89.95	90.85	90.70	-0.15	-0.2%	+0.75	+0.8%
Dpt finances et santé (DFS)	284.39	311.82	294.74	-17.08	-5.5%	+10.35	+3.6%
Dpt économie, sécurité et culture (DESC)	819.15	831.55	824.80	-6.75	-0.8%	+5.65	+0.7%
Dpt formation, digitalisation et sport (DFDS)	518.80	538.15	530.63	-7.52	-1.4%	+11.83	+2.3%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	340.84	347.64	346.34	-1.30	-0.4%	+5.50	+1.6%
Dpt emploi et cohésion sociale (DECS)	269.86	289.16	276.41	-12.75	-4.4%	+6.55	+2.4%
<b>Total personnel administratif</b>	<b>2'374.74</b>	<b>2'462.52</b>	<b>2'412.97</b>	<b>-49.55</b>	<b>-2.0%</b>	<b>+38.23</b>	<b>+1.6%</b>
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.74	42.50	42.50	0.00	0.0%	-0.24	-0.6%
<b>Total Conseil d'État et magistrats</b>	<b>47.74</b>	<b>47.50</b>	<b>47.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>-0.24</b>	<b>-0.5%</b>
<b>Total État</b>	<b>2'422.48</b>	<b>2'510.02</b>	<b>2'460.47</b>	<b>-49.55</b>	<b>-2.0%</b>	<b>+37.99</b>	<b>+1.6%</b>

Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats au 31 décembre 2021. L'effectif réel total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, est passé de 2'422,48 EPT en 2020 à 2'460,47 EPT en 2021, soit une augmentation nette de 38 postes équivalent plein temps. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2021 sont détaillées ci-après, par département.

Aux **autorités législatives**, la différence (-0,7 EPT) s'explique par la vacance temporaire d'un poste à fin 2021, repourvu en 2022.



Aux **autorités exécutives**, la différence de 1,5 EPT s'explique au SALI par le départ d'un collaborateur (1 EPT), l'augmentation du taux de travail de 2 autres (0,5 EPT) et un poste de chef-fe de projet SAP à pourvoir. Au SCHA, l'écart de 1,3 EPT est dû à l'engagement en cours de 2 employé-e-s.

Aux **autorités judiciaires**, au niveau du personnel judiciaire, l'écart au budget de -0,15 EPT s'explique ainsi :

- -0,5 EPT par le poste vacant de responsable RH au secrétariat général ;
- -0,5 EPT par un poste vacant de procureur assistant au ministère public ;
- +0,6 EPT par des augmentations de taux d'activité de secrétaires, augmentations portées au budget 2022, mais effectuées courant 2021 au vu de la situation urgente du greffe. Il est à relever que ces augmentations de taux d'activité n'ont engendré aucun dépassement budgétaire et ont été entièrement compensées à l'interne ;
- +0,15 EPT par un poste de greffier-rédacteur engagé de manière temporaire à 30% afin de renforcer le pôle pénal du Tribunal cantonal. Il est à noter que ce pourcentage d'effectif supplémentaire de 0,15 EPT n'a engendré aucun dépassement budgétaire et a été entièrement compensé à l'interne ;
- +0,1 EPT par l'augmentation de 10% du taux d'activité d'une secrétaire au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz afin de reprendre les travaux d'intérêt général (TIG) de l'Office de protection de l'enfant (OCPE).

Par rapport à 2020, au niveau des magistrats, l'écart de -0,24 EPT s'explique par l'augmentation en 2020 du taux d'activité d'une juge pour une suppléance et au niveau du personnel judiciaire, l'écart +0,75 EPT s'explique pour 0,6 EPT par les augmentations de taux d'activité de secrétaires au ministère public et pour 0,15 EPT par un poste de greffier-rédacteur engagé de manière temporaire à 30% afin de renforcer le pôle pénal du Tribunal cantonal.

Au **DFS**, la COVID-19 a également eu un impact en matière de recrutement. Plusieurs engagements ont été reportés (écart de 17,08 EPT entre le budget et les comptes 2021 du département) permettant de compenser environ 40% des effectifs temporaires engagés pour la gestion de la crise COVID. À l'exception du SCOM et du SCSP, les services présentent des effectifs inférieurs à ceux budgétés au 31.12.2021 : OORG -1,4 EPT, SBAT -6,4 EPT, SCCO -8,1 EPT, SDFS -0,3 EPT, SFIN -1,2 EPT et STAT -0,5 EPT.

Au **DESC**, l'écart au 31.12.2021 concerne pour l'essentiel la PONE (-6 EPT). Trois autres services (SEPF, SSCM et SPNE) présentent des effectifs inférieurs au budget au 31 décembre en raison de la vacance temporaire de certains postes (suite à une démission ou un départ à la retraite par exemple). Le NECO affiche une augmentation temporaire de sa dotation en lien avec la crise sanitaire. D'autres services affichent quant à eux des variations mineures (à la hausse ou à la baisse) en raison d'effets momentanés et/ou de réorganisations (SESC, SJEN, SRHE, SCNE, SCPO).

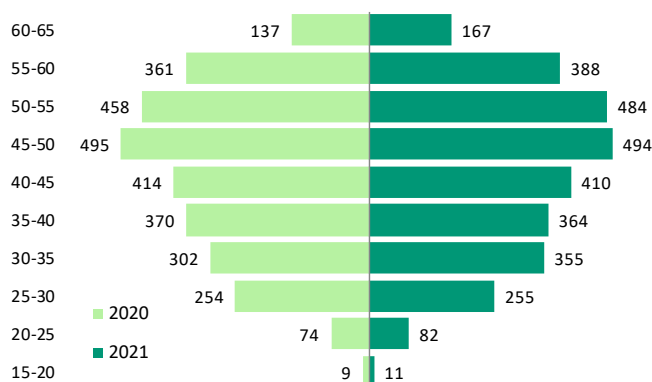
Au **DFDS**, l'écart relevé sur les effectifs tient compte notamment de la réorganisation des départements dans le cadre de la nouvelle législature, de l'engagement des ressources pour le projet d'éducation numérique (les ressources financières avaient été prévues au budget mais pas les EPT puisque le format n'était pas encore définitivement arrêté : allègements, enseignants ou collaborateurs de l'État), de divers reports d'engagements et diminutions de taux d'activité.

Au **DDTE**, l'écart entre les effectifs réels et budgétés (-1,3 EPT) s'explique en deux temps. D'une part, une sous-utilisation du budget principalement due à la vacance temporaire de certains postes (suite à une démission ou un départ à la retraite par exemple) et à la suppression d'une équipe forestière. D'autre part, une augmentation non planifiée des effectifs en lien notamment avec l'engagement de personnel dédié à la lutte contre la pandémie et le transfert du délégué à la domiciliation du DECS au DDTE.

Au **DECS**, la diminution est principalement liée à l'adaptation des effectifs du service de l'emploi au taux de chômage (-9,7 EPT par rapport au budget initial) et à des postes vacants en cours de recrutement au COSM et au SASO (4,5 EPT). Cet écart est compensé par une augmentation nette de 1,1 EPT au SECS, suite à la réorganisation des départements (transfert du délégué à la domiciliation au SDTE et rattachement administratif de l'OFPE).

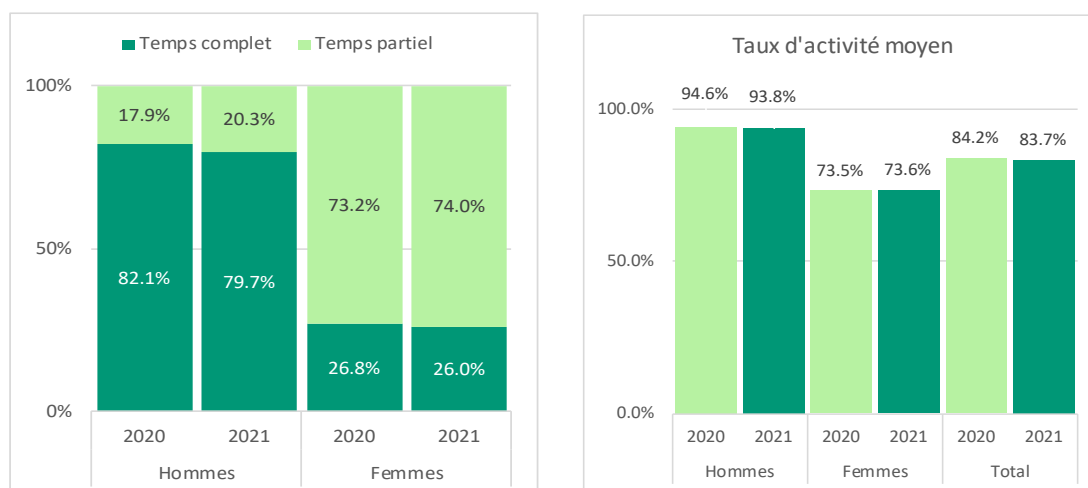
Les variations sont expliquées de façon plus détaillées service par service dans le tome 2.

## Distribution des âges



La moyenne d'âge des titulaires de l'administration s'est stabilisée à 44,8 ans (44,7 ans en 2019 et 2020), avec respectivement 43,8 ans pour les femmes et 45,7 ans pour les hommes. Il est intéressant de constater que cette moyenne a sensiblement augmenté depuis 2000 (+3,9 ans). Les mesures sociales d'intégration dans l'administration cantonale de personnes en recherche d'emploi, la limitation des effectifs, la hausse progressive des coûts d'accès à la retraite anticipée ainsi que l'amortissement progressif des anciens programmes d'incitation aux départs à la retraite expliquent en grande partie cette sensible progression. Cette dernière ne traduit toutefois aucun problème particulier.

## Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen



Signe de l'évolution des modèles familiaux, la proportion d'hommes occupés à temps partiel poursuit la progression entamée en 2018 pour atteindre en 2021 un nouveau taux record puisque plus d'un cinquième de la population masculine de l'administration est occupé à temps partiel. Du côté féminin, l'augmentation des occupations à plein temps observée depuis quelques années s'est arrêtée en 2021, avec un taux de 26,0%, en repli de 0,2 point par rapport à 2018.

Avec un taux moyen d'activité de 83,7%, et malgré une légère diminution par rapport aux dernières années, l'administration cantonale démontre une nouvelle fois sa grande ouverture vis-à-vis du temps partiel. Cette stabilité apparente ne doit cependant pas faire oublier certaines différences marquantes selon le genre. Alors que la diminution annuelle du taux d'activité des hommes observée de 2015 à 2020 était d'environ 0,1% par an, un repli de 0,8 point a été constaté pour la seule année 2021, certainement stimulé par les expériences de nouvelles organisations de la vie privée en lien avec la crise sanitaire. Le taux d'activité moyen des femmes reste quant à lui quasiment stable à 73,6% (+0,1 point) sur la même période, et ce quand bien même la proportion de femmes à temps partiel a continué à s'accroître (+0,8 point, soit 74%).

### 2.1.2.2. Amortissements

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021 CHF	Écart C2021 - B2021 %	Écart C2021 - C2020 CHF	Écart C2021 - C2020 %
Amortissements immob. corporelles PA	37'803'171	38'441'820	32'555'231	-5'886'589	-15.3%	-5'247'940	-13.9%
Amortissements immob. incorporelles PA	2'210'308	3'613'471	5'318'798	+1'705'326	+47.2%	+3'108'490	+140.6%
<b>33 Total</b>	<b>40'013'478</b>	<b>42'055'291</b>	<b>37'874'028</b>	<b>-4'181'263</b>	<b>-9.9%</b>	<b>-2'139'450</b>	<b>-5.3%</b>
Amortissements subventions invest. (366)	21'792'118	22'029'812	21'320'262	-709'550	-3.2%	-471'856	-2.2%
<b>33 + 366 Total</b>	<b>61'805'596</b>	<b>64'085'103</b>	<b>59'194'290</b>	<b>-4'890'813</b>	<b>-7.6%</b>	<b>-2'611'306</b>	<b>-4.2%</b>

À titre informatif, nous rappelons que la LFinEC et son règlement précisent que les actifs du patrimoine administratif sont amortis dès la date de leur mise en service, selon le taux défini par la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le volume total des amortissements aux comptes 2021 est finalement inférieur de CHF 4,9 millions à celui simulé au budget. C'est au niveau des amortissements comptabilisés au service des bâtiments que l'écart au budget est le plus grand, soit CHF -3,5 millions qui sont principalement imputables à des mises en services de projets à intervenir plus tard qu'escomptées lors de l'élaboration du budget 2021. Le même cas de figure se présente au service des ponts et chaussées avec un volume d'amortissements de CHF 1,5 million inférieur au budget.

Les amortissements 2021 sur les immobilisations incorporelles de CHF 5,3 millions concernent les immobilisations de la catégorie « logiciel ». Ils sont supérieurs au budget, dans la mesure où certaines dépenses d'investissement sont intervenues sur un logiciel techniquement déjà mis en service et qu'un rattrapage d'amortissement a été opéré. En ce qui concerne les amortissements sur les subventions à l'investissement, l'immobilisation qui découle de la participation financière cantonale de l'époque à la construction de l'autoroute A5 engendre à elle seule des charges annuelles de CHF 7 millions. Cette subvention devrait être entièrement amortie à la fin de l'exercice 2026. Pour finir, le prélèvement à la réserve spécifique pour le surplus d'amortissements du patrimoine administratif découlant du passage au MCH2 (revenu extraordinaire) s'est élevé à CHF 20,2 millions dans les comptes 2021.

À relever encore que la réduction régulière du volume d'amortissements accroît le niveau d'exigence sur le résultat nécessaire au cours des prochains exercices pour assurer l'autofinancement des investissements.

## 2.2. Compte de résultats selon la classification fonctionnelle

La présentation des données des comptes selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Cette présentation affecte les opérations comptabilisées dans le compte de résultats aux différents domaines d'intervention de l'État. Elle se distingue par conséquent de la structure organisationnelle de l'État (classification institutionnelle selon départements et services) même si on retrouve par exemple la majorité des dépenses du service de l'action sociale dans le domaine de la prévoyance sociale ou celles du service de la santé publique dans le domaine de la santé.

Pour rappel, les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques :

- Administration générale
- Ordre et sécurité publique, défense
- Formation
- Culture, sport et loisirs, église
- Santé
- Prévoyance sociale
- Trafic et télécommunications
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Économie publique
- Finances et impôts

La classification fonctionnelle se décline en plusieurs niveaux. Par exemple le domaine de la formation se décompose en scolarité obligatoire, formation professionnelle (initiale et supérieure), hautes écoles, etc. Le domaine de la prévoyance sociale distingue les dépenses en matière de maladie et d'accident, d'invalidité, de vieillesse et survivants, etc. Pour de plus amples informations sur la classification fonctionnelle et les différents niveaux de nomenclature existants, il est possible de se référer au site Internet du Conseil suisse de présentation des comptes publics<sup>4</sup>.

Dans le tableau ci-dessous, les montants correspondent, pour chaque domaine de tâches, aux charges nettes du compte de résultats (charges moins revenus). Comme le tableau présente des charges nettes, les totaux figurant en bas du tableau affichent des montants similaires mais avec un signe différent des autres tableaux en termes de résultat total pour l'État. Le domaine « Finances et impôts » comprend davantage de revenus (principalement des revenus fiscaux) que de charges, raison pour laquelle les montants sont négatifs (on parle de charges nettes négatives ou revenus nets).

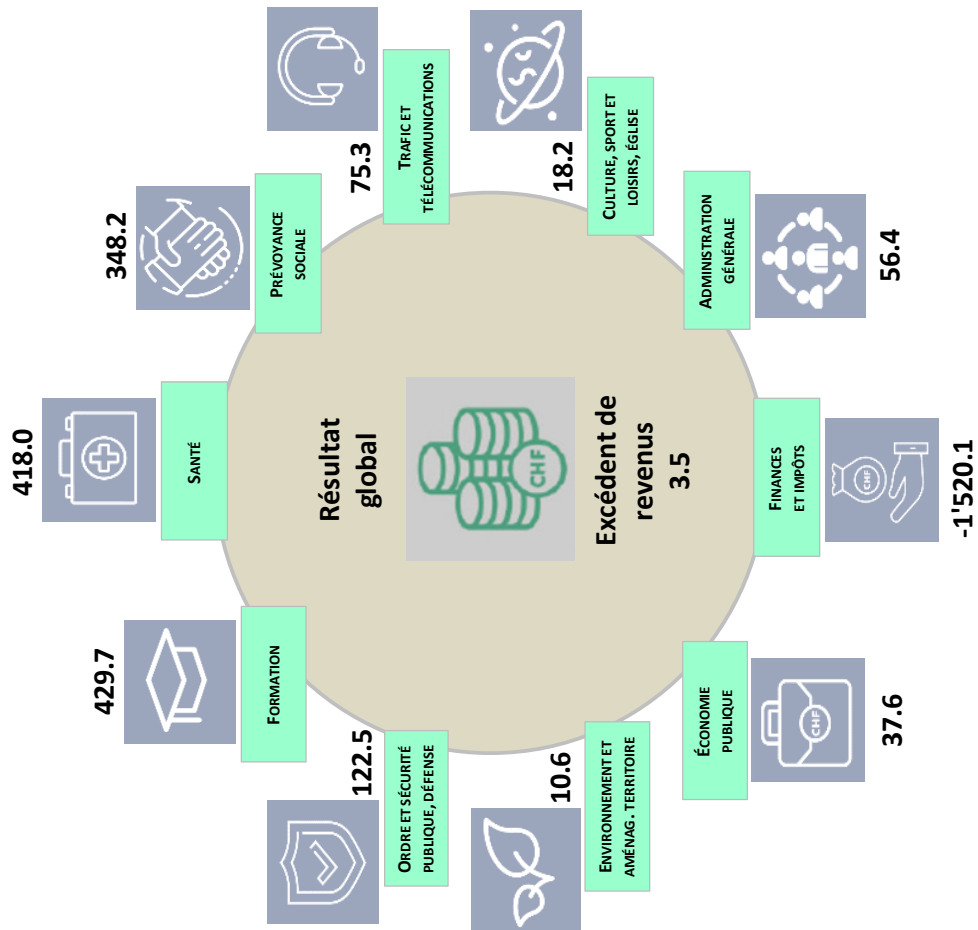
Charges nettes selon la classification fonctionnelle (CHF) <sup>1)</sup>	Comptes	Budget	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
	2020	2021		CHF	%	CHF	%
Administration générale	46'824'480	63'279'816	56'422'860	-6'856'956	-10.8%	+9'598'380	+20.5%
Ordre et sécurité publique, défense	124'493'057	123'091'918	122'503'225	-588'693	-0.5%	-1'989'833	-1.6%
Formation	393'788'203	413'214'578	429'678'995	+16'464'417	+4.0%	+35'890'792	+9.1%
Culture, sport et loisirs, église	17'516'099	16'895'114	18'182'309	+1'287'195	+7.6%	+666'211	+3.8%
Santé	429'329'716	379'432'732	418'025'154	+38'592'423	+10.2%	-11'304'561	-2.6%
Prévoyance sociale	354'995'320	372'273'156	348'198'790	-24'074'367	-6.5%	-6'796'530	-1.9%
Trafic et télécommunications	85'812'292	79'124'335	75'276'304	-3'848'032	-4.9%	-10'535'989	-12.3%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	10'002'574	11'296'820	10'603'455	-693'365	-6.1%	+600'881	+6.0%
Economie publique	51'940'791	33'962'006	37'639'691	+3'677'686	+10.8%	-14'301'100	-27.5%
Finances et impôts	-1'515'503'033	-1'500'568'275	-1'520'052'578	-19'484'303	-1.3%	-4'549'545	-0.3%
<b>Total</b>	<b>-800'501</b>	<b>-7'997'800</b>	<b>-3'521'795</b>	<b>+4'476'005</b>	<b>+56.0%</b>	<b>-2'721'293</b>	<b>-339.9%</b>

<sup>1)</sup> Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

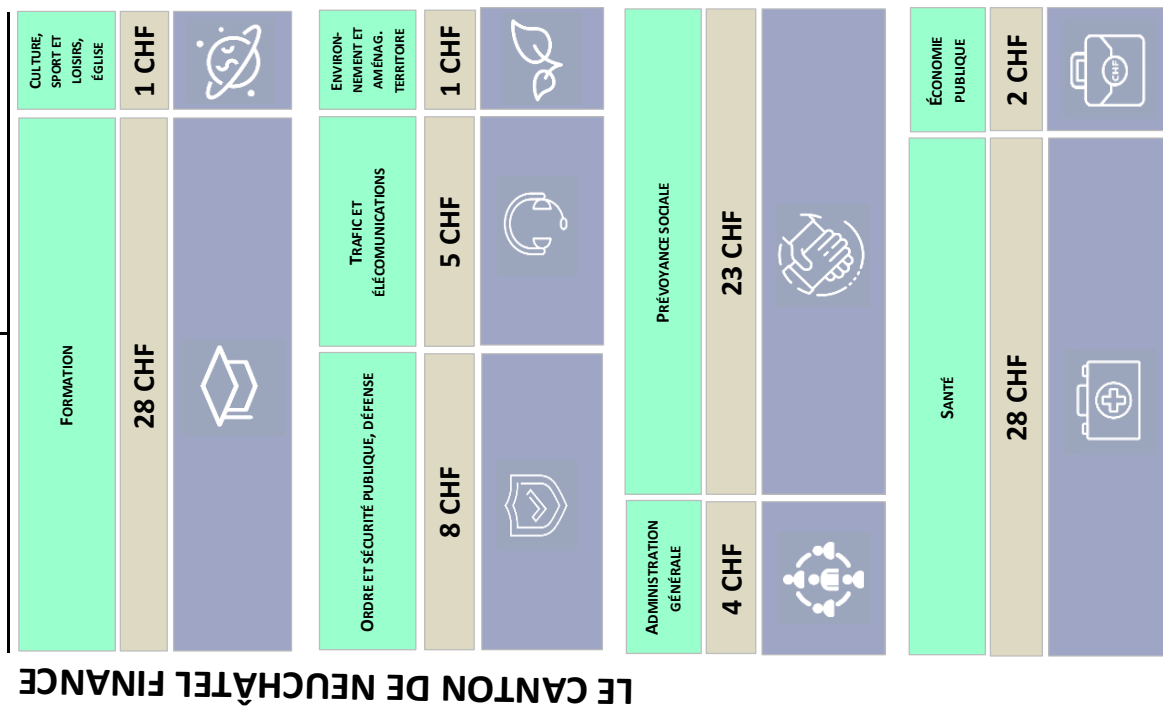
Le premier schéma ci-après présente le compte de résultats 2021 (en charges nettes) en fonction de cette classification. Le deuxième schéma présente quant à lui la manière dont CHF 100 de dépenses étatiques sont répartis dans les différents domaines de la classification fonctionnelle. Ces deux représentations permettent de mettre en lumière le poids particulièrement important des domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale.

# Le compte de résultats 2021

(charges nettes en millions CHF)



100 CHF



## 2.2.1. Administration générale

Ce domaine fonctionnel est majoritairement composé des charges résiduelles nettes des services centraux (SBAT, SALI) qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation interne par forfaits aux services métiers, des coûts de fonctionnement des services en lien avec l'administration des finances et des contributions (SFIN, SCCO), des secrétariats généraux et des pouvoirs législatif et exécutif (GCNE, SCHA). Pour rappel, les recettes fiscales, les charges et revenus en lien avec l'administration de la fortune et de la dette ou encore les parts aux recettes de la Confédération ainsi que la RPT, bien qu'ils alimentent les services précités intègrent le domaine finances et impôts.

L'écart favorable entre les comptes 2021 et le budget de CHF 6,9 millions s'explique notamment par le fait que les dépenses intervenues sur le projet du compte de résultats NE2.0 (intègre le programme d'impulsion et de transformations) sont inférieures au budget de CHF 0,9 million, et par des charges nettes effectives du SBAT en dessous du budget de CHF 4,4 millions. En ce qui concerne le service des contributions, les charges de personnel constatées aux comptes sont moins importantes qu'au budget de CHF 1,4 million, ceci résulte du fait que des recrutements ont été reportés à cause de la situation sanitaire.

À contrario, la réévaluation non budgétée du du croire pour débiteurs douteux au SFIN (CHF 1,9 million) qui fait suite au rattrapage des dossiers dont les mesures 2020 COVID exigeaient la suspension du recouvrement par voie de poursuite a contribué à péjorer le résultat du domaine administration générale.

## 2.2.2. Ordre et sécurité publique, défense

Les dépenses nettes en matière d'ordre et de sécurité publique s'élèvent à CHF 122,5 millions aux comptes 2021, soit un montant quasi identique au budget (CHF 123,1 millions). Après la formation, la santé et la prévoyance sociale il s'agit du domaine présentant les charges nettes les plus importantes. Les charges de personnel affectées à ce domaine sont particulièrement significatives, notamment s'agissant de la police neuchâteloise (PONE : CHF 63,4 millions pour 466 EPT), des Autorités judiciaires (AUJU : CHF 21,3 millions pour 91 EPT y compris magistrats) et du service pénitentiaire (SPNE : CHF 14,1 millions pour 125 EPT). Compte tenu des autres entités émergeant à ce domaine, ce sont au final près de CHF 123 millions de charges de personnel qui sont affectées aux tâches relatives à l'ordre et à la sécurité publique en 2021 (le budget estimait celles-ci à environ CHF 125 millions).

D'autres types de dépenses permettent le financement des missions qui sont rattachées à ce domaine, comme l'acquisition de biens et services (CHF 15,1 millions en 2021). Ces dépenses ont été moindres qu'envisagées (écart favorable de CHF 2,2 millions), notamment pour la PONE puisque les besoins en matériel, équipements, coûts informatiques, frais d'analyses criminelles se sont révélés moins importants en raison des conséquences liées à la crise sanitaire. Un nombre d'aspirants plus faible explique également des frais d'écolage à la baisse. Les charges de transfert sont globalement conformes aux prévisions avec un montant de CHF 17,6 millions (écart favorable de CHF 0,5 million). Ces dernières concernent essentiellement les dédommagements octroyés à d'autres cantons pour les placements en détention, conformément aux prix de pensions définis sur la base des concordats existants. D'autres entités sont également concernées par ces charges de transfert comme le service cantonal de la population (SCPO) qui reverse à la Confédération une partie des émoluments encaissés pour l'établissement des documents d'identité.

Du côté des revenus, un montant d'environ CHF 52 millions est affecté à ce domaine pour l'exercice 2021. La légère péjoration constatée par rapport aux revenus figurant au budget (CHF 53 millions) s'explique principalement par une diminution des émoluments encaissés par différents services de l'État (SGRF, SEPF, SMIG). Signalons encore que, contrairement aux années précédentes, les revenus relatifs aux amendes, amendes d'ordre, amendes tarifées et ordonnances pénales administratives comptabilisés au SCPO ne sont plus affectés au domaine Ordre et sécurité publique mais émergent dorénavant au domaine Finances et impôts. Les données relatives aux comptes 2020 ont toutefois été adaptées dans le tableau de synthèse présenté au début du chapitre.

## 2.2.3. Formation

Aux comptes 2021, les dépenses nettes liées à la formation se sont élevées à CHF 429,7 millions, dont CHF 4,2 millions ont pu être identifiés comme directement imputables à la crise sanitaire. Au budget, l'amendement COVID prévoyait des charges supplémentaires de CHF 4 millions. Sans considération de la pandémie, le surplus de charges nettes 2021 par rapport au budget s'élève à CHF 16'319'427. Cette différence s'explique principalement par la comptabilisation d'une perte non budgétée de CHF 22,7 millions sur la créance envers la Confédération concernant la brèche de financement de l'Université de Neuchâtel.

La contribution globale 2021 aux hautes écoles (HES-SO comprise) et UniNE représente CHF 101,3 millions, dont CHF 500'000 résultent d'aides COVID prévues dans le cadre de l'amendement au budget. Ces coûts sont inférieurs au budget

de 0,5 million. La formation universitaire et en hautes écoles hors canton a coûté CHF 22 millions soit sensiblement plus chère que ce que prévoyait le budget, CHF + 0,7 million.

Un surcoût par rapport au budget de CHF 0,8 million a été comptabilisé pour les cours inter-entreprise. Il est notamment lié à la constitution d'une provision visant à couvrir le déficit du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP).

Au niveau du contrat formation, la cotisation des employeurs a été plus importante que prévue par le budget, la masse salariale 2021 étant finalement plus grande que celle sur laquelle se basaient les projections. D'un autre côté, les prestations aux entreprises ont été moins importantes qu'initialement budgétées. Ces deux paramètres combinés contribuent à une amélioration globale de CHF 3,2 millions des comptes de l'État par rapport au budget. Pour rappel, le solde du fonds qui n'est pas redistribué aux entreprises formatrices sert à participer au financement des formations plein-temps au sein des écoles professionnelles.

À noter également qu'une dépense non budgétée de CHF 2,3 millions est intervenue pour le versement d'une prime de CHF 2'000 aux entreprises et institutions formatrices pour la signature de chaque contrat de première année. Cette aide qui n'a pas été financée par le contrat formation découle du contexte sanitaire et un crédit supplémentaire urgent y relatif de CHF 2,5 millions a été approuvé, le 29 juin 2021 par votre autorité. Ces coûts sont compris dans le montant de CHF 4,2 millions imputables à la crise sanitaire et mentionnés en début de chapitre.

Sans considération de la recette mentionnée plus haut pour le financement de la formation plein-temps en provenance du fonds pour l'encouragement de la formation professionnelle en mode dual, les coûts de fonctionnement du secondaire 2 (écoles professionnelles et Lycées) ont été inférieurs au budget (y compris amendement COVID) de CHF 2,6 millions. S'agissant des frais de formation S2 hors canton, ils ont été en dessous du budget de CHF 0,6 million pour s'élever à CHF 4,7 millions (formation professionnelle et académique).

En ce qui concerne l'école obligatoire, les subventions 2021 versées aux cercles scolaires pour les cycles 1 à 3 se sont révélées plus hautes que le budget de CHF 2,6 millions pour s'élever à CHF 87,3 millions. Un montant de CHF 1,5 million concerne des mesures mises en place suite à la situation sanitaire et a pu être compensé par le budget alloué par l'amendement COVID. Le montant de CHF 1,1 million restant non compensé résulte du fait que la diminution du nombre de classes projetée lors de l'élaboration du budget ne s'est pas réalisée, puisque dans les faits il a fallu ouvrir une classe supplémentaire par rapport à la rentrée précédente.

Le subventionnement 2021 pour les écoles spécialisées est de CHF 32,1 millions, soit quasiment à hauteur du budget (CHF +0,1 million).

## 2.2.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes pour les sports et loisirs, ainsi que pour les églises, correspondent strictement aux montants qui étaient prévus au budget. L'écart global de CHF 1,3 million entre comptes et budget relève du domaine de la culture. Plus précisément, la majeure partie de l'écart concerne les aides extraordinaires qui ont été octroyées pour répondre aux effets de la pandémie. Un montant de CHF 1,2 million avait été prévu au budget pour des aides extraordinaires (amendement COVID). C'est finalement un montant de CHF 2,3 millions qui a été versé par le canton. À relever qu'en parallèle, des aides extraordinaires ont également été versées par la Loterie romande et par la Confédération, dans le cadre de la loi COVID-19 adoptée au niveau fédéral.

## 2.2.5. Santé

Les charges nettes 2021 du domaine de la santé représentent CHF 418 millions. Au budget elles ont été évaluées à CHF 379,4 millions. La pandémie, notamment par son caractère imprévisible, explique la majeure partie de l'écart de CHF 38,6 millions. En effet, l'estimation des coûts COVID 2021 réalisée au travers de l'amendement au budget pour le domaine de la santé était de CHF 12,5 millions, alors qu'aux comptes 2021, ceux-ci se sont élevés à CHF 36,2 millions, soit une péjoration de CHF 23,7 millions. Ces coûts directement liés à la crise sanitaire concernent l'exploitation des centres de tris et de vaccination à raison de CHF 16,7 millions (coûts nets), la constitution de provisions en vue d'éventuels octrois d'une aide COVID extraordinaire 2021 pour les institutions de la santé à hauteur de CHF 24,9 millions contrebalancée par une recette liée aux dissolutions de provisions relatives aux aides COVID extraordinaires 2020 de CHF -7,1 millions, ainsi que CHF 1,7 million de charges administratives liées à la gestion de la crise au sein du SCAV et du SCSP.

Abstraction faite des effets ci-dessus, on peut citer les dépenses nettes suivantes en lien avec les principales thématiques intégrant le domaine fonctionnel santé.

Les coûts 2021 liés aux EMS sont de CHF 67,3 millions, soit légèrement supérieurs à ce qui a été escompté au budget (CHF +0,9 million). Ils sont principalement partagés à raison de CHF 1 million pour diverses subventions, de CHF 47,3



millions pour la part aux soins (CHF +4,6 millions par rapport au budget) et de CHF 19 millions pour le subventionnement à l'activité (CHF -3,7 millions par rapport au budget). Pour ce dernier, l'intensité des activités de courts séjours est particulièrement inférieure aux projections budgétaires (CHF -1,8 million).

Les prestations de soins à domicile représentent une dépense totale de CHF 43,1 millions en 2021. Elles dépassent le budget de CHF 1,9 million, le Grand Conseil a d'ailleurs accordé un crédit supplémentaire pour ces activités, le 28 septembre 2021. CHF 31,5 millions sont relatifs aux prestations délivrées par NOMAD et AROSS, CHF 9,4 millions (y compris prestations d'intérêt général) ont trait aux prestations par des infirmières indépendantes et autres organisations de soins à domicile privées, CHF 1,8 million concernent les foyers de jour et la part restante relève du soutien aux proches aidants et autres actions bénévoles.

La part cantonale aux prestations hospitalières 2021 (55% des coûts LAMal) a largement dépassé le budget de CHF 15,2 millions pour s'élever à CHF 182,9 millions. La demande de crédit supplémentaire que le Grand Conseil a acceptée le 28 septembre 2021, abordait déjà cette problématique. Le surcoût provient notamment de transitoires 2020 sous-évalués, d'un budget 2021 trop optimiste (en particulier par rapport au nombre de cas traités par le RHNe et la lourdeur de ceux-ci) et de la constitution d'une provision pour gestion de quantité de CHF 2,3 millions.

En ce qui concerne les prestations d'intérêt général au RHNe et au CNP, elles sont de CHF 66,3 millions contre CHF 64,5 millions au budget. La dépense en matière de prévention de la santé s'élève à CHF 11,8 millions, elle comprend également les subventions versées par le SAHA à Addiction Neuchâtel.

## 2.2.6. Prévoyance sociale

Le domaine de la prévoyance sociale présente un résultat largement inférieur au budget avec des charges nettes de CHF 348,2 millions contre CHF 372,3 millions au budget. Cet écart favorable de CHF 24,1 millions se répartit entre tous les sous-domaines, aucun ne présentant de dépassement du budget.

### Accompagnement et hébergement de l'adulte

Les subventions globales allouées aux institutions actives dans le canton se sont élevées à CHF 56,6 millions (y compris constitutions de provisions pour éventuelles aides extraordinaires COVID 2021 de CHF 2 millions), ce qui est très proche du montant de CHF 56,7 millions du budget, y compris le montant de l'amendement COVID. Au niveau des recettes, une entrée non prévue au budget de CHF 1,2 million est enregistrée, en lien avec des remboursements de subventions suite à l'application du principe du produit brut.

S'agissant des institutions actives hors canton, les comptes présentent des dépenses pour les bénéficiaires neuchâtelois de CHF 9,3 millions, ce qui est inférieur de CHF 1,1 million au budget.

Le résultat des comptes est par ailleurs amélioré grâce aux dissolutions des provisions relatives aux aides COVID 2020 (rapport 20.048). Ces dissolutions à hauteur de CHF 2,5 millions proviennent du fait que les aides finalement octroyées à diverses institutions s'avèrent inférieures aux montants provisionnés lors de l'exercice 2020.

### Protection de l'adulte et de la jeunesse et accueil extrafamilial

En 2021, le service de protection de l'adulte et de la jeunesse a poursuivi la mise en œuvre du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse où l'accent est mis sur le développement de prestations nouvelles complémentaires et alternatives permettant aux jeunes de rester dans leur famille. Les subventions aux institutions dans le canton sont supérieures au budget de CHF 1,5 million, ceci étant liée à la difficulté de trouver des familles d'accueil avec hébergement (FAH) et aux nouveaux placements ordonnés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Le développement des FAH a connu un ralentissement, de sorte que les subventions aux familles d'accueil et aux organismes privés sont inférieures de CHF 2,1 millions. En parallèle, l'année 2021 a également enregistré une diminution des placements de jeunes neuchâtelois hors canton, avec un écart favorable de CHF 0,8 million par rapport au budget. Des dépenses plus importantes que prévu ont en revanche dû être engagées en matière d'honoraires pour les curateurs privés, suite aux décisions des APEA.

En complément de l'écart globalement favorable sur les charges, des revenus supplémentaires sont également enregistrés. D'une part, des revenus plus importants que prévu de CHF 0,5 million sont enregistrés au titre de la participation financière des parents pour l'accueil de leurs enfants dans les institutions d'éducation spécialisée et dans les familles d'accueil. D'autre part, un effet favorable de CHF 1,4 million découle de la dissolution de provisions, en particulier la provision relative aux aides COVID 2020 pour les structures d'accueil qui avaient dû fermer pendant la 1<sup>ère</sup> vague.

S'agissant de l'accueil extrafamilial et grâce à la restitution des bénéfices 2020 des structures d'accueil privées liés à la Covid-19, les subventions accordées aux structures d'accueil s'élèvent à environ CHF 21,7 millions, ce qui correspond au budget. La part cantonale sur ces dépenses est de CHF 10,8 millions.



## Prestations complémentaires AVS/AI

Les prestations complémentaires AVS/AI sont des charges d'intensité qui, de manière générale, sont en constante augmentation depuis plusieurs années notamment en raison d'une hausse des volumes induite par le vieillissement de la population. Les comptes 2021 présentent une situation particulière et inverse à la tendance, avec une diminution des PC AVS. Cette situation s'explique par une réduction temporaire du nombre de personnes en EMS, en lien avec les effets de la pandémie. Il en découle un écart favorable de CHF 3,9 millions par rapport au budget, pour un total de subventions de CHF 74,6 millions. En parallèle, les subventions acquises liées à ces PC AVS ne présentent qu'un écart défavorable de CHF 0,7 million compte tenu d'une amélioration du taux de subventionnement de la Confédération. Les PC AI sont quant à elles très proches du montant budgété, avec un total de CHF 57,1 millions contre CHF 56,5 millions au budget.

## Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
	2020	2021		CHF	%	CHF	%
Subsides LAMal	40'104'770	44'406'100	40'657'273	-3'748'827	-8.4%	+552'503	+1.4%
Bourses études	3'521'347	3'525'000	3'510'236	-14'764	-0.4%	-11'111	-0.3%
Avances contributions entretien	467'370	552'000	349'062	-202'938	-36.8%	-118'308	-25.3%
Aide sociale	62'281'068	65'264'500	62'415'049	-2'849'452	-4.4%	+133'980	+0.2%
Lutte contre les abus	688'753	1'076'010	908'665	-167'345	-15.6%	+219'912	+31.9%
Intégration socio-professionnelle	7'285'430	6'299'600	3'483'072	-2'816'528	-44.7%	-3'802'358	-52.2%
Partenariat social privé	2'842'270	2'732'600	2'766'474	+33'874	+1.2%	-75'796	-2.7%
Alfa Sal	3'406'824	3'470'200	3'229'617	-240'583	-6.9%	-177'207	-5.2%
FIP financement LACI	2'983'800	2'835'360	2'907'000	+71'640	+2.5%	-76'800	-2.6%
<b>Total</b>	<b>123'581'632</b>	<b>130'161'370</b>	<b>120'226'447</b>	<b>-9'934'923</b>	<b>-7.6%</b>	<b>-3'355'185</b>	<b>-2.7%</b>

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant 40% de ces charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement, les résultats sont nettement inférieurs aux prévisions budgétaires, pour près de CHF 10 millions (soit CHF -15,7 millions à 100%). Ceci indique que les domaines de la facture sociale n'ont pas été durement impactés par la pandémie comme on pouvait le craindre en 2020 lors de l'élaboration du budget 2021. Les causes de ces diminutions relèvent toutefois d'éléments particuliers qui sont précisés ci-dessous.

L'écart favorable par rapport au budget relève en grande partie des subsides LAMal. Dans ce domaine, il a été prévu au budget 2021 différentes augmentations des paramètres d'évolution socio-économiques et des effets de la pandémie, qui ne se sont pas concrétisées ou que partiellement. Dans la composante « Aide sociale », l'écart favorable par rapport au budget s'explique pour l'essentiel par la dissolution du solde de CHF 2,2 millions de la provision « Transition AIS » qui avait été constituée lors du bouclage 2018 afin de faciliter le passage de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), de même que par des dépenses inférieures dans le domaine de l'asile au SMIG. Finalement, un écart favorable apparaît aussi dans la composante « Intégration socio-professionnelle » qui s'explique par des éléments particuliers au service de l'emploi (SEMP) en lien avec la mesure RHT+, ayant donné lieu à un correctif lors du bouclage final de la facture 2020, générant une diminution des charges de CHF 2,6 millions sous l'exercice 2021. Cette diminution a été partiellement compensée par la mesure « Prime à l'embauche » mise en œuvre dès le début 2021 par le SEMP.

Au chapitre des contributions d'entretien, les montants octroyés sont supérieurs de près de CHF 400'000 (à 100%) au budget 2021. Outre qu'ils sont compensés comptablement par un montant équivalent comptabilisé en recettes, les pertes sur créances ont été inférieures de près de CHF 300'000 aux estimations, ce qui explique la baisse constatée par rapport au budget.

En comparaison avec les résultats 2020, le bouclage provisoire 2021 présente une diminution de charges de 2,7% ou CHF 3,4 millions (soit CHF -5,6 millions à 100%). Compte tenu des correctifs comptables cités ci-dessus relatifs à la composante « Intégration socio-professionnelle » et de la dissolution de la provision « Transition AIS », l'analyse est inverse, à savoir des comptes 2020 à CHF 121,6 millions (bouclage définitif) et 2021 à CHF 122,5 millions (bouclage provisoire), soit une progression de CHF 0,9 million entre 2020 et 2021 (+0,7%).

Relevons aussi que malgré cette légère augmentation, la tendance pour les dépenses d'aide sociale continue d'être à la baisse comme les années précédentes. Cette situation s'explique par le fait que la facture sociale 2020 enregistrait deux opérations comptables exceptionnelles pour un service social (passage au principe d'échéance et sortie du pot commun) qui ont amélioré le résultat 2020 d'environ CHF 3,6 millions. Dans la composante « Aide sociale », une hausse des dépenses est toutefois constatée pour les bénéficiaires issus du domaine de l'asile. Cela s'explique par la fin progressive des forfaits fédéraux pour les personnes arrivées entre 2014 et 2016 et par une diminution du nombre de sorties de l'aide sociale.

## 2.2.7. Trafic et télécommunication

Les dépenses nettes relatives au domaine Trafic et télécommunications atteignent CHF 75,3 millions aux comptes 2021. Elles concernent essentiellement les charges et les revenus du SCTR (CHF 40,5 millions) et du SPCH (CHF 35,1 millions). Des revenus comptabilisés au SDTE (CHF 0,3 million) sont également affectés à ce domaine au titre des redevances sur les fonds propres disponibles de NEVIA et de la redevance RPLP.

Les dépenses en matière de trafic étaient estimées à CHF 79,1 millions au budget 2021. L'écart global (favorable) de CHF 3,8 millions s'explique principalement par la dissolution du solde de la provision COVID 2020 (part non utilisée) pour CHF 3,9 millions (revenu supplémentaire). Rappelons que le 26 janvier 2021, le Grand Conseil a approuvé un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 59,4 millions destiné au subventionnement extraordinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19 des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations (rapport 20.048), dont CHF 6,8 millions concernaient les entreprises de transport. Au final, les demandes d'aides COVID reçues pour l'exercice 2020 se sont révélées significativement inférieures à la provision qui avait été constituée, d'où la nécessité d'effectuer la dissolution susmentionnée. De nouvelles provisions ont également été créées pour les aides extraordinaires 2021 à hauteur de CHF 4,5 millions brut. Celles-ci sont couvertes par l'amendement COVID adopté dans le cadre du vote du budget.

Les subsides nets (y compris part communale) accordés aux entreprises de transport pour l'exercice 2021 atteignent CHF 41,4 millions. Outre les subventions versées en matière de trafic régional voyageurs (TRV), trafic urbain et touristique et les lignes à l'essai, un montant de CHF 10,9 millions a été octroyé par le canton pour la participation au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et fait aussi partie de la dépense nette globale susmentionnée.

S'agissant des tâches en matière de circulation routière, les charges nettes 2021 du SPCH sont globalement conformes aux estimations budgétaires. Les charges de personnel et l'acquisition de biens et services s'élèvent à CHF 20,9 millions (CHF 21,3 millions au budget). Les amortissements relatifs au patrimoine administratif (CHF 5,3 millions) sont inférieurs aux prévisions (CHF 6,6 millions) en raison de dépenses moindres liées aux projets d'investissement. D'autres écarts s'expliquent davantage pour des raisons techniques, comme le fait qu'il était prévu au budget 2021 que la part des subventions fédérales dédiées à l'entretien courant des routes principales suisses (RPS) serait comptabilisée en charges de transfert (nature comptable 46) alors qu'il a été décidé qu'à partir des comptes 2021 celles-ci vont dorénavant transiter par le biais du fonds y relatif via une nature comptable 35 (pour l'alimentation du fonds) et une nature comptable 45 (pour l'utilisation du fonds). Signalons enfin que, suite à l'entrée en vigueur de la LRVP, très peu de communes ont mandaté le SPCH pour effectuer les travaux d'entretien courant sur les routes transférées aux communes. Cette situation a engendré une diminution des recettes envisagées.

## 2.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine fonctionnel de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire regroupe principalement les charges et des revenus concernant les entités du DDTE (SENE, SFFN, SPCH, SAGR, SCAT, SCAV) en regard des tâches comme le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, la lutte contre la pollution de l'environnement ou encore l'aménagement du territoire. Les dépenses nettes émergeant à l'exercice 2021 sont de CHF 10,6 millions soit un montant légèrement inférieur aux prévisions du budget (CHF 11,3 millions). La nature des charges concernées relève essentiellement de charges de personnel (CHF 12,4 millions) et de charges de transfert (CHF 16,9 millions), dont les subsides octroyés aux communes par le biais du fonds des eaux. Ces dernières se sont révélées sensiblement plus élevées (CHF +1,4 million). Les charges sont toutefois compensées par le biais du prélèvement au fonds. Les revenus de transfert affectés à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire sont de CHF 4,3 millions en 2021 et sont principalement constitués de subventions fédérales. À noter que des dépenses plus importantes seront affectées à ce domaine dès l'exercice 2022 en raison de la mise en œuvre du Plan climat.

## 2.2.9. Économie publique

Les dépenses nettes en matière d'économie publique s'élèvent à CHF 37,6 millions aux comptes 2021, ce qui correspond à un dépassement du budget de CHF 3,7 millions. Globalement, l'écart relève principalement du sous-domaine « Industrie, artisanat et commerce », qui présente un dépassement de CHF 4,8 millions et du sous-domaine « Tourisme », qui affiche un écart favorable de CHF 1 million.

Le dépassement de budget découle des aides versées aux entreprises neuchâteloises par le service de l'économie (NECO) au titre des « cas de rigueur » relevant de la crise COVID. Plus précisément, un montant de CHF 10,6 millions non planifié au budget a été versé. Parallèlement, du fait de la pandémie un décalage temporel dans la réalisation de projets de politique régionale s'est créé conduisant à des dépenses moins importantes que prévu pour CHF 0,7 million.

Le dépassement est en partie compensé par des revenus supplémentaires, à savoir différentes subventions fédérales reçues en lien avec la pandémie (CHF 3 millions), une plus-value réalisée lors de la vente d'un biens-fonds (CHF 0,7 million) et la dissolution de provisions, notamment celles relatives aux aides COVID 2020 (CHF 1,8 million).

À relever également que des subventions fédérales liées aux aides COVID « cas de rigueur », pour un montant de près de CHF 65 millions, ont transité par les comptes de l'État via les subventions redistribuées (natures comptables 37-47) du NECO.

L'écart favorable au niveau « Tourisme » relève du fonds d'attributions cantonales de la Loterie romande. Compte tenu de la pandémie, le fonds n'est devenu actif qu'au cours du 2ème semestre 2021 et seule une partie du montant attribué par la Loterie romande a pu être redistribué par la Commission.

## 2.2.10. Finances et impôts

Le domaine Finances et impôts enregistre majoritairement des revenus, raison pour laquelle c'est le seul domaine fonctionnel qui présente une charge nette négative. En terme de volume financier, les principaux revenus que l'on trouve dans ce domaine sont les revenus fiscaux et la RPT. Ces deux sources de revenus font l'objet de chapitres dédiés ci-après.

Parmi les autres sources de revenus, on peut notamment citer la participation au bénéfice de la BNS qui atteint cette année un total de CHF 82,4 millions en application de la nouvelle convention entre le DFF et la BNS. Le montant de la part ordinaire du bénéfice allouée au canton est dorénavant de CHF 27,4 millions, contre près de CHF 14 millions jusqu'alors. Comme les conditions d'une distribution maximale ont été remplies pour l'exercice 2020 (versée en 2021), un montant total de CHF 82,4 millions, correspondant à 3 parts ordinaires, a été versé à l'État de Neuchâtel conformément aux décisions du Grand Conseil, l'intégralité de ce versement alimente le résultat pour les exercices 2020 et 2021. Les revenus en provenance de la BCN (rémunération de la garantie de l'État, part au bénéfice et intérêts sur le capital de donation) comptabilisent quant à eux quelques CHF 29 millions en 2021, ce qui représente une hausse d'environ CHF 1 million par rapport au derniers comptes clôturés.

Dans les composantes de ce domaine, on trouve également les intérêts moratoires en lien avec l'impôt pour environ CHF 9 millions, ou encore les parts aux revenus de la RPLP (CHF 9,7 millions) ainsi que les revenus de l'impôt sur les huiles minérales (CHF 6,8 millions). L'encaissement des amendes d'ordre et des ordonnances pénales donne lieu à un produit net d'environ CHF 10,7 millions après redistribution de la part communale. Enfin, citons encore le prélèvement à la réserve pour amortissements, d'un montant de CHF 20,2 millions, qui permet de compenser le surplus d'amortissements qui découle de la réévaluation du patrimoine administratif effectuée lors du passage au MCH2.

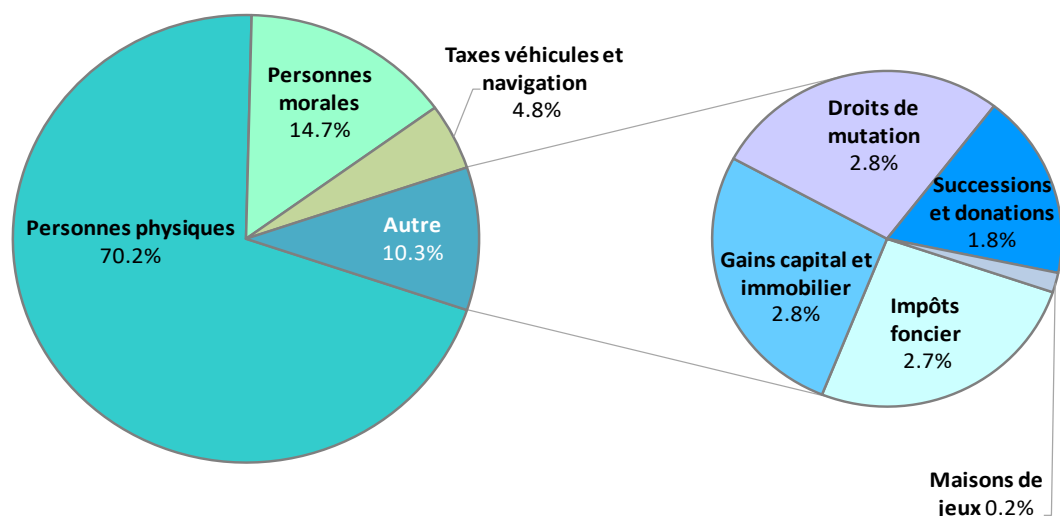
Parmi les charges affectées au domaine finances et impôts, on peut notamment citer les paiements accordés par le canton dans le cadre de la péréquation intercommunale, qui totalisent un montant d'environ CHF 14,5 millions. On trouve également les frais liés à la gestion de la dette, de l'ordre de CHF 17,9 millions dans les comptes 2021, soit une amélioration de CHF 4,9 millions par rapport au budget. Si une tendance à la hausse est observée depuis fin 2021, le marché des taux se situe encore à des niveaux attractifs. L'écart par rapport au budget découle principalement du niveau d'investissement inférieur aux projections budgétaires et de l'absence de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et de lissage des recettes fiscales. Il en résulte une diminution des intérêts nets de la dette de l'ordre de CHF 4,7 millions.

### 2.2.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
	2020	2021		2021	CHF	%	CHF
<b>Impôts directs personnes physiques</b>	<b>761'824'872</b>	<b>719'500'000</b>	<b>731'393'451</b>	<b>+11'893'451</b>	<b>+1.7%</b>	<b>-30'431'421</b>	<b>-4.0%</b>
Impôts sur le revenu et la fortune	720'180'879	680'000'000	685'459'791	+5'459'791	+0.8%	-34'721'088	-4.8%
Impôts à la source	29'422'482	29'000'000	33'634'701	+4'634'701	+16.0%	+4'212'219	+14.3%
Impôts frontaliers	12'221'511	10'500'000	12'298'958	+1'798'958	+17.1%	+77'448	+0.6%
<b>Impôts directs personnes morales</b>	<b>149'702'471</b>	<b>120'000'000</b>	<b>152'624'525</b>	<b>+32'624'525</b>	<b>+27.2%</b>	<b>+2'922'054</b>	<b>+2.0%</b>
<b>Autres impôts directs</b>	<b>96'593'456</b>	<b>95'288'900</b>	<b>107'496'182</b>	<b>+12'207'282</b>	<b>+12.8%</b>	<b>+10'902'726</b>	<b>+11.3%</b>
Impôts foncier	28'020'191	28'750'000	27'847'982	-902'018	-3.1%	-172'209	-0.6%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	23'024'701	22'008'900	28'880'676	+6'871'776	+31.2%	+5'855'975	+25.4%
Droits de mutations	24'628'327	22'000'000	29'619'078	+7'619'078	+34.6%	+4'990'751	+20.3%
Impôts sur successions et donations	18'255'672	18'750'000	19'113'676	+363'676	+1.9%	+858'004	+4.7%
Impôts sur les maisons de jeux	2'664'565	3'780'000	2'034'770	-1'745'230	-46.2%	-629'795	-23.6%
<b>Impôts sur la propriété et les charges</b>	<b>48'791'580</b>	<b>49'175'000</b>	<b>49'980'757</b>	<b>+805'757</b>	<b>+1.6%</b>	<b>+1'189'177</b>	<b>+2.4%</b>
Taxes véhicules	46'776'887	47'255'000	47'881'576	+626'576	+1.3%	+1'104'689	+2.4%
Taxes de navigation	2'014'693	1'920'000	2'099'181	+179'181	+9.3%	+84'488	+4.2%
<b>40 Total</b>	<b>1'056'912'379</b>	<b>983'963'900</b>	<b>1'041'494'914</b>	<b>+57'531'014</b>	<b>+5.8%</b>	<b>-15'417'465</b>	<b>-1.5%</b>

## Répartition des revenus fiscaux dans les comptes 2021

(Total : CHF 1041,5 millions)



### Impôts directs des personnes physiques

#### Impôt sur le revenu et la fortune

Malgré la situation sanitaire, ainsi que les derniers effets de la réforme fiscale, l'impôt des personnes physiques a enregistré un résultat supérieur au budget (CHF + 5,5 millions) mais inférieur de près de CHF 35 millions à celui de l'exercice 2020. Les derniers effets de la réforme fiscale se résument entre l'application de la nouvelle valeur locative sur les déclarations d'impôts 2020 et l'introduction du nouveau splitting (52%) dans le calcul des tranches 2021. À noter également que le produit de l'impôt sur la fortune est resté à un haut niveau, la bourse ayant à nouveau atteint des records.

#### Impôt à la source et impôt des frontaliers

Les recettes de l'impôt à la source sont supérieures au budget (CHF +4,6 millions), ainsi que celles des frontaliers (CHF +1,8 million).

### Impôts directs des personnes morales

L'impôt des personnes morales traduit la bonne tenue des entreprises neuchâteloises, soutenues par l'État. En effet, les mesures RHT et cas de rigueur ont permis de réduire les coûts. Conjointement, la reprise économique a engendré des bénéfices plus importants qu'initialement annoncés. Il faut également noter que, grâce aux RHT, le tissu industriel neuchâtelois a pu conserver sa force de production et ainsi, répondre immédiatement à l'augmentation des demandes. Ainsi, les revenus des entreprises ont augmenté de manière importante (CHF +32,6 millions) par rapport au budget et dépassé de près de 3 millions le niveau des recettes 2020.

### Autres impôts directs

#### Impôt foncier

Les recettes de l'impôt foncier des personnes morales enregistrent une augmentation (CHF +1 million). À contrario, les recettes de l'impôt foncier des personnes physiques sont inférieures au montant budgété (CHF -1,9 million), ce qui signifie qu'il y a un transfert de l'impôt foncier des personnes physiques aux personnes morales.

#### Impôt sur les droits de mutations (lods) et sur les gains immobiliers

Alors que la crise sanitaire avait eu un effet en 2020 sur les transactions immobilières (baisse des visites, incertitude économique), le domaine immobilier semble reprendre un peu de vigueur en 2021 expliquant ainsi des recettes meilleures que prévues (CHF +13,2 millions). À noter également l'encaissement de contributions pour plus-values plus important que prévu au fonds d'aménagement du territoire (CHF +1,3 million).

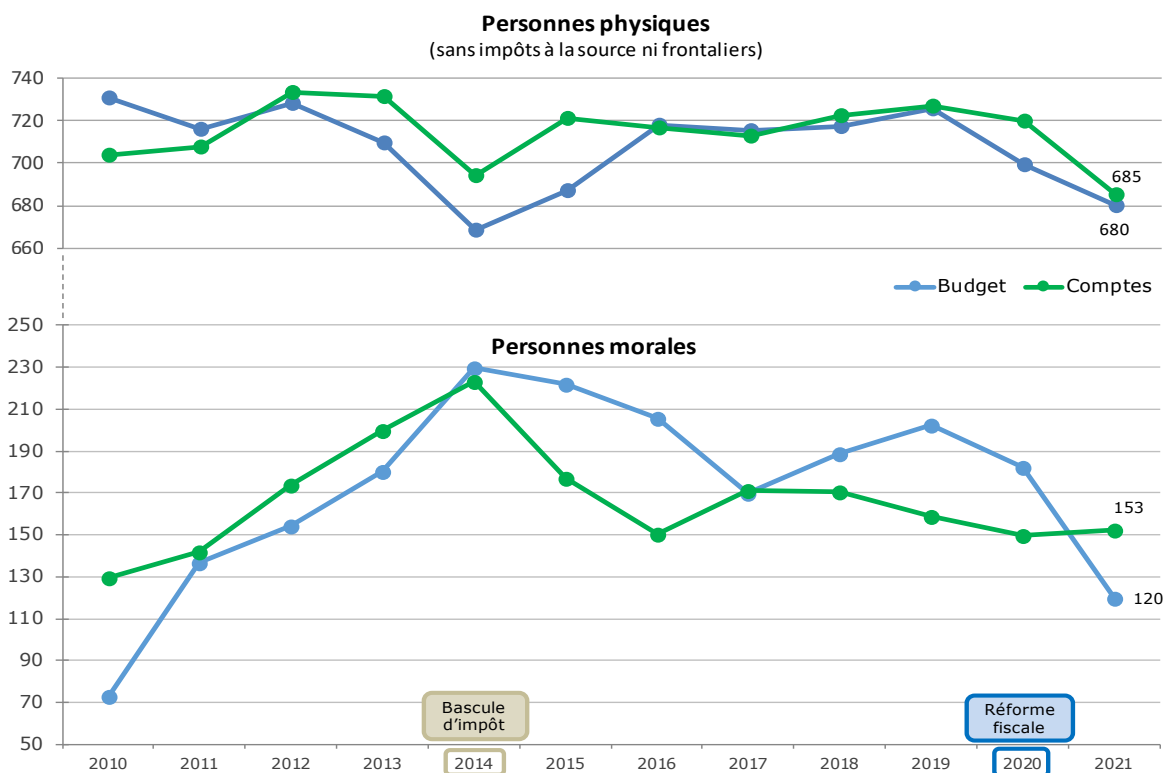
#### Impôt sur les maisons de jeux

La fermeture temporaire du Casino de Neuchâtel en raison de la pandémie a généré un manque de recettes (CHF -1,7 million).

## Impôts sur la propriété et les charges

Le produit des taxes véhicules et de navigation est plus élevé que prévu (CHF +0,8 million) en raison de l'augmentation de la taxe de base sur les véhicules automobiles au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et dans une moindre mesure à l'évolution du parc véhicules et bateaux.

### Évolution des principaux revenus fiscaux de 2010 à 2021



Suite à la crise financière de 2008 et 2009, les effets sur l'impôt sur la fortune sont importants et dans ce contexte les revenus ont enregistré un certain recul. Par contre, les années 2012 et 2013 reflètent la bonne conjoncture. La baisse 2014 prévisible budgétairement par l'intégration des effets de la réforme et la modification du coefficient cantonal ne s'est pas concrétisée. Les revenus ont été plus élevés que prévus. Les bordereaux soldes 2013 comptabilisés en 2014 étaient calculés avec un coefficient de 130 et comprenaient les premiers versements de dividendes allégés à 60% (bordereau 2013 en 2014). En 2015, la baisse liée à la réforme s'est poursuivie et les effets complets du nouveau coefficient expliquent la baisse des recettes personnes physiques budgétaire et comptable par rapport à 2014. Toutefois, les comptes sont légèrement plus élevés que le budget, en partie en raison des premiers effets de l'amnistie. À relever que l'exercice 2018 a enregistré le transfert d'un point d'impôt des communes à l'État. 2019 est en légère hausse. De façon générale, la décennie écoulée a été marquée par une succession de réformes qui ont privé le canton de la croissance « naturelle » des recettes des personnes physiques. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire dont les effets ont été en grande partie compensés par des revenus extraordinaires liés au versement de dividendes 2019 basés sur les bénéfices 2018 et antérieurs des entreprises. Nous rappelons qu'en 2020 ont été analysées les déclarations 2019. Les tranches 2020 ont tenu compte des premières mesures de la réforme fiscale. En 2021, les effets de la réforme ont influencé les recettes. Dans tous les cas, le pessimisme budgétaire lié à la pandémie ne s'est pas traduit dans les comptes.

Depuis 2009, les recettes des personnes morales ont bien augmenté. Dès 2014, le coefficient cantonal est passé de 100 à 123, ce qui explique l'augmentation en 2014, alors que les revenus des entreprises commençaient à se réduire. Les années 2015 et 2016 sont marquées par une mauvaise conjoncture, accentuée par l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro en janvier 2015. Les recettes 2018 ont malheureusement été influencées par les difficultés financières de certains acteurs qui ont négativement compensé les effets de la conjoncture. À relever que l'exercice 2018 a aussi enregistré le transfert d'un point d'impôt des communes à l'État. L'année 2019 a également enregistré pour des acteurs économiques importants du canton de fortes baisses des recettes. 2020 marque l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des personnes morales. La crise sanitaire a fortement impacté le calcul des tranches 2020 des entreprises. Dans la situation actuelle, il est impossible de pouvoir distinguer les effets de la réforme de ceux de la crise sanitaire. En ce qui concerne 2021, le soutien financier de l'État, ainsi que la reprise conjoncturelle, ont permis aux sociétés d'enregistrer des bons revenus. Toutefois, il faut être conscient que l'évolution géopolitique et la réforme de la fiscalité internationale pourront avoir un impact important sur cette recette.

## Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Impôt anticipé IA (46)	6'587'620	20'155'000	20'071'478	-83'522	-0.4%	+13'483'858	+204.7%
Impôt fédéral direct IFD (46)	124'127'167	85'000'000	98'381'882	+13'381'882	+15.7%	-25'745'285	-20.7%
<b>Total</b>	<b>130'714'787</b>	<b>105'155'000</b>	<b>118'453'360</b>	<b>+13'298'360</b>	<b>+12.6%</b>	<b>-12'261'427</b>	<b>-9.4%</b>

### Impôt anticipé et impôt fédéral direct

La part cantonale à l'impôt anticipé est conforme aux prévisions budgétaires fournies par la Confédération. En revanche, elle est en augmentation de 13,5 millions par rapport à 2020, une importante volatilité est constaté d'une année à l'autre. En ce qui concerne l'impôt fédéral direct 2021, il est supérieur de CHF 13,4 millions par rapport au budget, la bonne tenue des résultats de certaines sociétés explique cette différence.

### Impôts irrécouvrables

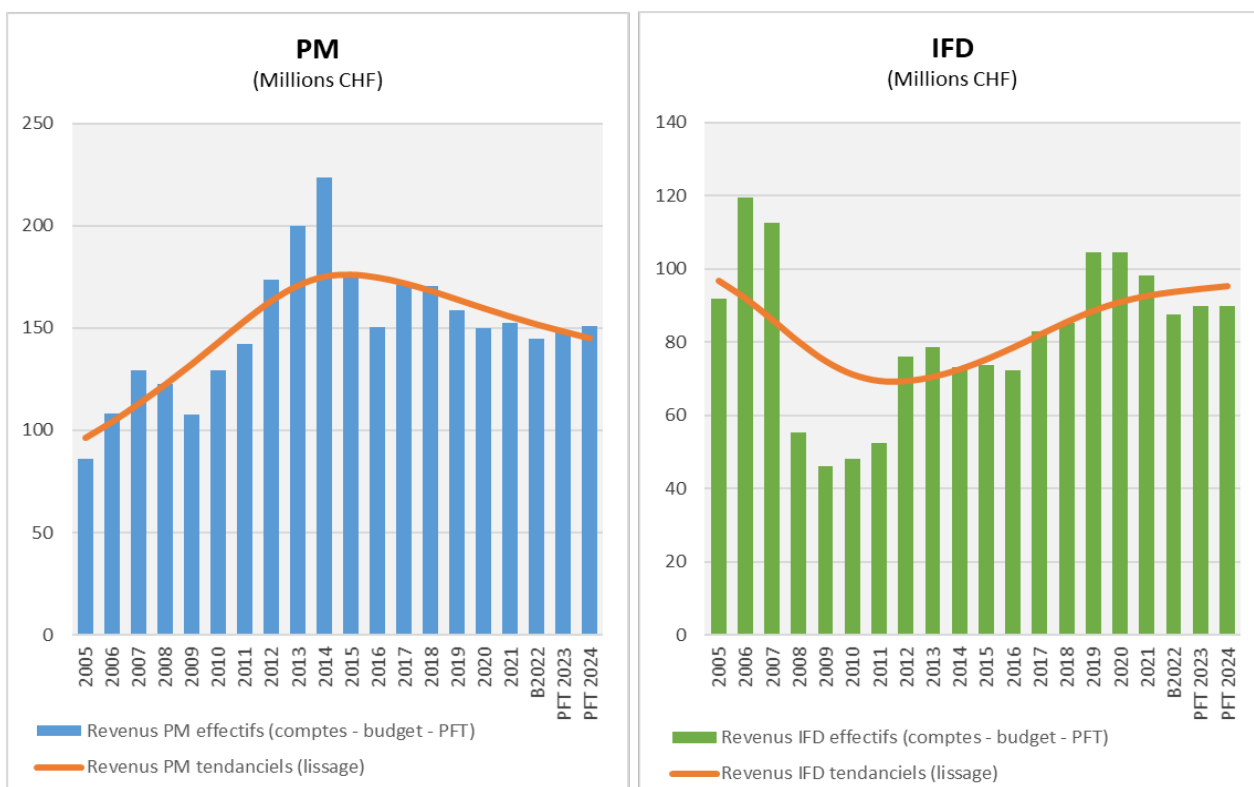
Les impôts non recouvrables s'élèvent à CHF 20 millions en 2021, soit CHF 5 millions de plus qu'au budget. Un phénomène de rattrapage s'est produit en 2021, suite à la suspension des poursuites durant quelques mois en 2020. À noter que le déroulement de la procédure de recouvrement, jusqu'à la constatation d'une insolvabilité (ADB) met un temps certain. Dès lors, les effets favorables de la réforme fiscale sont attendus de manière différée dans le temps.

### Lissage des recettes fiscales

Depuis l'exercice 2020, afin d'atténuer les pics conjoncturels importants, certains revenus font l'objet d'un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels, conformément à l'article 11a de la LFinEC.

Les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'IFD sont ainsi lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott ou filtre HP) proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zürich (KOF) : les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage des revenus est alimentée de la différence ; les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve. Dans le cadre du bouclage, cette méthode s'appuie sur les données de l'impôt fédéral direct (IFD) et des revenus des personnes morales (PM) constatées dans les comptes depuis 1978, sur les données du budget en cours ainsi que sur les estimations effectuées dans le cadre des deux premières années du plan financier et des tâches (PFT). Lors du bouclage 2021, le calcul du lissage a donc été effectué sur la base des données réelles de ces deux impôts pour les années allant de 1978 à 2021, ainsi que sur le budget 2022 et les années 2023 et 2024 du PFT.

### Lissage des revenus fiscaux





Ainsi, les comptes 2021 intègrent une attribution globale de CHF 2,6 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, qui se décompose comme suit :

- Lissage de l'impôt sur les personnes morales : prélèvement de CHF 2,9 millions, les revenus de l'impôt sur les personnes morales comptabilisés en 2021 étant en deçà du niveau tendanciel estimé à CHF 155,5 millions ;
- Lissage de l'impôt fédéral direct : attribution de CHF 5,6 millions, les revenus de l'impôt fédéral direct comptabilisés en 2021 étant largement supérieurs à leur niveau tendanciel estimé à CHF 92,7 millions.

Par rapport au budget 2021, qui prévoyait un prélèvement global de CHF 31,9 millions (y compris amendement COVID), l'écart s'explique par le fait que les revenus de l'impôt sur les personnes morales et de l'impôt fédéral direct sont largement supérieurs aux projections effectuées dans le cadre du processus budgétaire et des amendements liés à la pandémie, signe de la bonne résilience de l'économie neuchâteloise durant la pandémie.

## 2.2.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)

RPT - synthèse (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Compensation cas de rigueur <sup>1)</sup>	79'606'055	74'299'000	74'298'985	-15	-0.0%	-5'307'070	-6.7%
Compensation des ressources	120'416'693	135'410'000	134'468'721	-941'279	-0.7%	+14'052'028	+11.7%
Compens. charges géotopographiques	23'576'616	22'993'000	22'993'344	+344	+0.0%	-583'272	-2.5%
Compens. charges socio-démographiques	14'173'235	14'736'000	14'735'852	-148	-0.0%	+562'617	+4.0%
Mesures d'atténuation	0	2'800'000	2'800'411	+411	+0.0%	+2'800'411	--
<b>Total</b>	<b>237'772'599</b>	<b>250'238'000</b>	<b>249'297'313</b>	<b>-940'687</b>	<b>-0.4%</b>	<b>+11'524'714</b>	<b>+4.8%</b>

<sup>1)</sup> Y compris charges pour l'État (nature 36214000)

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT) représente l'une des plus importantes sources de revenus pour le canton de Neuchâtel, après les impôts des personnes morales et des personnes physiques. Au total, les montants 2021 reçus par le canton dans le cadre de la RPT s'élèvent à CHF 249,3 millions, laissant apparaître une baisse d'environ CHF 1 million par rapport aux montants qui avaient été intégrés au budget. Cette différence résulte d'un écart entre les chiffres provisoires annoncés par la Confédération en juin 2020 et les chiffres définitifs transmis en novembre de la même année.

Par rapport aux derniers comptes clôturés, on constate une hausse des paiements compensatoires de CHF 11,5 millions, qui découle principalement d'une hausse des paiements reçus dans le cadre de la péréquation des ressources (CHF +14 millions) en raison du recul de l'indice de ressources du canton. Le canton bénéficie par ailleurs cette année des mesures d'atténuation (CHF 2,8 millions), un instrument mis en place pour une période transitoire allant de 2021 à 2025. Toutefois, ces améliorations se trouvent partiellement compensées par la diminution fixe de 5% par an des montants perçus au titre de la compensation des cas de rigueur (CHF -5,3 millions). Les paiements reçus dans le cadre de la compensation des charges restent, quant à eux, globalement stables.

## 3. Compte des investissements

### 3.1. Vue d'ensemble

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>75'715'732.50</b>	<b>140'409'512.81</b>	<b>109'866'355.22</b>	<b>-30'543'157.59</b>	<b>-21.8%</b>	<b>34'150'622.72</b>	<b>+45.1%</b>
50 Immobilisations corporelles	40'412'045.16	75'621'822.77	48'415'573.35	-27'206'249.42	-36.0%	8'003'528.19	+19.8%
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	--	-	--
52 Immobilisations incorporelles	3'383'582.97	4'763'000.00	4'269'628.08	-493'371.92	-10.4%	886'045.11	+26.2%
54 Prêts	14'652'565.00	24'820'690.00	13'054'321.60	-11'766'368.40	-47.4%	-1'598'243.40	-10.9%
55 Participations et capital social	88'549.99	250'000.00	19'886'968.91	19'636'968.91	+7'854.8%	19'798'418.92	+22'358.5%
56 Propres subventions d'investissement	14'858'070.17	23'563'000.04	21'360'586.58	-2'202'413.46	-9.3%	6'502'516.41	+43.8%
57 Subventions d'investissements à redistribuer	2'005'079.25	5'535'000.00	2'879'276.70	-2'655'723.30	-48.0%	874'197.45	+43.6%
58 Investissements extraordinaires	315'839.96	5'856'000.00	-	-5'856'000.00	-100.0%	-315'839.96	-100.0%
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>23'845'158.38</b>	<b>55'554'812.41</b>	<b>46'740'927.12</b>	<b>-8'813'885.29</b>	<b>-15.9%</b>	<b>22'895'768.74</b>	<b>+96.0%</b>
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	-	-	3'287'757.21	3'287'757.21	--	3'287'757.21	--
61 Remboursements	-	-	-	-	--	-	--
62 Vente d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	--	-	--
63 Subventions d'investissements acquises	996'708.61	2'176'450.29	2'309'108.20	132'657.91	+6.1%	1'312'399.59	+131.7%
64 Remboursement de prêts	11'705'733.35	11'908'962.20	15'287'713.25	3'378'751.05	+28.4%	3'581'979.90	+30.6%
65 Transfert de participations	-	-	-	-	--	-	--
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	9'118'794.47	33'831'599.92	22'934'039.61	-10'897'560.31	-32.2%	13'815'245.14	+151.5%
67 Subventions d'investissements à redistribuer	2'005'079.25	4'901'800.00	2'879'276.70	-2'022'523.30	-41.3%	874'197.45	+43.6%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	18'842.70	2'736'000.00	43'032.15	-2'692'967.85	-98.4%	24'189.45	+128.4%
<b>Investissements nets</b>	<b>51'870'574.12</b>	<b>84'854'700.40</b>	<b>63'125'428.10</b>	<b>-21'729'272.30</b>	<b>-25.6%</b>	<b>11'254'853.98</b>	<b>+21.7%</b>

Le compte des investissements regroupe principalement toutes les dépenses et les recettes (participations de tiers) pour la réalisation de projets et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les prêts et leur remboursement sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes ou d'investissements nets, c'est-à-dire les investissements qui restent à charge de la collectivité publique. Les prélèvements aux fonds portés en déduction des investissements conformément à la loi (domaine routier notamment) sont aussi considérés comme recettes.

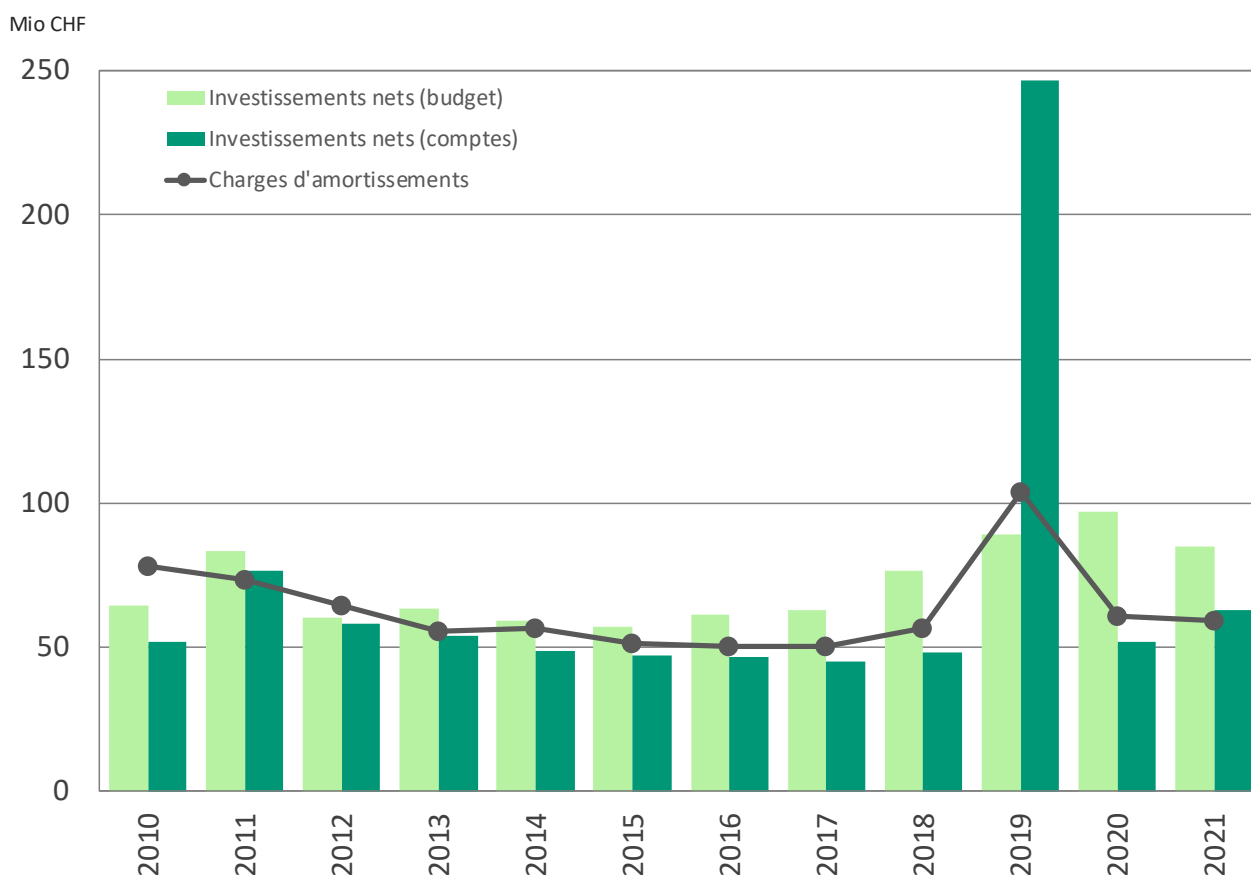
Le volume d'investissement net 2021 de CHF 63,1 millions comprend un montant de CHF 19,7 millions correspondant au reclassement comptable du patrimoine financier au patrimoine administratif de participations dans Groupe E SA, Viteos SA et de parts sociales dans diverses coopératives d'habitation, dont la régularisation conformément à la LFinEC est proposée avec ce rapport. Ceci explique le dépassement particulièrement important en regard du groupe « Participations et capital social ». Sans considération de ce reclassement qui n'a d'ailleurs pas été prévu au budget 2021 du compte des investissements, la dépense nette s'établirait à CHF 43,4 millions, soit à peine plus que la moitié de l'enveloppe globale allouée pour l'exercice 2021.

S'agissant des immobilisations corporelles (groupe de nature comptable 50) qui constituent la majorité des dépenses 2021, l'écart au budget est notamment dû au retard lié à la réalisation du projet de contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18 qui n'a pas concrètement débuté dans le cadre de cet exercice, comme initialement prévu (CHF -8,7 millions brut, CHF -3,6 millions net). Il en va de même pour l'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget (CHF -2,8 millions) ou la valorisation des anciennes prisons de Neuchâtel (CHF -1 million). Les dépenses effectuées pour la 12<sup>ème</sup> étape de correction et d'aménagement des routes cantonales ont été moins intensives que prévues (CHF -1,7 million brut, CHF -1 million net), de même que celles en lien avec l'assainissement du bruit routier ou de l'assainissement et sécurisation du tunnel de la Clusette (CHF -4,8 millions brut, CHF -2,5 millions net), Unihub (CHF -1,4 million), le renouvellement des infrastructures informatiques (CHF -2,4 millions), pour ne citer que quelques projets. À contrario, c'est aussi dans cette rubrique qu'ont été comptabilisées les dépenses non budgétées pour l'acquisition du bâtiment concernant le nouveau centre des archives ainsi que les interventions urgentes nécessaires à Cressier suite aux intempéries qui sont intervenues en juin 2021.

Au budget 2021, la balance entre octrois et remboursements (groupes de natures comptables 54 et 64) de prêts aboutissait à une dépense nette de CHF 12,9 millions. Alors qu'aux comptes elle est de CHF -2,2 millions. En effet, les prêts accordés ont été inférieurs au budget de CHF 11,8 millions et les remboursements ont quant à eux été supérieurs de CHF 3,4 millions, constituant ainsi un résultat net entre les comptes et le budget de CHF 15,1 millions.



## Évolution des investissements nets et des amortissements de 2010 à 2021



Le graphique ci-dessus présente les investissements nets budgétés et réalisés ainsi que les amortissements qui y sont liés.

Des changements de méthodologie sont intervenus en matière de calcul des amortissements parallèlement au retraitement des valeurs figurant au bilan à compter de l'exercice 2018. L'augmentation de la valeur des biens se traduit ainsi par des charges d'amortissement plus élevées, effet toutefois atténué par des durées d'amortissement plus longues, conformément aux précisions figurant dans l'annexe 2 du RLFinEC. La hausse des amortissements constatée pour l'année 2019 s'explique par l'amortissement extraordinaire de la H20 dans le cadre du transfert à la Confédération (CHF 38,3 millions). Des informations complémentaires sur les amortissements 2021 sont disponibles au chapitre 2.1.2.2.

Le montant d'investissement particulièrement élevé aux comptes 2019 découle de l'octroi d'un capital de dotation de CHF 200 millions au réseau hospitalier neuchâtelois (projet recapitalisation RHNe) dans le cadre du décret adopté par le Grand Conseil le 19 février 2019.

À la lecture du graphique, on peut constater que les montants d'investissement prévus lors des processus budgétaires n'arrivent généralement pas à être atteints lors de l'exercice considéré, même une fois déduit l'écart statistique prévu par la LFinEC (à l'exception de 2019 pour la raison évoquée plus haut). Dès 2020, l'écart est particulièrement marqué avec l'application du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements minimum (3,5% des revenus déterminants) et un volume réel de dépenses qui reste proche de celui des exercices précédents. L'investissement net des comptes 2021 comprend les écritures non budgétées de transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif, à leurs valeurs comptables, des titres liés à Groupe E SA, Viteos SA et diverses coopératives d'habitation (CHF 19,7 millions). L'un des objectifs du nouveau mécanisme de frein à l'endettement en place depuis deux exercices qui vise à augmenter le volume des investissements publics n'est pour l'heure pas encore pleinement atteint en regard des comptes. Cependant, le contexte sanitaire de ces deux dernières années a passablement perturbé l'avancée des projets en mobilisant des ressources internes ou en allongeant les délais de livraison de certaines commandes. Par ailleurs, les projets importants qui seront lancés ces prochaines années (notamment en matière de génie civil et bâtiment) et les dépenses significatives qui les accompagnent devraient également permettre une amélioration de la situation.

## 3.2. Compte des investissements par projet et domaine fonctionnel

### Nomenclature

Pour rappel, les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| - Administration générale             | - Prévoyance sociale   |
| - Ordre et sécurité publique, défense | - Trafic et télécommunications                               |
| - Culture, sport et loisirs, église   | - Protection de l'environnement et aménagement du territoire |
| - Formation                           | - Économie publique  |
| - Santé                               | - Finances et impôts   |

Un crédit-cadre d'engagement regroupe de multiples objets et peut concerner plusieurs domaines fonctionnels. En effet, c'est la nature des activités du service utilisateur final de chaque objet qui détermine l'affectation des dépenses à l'un ou l'autre de ces domaines.

Le schéma ci-après présente le compte des investissements 2021 en fonction de cette classification.

Le domaine administration générale qui totalise une dépense nette d'investissement de CHF 32 millions intègre les reclassements évoqués des participations Groupe E SA et Viteos SA, ainsi que des parts sociales dans des coopératives d'habitation. Sans considération de cette correction, c'est un volume de dépense nette de CHF 12,3 millions qui concerne cette fonction et qui comprend les dépenses relatives au projet de nouveau centre d'archives et du patrimoine (CHF 6,4 millions), au renouvellement des infrastructures informatiques (CHF 2,1 millions) et au développement 2016-2020 des systèmes d'information (CHF 1,5 million).

Les investissements nets de CHF 11,5 millions consentis pour le domaine trafic et télécommunications englobent principalement les dépenses en lien avec l'entretien constructif 2018-2021 (CHF 4,1 millions), les interventions urgentes à Cressier (CHF 1,5 million), la reconstruction de la route cantonale 1310 (CHF 1,2 million) et l'assainissement routier H10 (CHF 1 million).

Les infrastructures utiles à la formation ont bénéficié d'investissements à hauteur de CHF 6,3 millions. Les principaux projets s'y rapportant sont le programme d'éducation numérique (CHF 1,9 million), le programme d'assainissement du patrimoine immobilier en ce sens que des bâtiments scolaires sont concernés (CHF 1,2 million), l'assainissement des façades Unimail (CHF 0,9 million) et divers entretiens lourds sur des bâtiments scolaires (CHF 0,9 million).

Les achats effectués en matière d'ordre, sécurité publique et défense, d'un montant net de CHF 4 millions sont constitués en grande partie des moyens nécessaires pour l'acquisition d'équipements et la gestion des systèmes de communication dédiés aux activités de la PONE (CHF 2 millions), ainsi que les acquisitions de véhicules spécifiques (CHF 1 million).

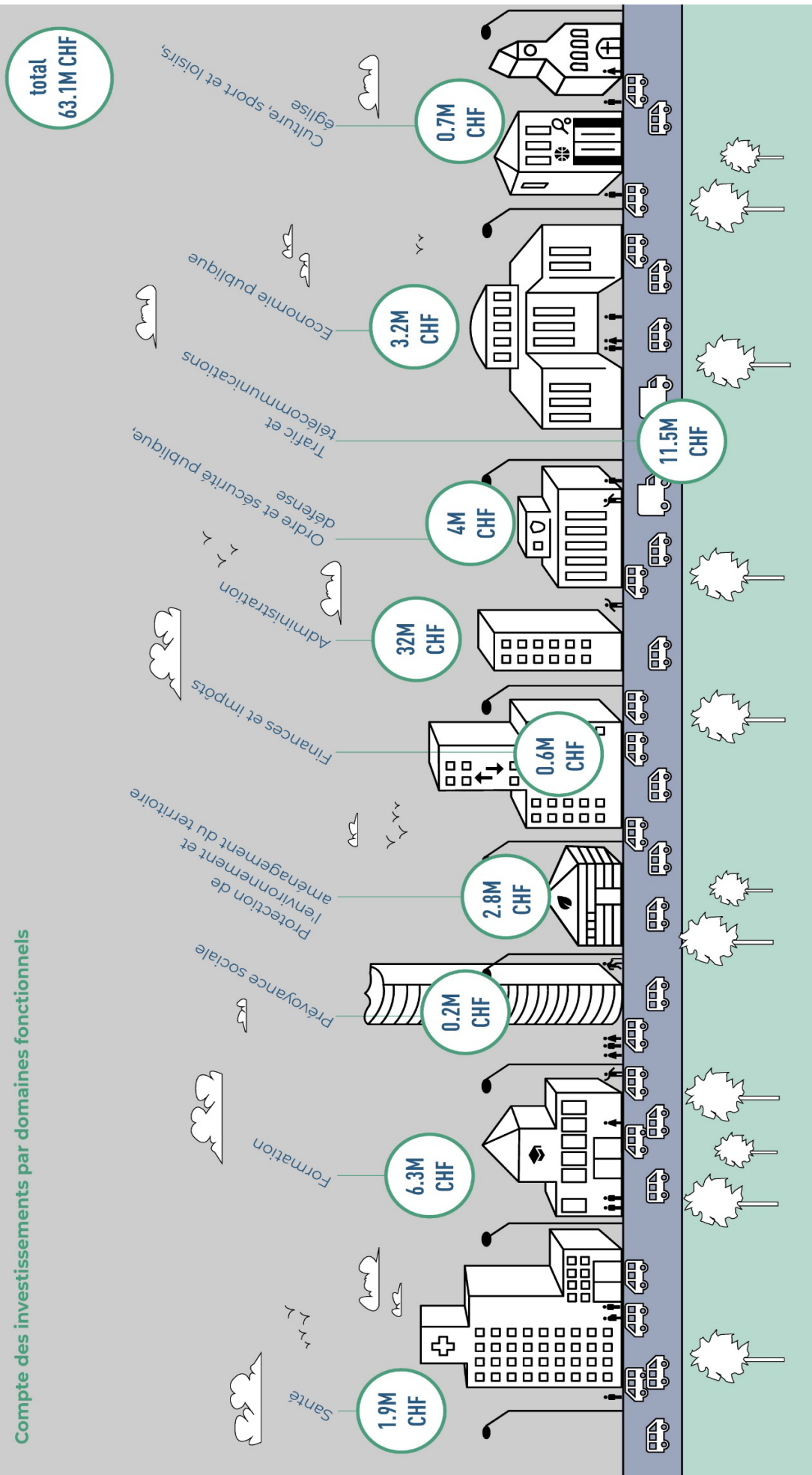
L'économie publique a fait l'objet d'investissements nets de CHF 3,2 millions. Les subventions et prêts accordés par le SAGR y occupent une place prépondérante avec CHF 2,8 millions (projet de développement régional, subventions constructions rurales, travaux d'améliorations foncières, subvention pour exploitations paysannes etc.). À noter que la balance des prêts 2021 du NECO est négative (CHF -0,9 million), dans la mesure où le volume de remboursements de prêts en cours a été plus élevé que les nouveaux prêts octroyés.

Les investissements nets effectués pour le domaine protection de l'environnement et aménagement du territoire d'un total de CHF 2,8 millions sont en majeure partie relatifs au projet de centre collecteur de Montmollin (CHF 1,4 million) et à des interventions pour la protection des crues, l'aménagement ainsi que la revitalisation de cours d'eau (CHF 0,6 million).

Les dépenses effectuées sur le projet de constitution et de certification e-health (CHF 1,5 million) composent l'essentiel du domaine de la santé qui totalise CHF 1,9 million.

Les investissements nets effectués pour le domaine de la prévoyance sociale sont principalement composés des prêts et prises de participations en vue de la politique sur le logement et des infrastructures pour le projet d'intégration « Espace ». Le total de la rubrique est peu élevé (CHF 0,2 million) dans la mesure où la dissolution du fonds de désendettement a engendré l'amortissement du prêt de l'État à son égard, traduit comptablement par une recette d'investissement de CHF 1,5 million.

Compte des investissements par domaines fonctionnels



Un des angles les plus pertinents pour analyser les dépenses et les recettes du compte des investissements est celui des projets auxquels elles sont rattachées. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les dépenses d'investissements en regard des différents projets. Comme les dépenses et recettes d'investissements sont toujours gérées par le biais de crédits d'engagements (outil analytique), ces informations financières font également partie du tableau détaillé de suivi au chapitre 5.2.2, parallèlement à l'éventuelle part du projet qui est affectée au compte de résultats (présentation globale du crédit d'engagement). Rappelons que les prêts octroyés par l'État sont considérés comme des investissements. Les annuités de remboursement apparaissent ainsi en recettes d'où parfois des chiffres négatifs dans la colonne des dépenses nettes.

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2021			Comptes 2021			Écart C2021 - B2021		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
<b>Total</b>		<b>140'409'513</b>	<b>55'554'812</b>	<b>84'854'700</b>	<b>109'866'355</b>	<b>46'740'927</b>	<b>63'125'428</b>	<b>-30'543'158</b>	<b>-8'813'885</b>	<b>-21'729'272</b>
<b>Projets d'investissements transversaux</b>		<b>16'779'745</b>	<b>300'000</b>	<b>16'479'745</b>	<b>8'152'368</b>	<b>100'000</b>	<b>8'052'368</b>	<b>-8'627'377</b>	<b>-200'000</b>	<b>-8'427'377</b>
<b>Programme d'impulsion et de transformations</b>		<b>8'862'360</b>	<b>300'000</b>	<b>8'562'360</b>	<b>2'134'553</b>	<b>100'000</b>	<b>2'034'553</b>	<b>-6'727'807</b>	<b>-200'000</b>	<b>-6'527'807</b>
Pi-accélération Projet aggro (PA3)	DDTE/SPCH	400'000	0	400'000	-168'781	0	-168'781	-568'781	0	-568'781
Pi-accord position. Strat. (APS)	DECS/SESC	1'700'000	0	1'700'000	0	0	0	-1'700'000	0	-1'700'000
Pi-accord position. Strat. (APS)	DESC/SCNE	0	0	0	220'000	0	220'000	+220'000	0	+220'000
Pi-développement économique	DESC/NECO	3'000'000	300'000	2'700'000	1'210'000	100'000	1'110'000	-1'790'000	-200'000	-1'590'000
Pi-études invest. futurs	DFS/SCSP	250'000	0	250'000	254'011	0	254'011	+4'011	0	+4'011
Pi-études invest. futurs	DFS/SBAT	284'960	0	284'960	18'906	0	18'906	-266'054	0	-266'054
Pi-études invest. futurs	DFDS/SFPO	77'400	0	77'400	318'195	0	318'195	+240'795	0	+240'795
Pi-études invest. futurs	DDTE/SCTR	450'000	0	450'000	135'043	0	135'043	-314'957	0	-314'957
Pi-mise en conformité arrêts bus	DDTE/SCTR	1'500'000	0	1'500'000	103'106	0	103'106	-1'396'894	0	-1'396'894
Pi-mobilité durable	DESC/SSCM	0	0	0	44'072	0	44'072	+44'072	0	+44'072
Pi-mobilité durable	DDTE/SENE	600'000	0	600'000	0	0	0	-600'000	0	-600'000
Pi-soutien innovation	DESC/NECO	600'000	0	600'000	0	0	0	-600'000	0	-600'000
<b>Programme éducation numérique</b>		<b>2'617'805</b>	<b>0</b>	<b>2'617'805</b>	<b>1'879'149</b>	<b>0</b>	<b>1'879'149</b>	<b>-738'656</b>	<b>0</b>	<b>-738'656</b>
Programme éducation numérique	DFDS/CFOM	0	0	0	308'281	0	308'281	+308'281	0	+308'281
Programme éducation numérique	DFDS/CPLN	0	0	0	64'154	0	64'154	+64'154	0	+64'154
Programme éducation numérique	DFDS/CFMB	0	0	0	51'056	0	51'056	+51'056	0	+51'056
Programme éducation numérique	DFDS/Lycées	0	0	0	569'724	0	569'724	+569'724	0	+569'724
Programme éducation numérique	DFDS/SECO	615'000	0	615'000	595'605	0	595'605	-19'395	0	-19'395
Programme éducation numérique	DFDS/SIEN	540'000	0	540'000	290'329	0	290'329	-249'671	0	-249'671
Programme éducation numérique	DFDS/SFPO	1'462'805	0	1'462'805	0	0	0	-1'462'805	0	-1'462'805
<b>Sécurisation de l'outil de prod. info.</b>		<b>598'800</b>	<b>0</b>	<b>598'800</b>	<b>315'222</b>	<b>0</b>	<b>315'222</b>	<b>-283'578</b>	<b>0</b>	<b>-283'578</b>
Sécurisation de l'outil de prod. info.	DFS/SBAT	598'800	0	598'800	312'918	0	312'918	-285'882	0	-285'882
Sécurisation de l'outil de prod. info.	DFDS/SIEN	0	0	0	2'304	0	2'304	+2'304	0	+2'304
<b>Vitami.NE</b>		<b>4'700'780</b>	<b>0</b>	<b>4'700'780</b>	<b>3'823'445</b>	<b>0</b>	<b>3'823'445</b>	<b>-877'335</b>	<b>0</b>	<b>-877'335</b>
Vitami.NE	DFS/OORG	453'000	0	453'000	551'387	0	551'387	+98'387	0	+98'387
Vitami.NE	DFS/SBAT	3'645'080	0	3'645'080	2'902'319	0	2'902'319	-742'761	0	-742'761
Vitami.NE	DESC/SCNE	108'000	0	108'000	337'14	0	337'14	-74'286	0	-74'286
Vitami.NE	DESC/SRHE	81'000	0	81'000	62'740	0	62'740	-18'260	0	-18'260
Vitami.NE	DESC/SIEN	413'700	0	413'700	273'285	0	273'285	-140'415	0	-140'415
<b>Autorités exécutives (AUEX)</b>		<b>496'928</b>	<b>0</b>	<b>496'928</b>	<b>493'051</b>	<b>0</b>	<b>493'051</b>	<b>-3'877</b>	<b>0</b>	<b>-3'877</b>
Remplac. machine mise sous pli Kern 2500	SALI	496'928	0	496'928	493'051	0	493'051	-3'877	0	-3'877
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>		<b>21'263'200</b>	<b>806'955</b>	<b>20'456'245</b>	<b>36'569'051</b>	<b>5'752'167</b>	<b>30'816'883</b>	<b>+15'305'651</b>	<b>+4'945'212</b>	<b>+10'360'639</b>
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	2'800'000	0	2'800'000	797	0	797	-2'799'203	0	-2'799'203
Assainissement des bât. d'entr. des RC	SBAT	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Assain. toiture Pavillon Borel - Perreux	SBAT	0	0	0	0	632	-632	0	+632	-632
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	SBAT	300'000	0	300'000	89'530	0	89'530	-210'470	0	-210'470
CAP - Centre Archives et Patrimoine	SBAT	800'000	0	800'000	6'380'347	0	6'380'347	+5'580'347	0	+5'580'347
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	SBAT	500'000	0	500'000	151'095	0	151'095	-348'905	0	-348'905
CPLN NE / assain. énergétique	SBAT	0	0	0	48'286	0	48'286	+48'286	0	+48'286
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	1'028'000	0	1'028'000	783'911	0	783'911	-244'089	0	-244'089
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	1'988'100	0	1'988'100	1'422'026	0	1'422'026	-566'074	0	-566'074
Entretien Lour SBAT I	SBAT	600'000	0	600'000	681'446	0	681'446	+81'446	0	+81'446
Entretien Lour SBAT II	SBAT	600'000	0	600'000	481'050	0	481'050	-118'950	0	-118'950
Espace - Cité universitaire Neuchâtel	SBAT	0	0	0	131'463	0	131'463	+131'463	0	+131'463
Espace - Equipement et Mobilier	SBAT	0	0	0	109'534	0	109'534	+109'534	0	+109'534
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2020	SBAT	0	0	0	31'053	0	31'053	+31'053	0	+31'053
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2021	SBAT	0	0	0	421'307	0	421'307	+421'307	0	+421'307
Extension du CIFOM-EPCY	SBAT	214'800	0	214'800	176'410	0	176'410	-38'390	0	-38'390
Infirmierie EDPR	SBAT	750'000	0	750'000	0	0	0	-750'000	0	-750'000
LBC-Créat.salles pour l'enseignem.inform	SBAT	180'000	0	180'000	260'053	0	260'053	+80'053	0	+80'053
Lycée DDR assain. façades étude	SBAT	0	0	0	125'113	0	125'113	+125'113	0	+125'113
Mise en conformité bâtiments CIFOM	SBAT	0	0	0	0	82'075	-82'075	0	+82'075	-82'075
Partis sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	250'000	0	250'000	152'200	0	152'200	-97'800	0	-97'800
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	1'600'000	0	1'600'000	960'000	0	960'000	-640'000	0	-640'000
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	1'747'780	0	1'747'780	1'179'803	0	1'179'803	-567'977	0	-567'977
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	90'720	0	90'720	0	0	0	-90'720	0	-90'720
Regroup. LJP sur deux bâtiments - Etude	SBAT	0	0	0	2'277	0	2'277	+2'277	0	+2'277
Rénovation des prisons (EEPb et EDPR)	SBAT	0	0	0	291'108	0	291'108	+291'108	0	+291'108
Sécurisation du Château de Neuchâtel	SBAT	0	0	0	0	41'962	-41'962	0	+41'962	-41'962
SISPOL - assainissement façade	SBAT	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	SBAT	0	0	0	-12'173	0	-12'173	-12'173	0	-12'173
UNIHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	1'510'800	0	1'510'800	126'604	0	126'604	-1'384'196	0	-1'384'196
Unimail-assainissement façades-3e étape	SBAT	1'223'000	0	1'223'000	911'544	10'000	901'544	-311'456	+10'000	-321'456
Unimail - correction de la verrière	SBAT	0	0	0	20'291	0	20'291	+20'291	0	+20'291
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	SBAT	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	-1'000'000	0	-1'000'000
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	SBAT	0	0	0	285'585	0	285'585	+285'585	0	+285'585
Constitution et certification e-health	SCSP	1'250'000	0	1'250'000	1'487'031	0	1'487'031	+237'031	0	+237'031
Infrastructures EMS	SCSP	1'920'000	0	1'920'000	0	0	0	-1'920'000	0	-1'920'000



Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2021			Comptes 2021			Écart C2021 - B2021		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Travaux remises en état agricoles VdR	SAGR	0	0	0	90'406	31'000	59'406	+90'406	+31'000	+59'406
CP Ouvrages de protection forêts 2020-24	SCAT	843'000	403'800	439'200	335'856	161'262	174'594	-507'144	-242'538	-264'606
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	80'000	0	80'000	0	0	0	-80'000	0	-80'000
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SCAT	2'270'500	1'133'000	1'137'500	0	0	0	-2'270'500	-1'133'000	-1'137'500
CC équipements labo. consommation	SCAV	45'000	0	45'000	44'960	0	44'960	-40	0	-40
Climatisation laboratoires du SCAV	SCAV	100'000	0	100'000	99'785	0	99'785	-215	0	-215
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	SCAV	25'000	0	25'000	19'350	0	19'350	-5'650	0	-5'650
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	250'000	0	250'000	0	0	0	-250'000	0	-250'000
Crédit const.halte ferroviaire de La Fiaz	SCTR	2'933'000	1'382'500	1'550'500	1'128'054	1'566'500	-438'446	-1'804'946	+184'000	-1'988'947
Part routière renouvellement FN	SCTR	600'000	0	600'000	0	0	0	-600'000	0	-600'000
Prêts transports	SCTR	0	695'500	-695'500	0	695'524	-695'524	0	+24	-24
3e prog. assain. inst. chauf.	SENE	15'000	10'000	5'000	5'267	13'477	-8'210	-9'733	+3'477	-13'210
Achat analyseur homologué 70KW	SENE	20'000	0	20'000	14'782	0	14'782	-5'218	0	-5'218
Remplacement analyseur TOC laboratoire	SENE	65'000	0	65'000	63'543	0	63'543	-1'457	0	-1'457
Remplacement appareils mesure immissions	SENE	31'000	0	31'000	31'977	0	31'977	+977	0	+977
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	60'000	24'000	36'000	59'950	0	59'950	-50	-24'000	+23'950
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	232'000	126'000	106'000	221'324	105'162	116'163	-10'676	-20'838	+10'163
CP Nature 2020-2024	SFFN	741'500	407'400	334'099	487'901	255'235	232'666	-253'599	-152'165	-101'434
Cuve inox à la pisciculture de Colombier	SFFN	0	0	0	0	24'700	-24'700	0	+24'700	-24'700
Desserte forestière	SFFN	0	0	0	71'608	0	71'608	+71'608	0	+71'608
Infrastructures forestières	SFFN	329'550	236'550	93'000	323'511	230'930	92'582	-6'039	-5'620	-418
Investissements forestiers		70'690	70'690	0	146'380	146'380	0	+75'690	+75'690	0
12ème étape corr./aménag. routes cant.	SPCH	3'550'000	1'980'000	1'570'000	1'814'786	1'166'240	648'546	-1'735'214	-813'761	-921'454
Aménagements de cours d'eau 2020-2021	SPCH	300'000	0	300'000	233'121	-260	233'381	-66'879	-260	-66'619
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	SPCH	177'000	0	177'000	0	0	0	-177'000	0	-177'000
Assain. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	2'706'250	1'590'000	1'116'250	875'485	495'534	379'951	-1'830'765	-1'094'466	-736'299
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	1'881'000	283'000	1'598'000	1'000'864	309'224	691'640	-880'136	+26'224	-906'360
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	2'054'000	1'200'000	854'000	-813	-488	-325	-2'054'813	-1'200'488	-854'325
Assainissement routier H10	SPCH	3'100'000	1'860'000	1'240'000	2'556'221	1'533'796	1'022'426	-543'779	-326'204	-217'574
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	75'000	65'000	10'000	52'144	37'969	14'176	-22'856	-27'031	+4'176
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	660'000	580'800	79'200	383'175	337'194	45'981	-276'825	-243'606	-33'219
Corrections routières 2020 - 2021	SPCH	235'000	0	235'000	234'476	10'107	224'370	-524	+10'107	-10'630
CP prot.cruées LA CE, 2020 - 2024	SPCH	927'000	463'000	464'000	293'942	140'474	153'468	-633'058	-322'526	-310'532
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	892'000	639'000	253'000	444'499	311'502	132'997	-447'501	-327'498	-120'003
Entretien constructif 2018-2021	SPCH	5'019'000	0	5'019'000	4'144'645	54'487	4'090'159	-874'355	+54'487	-928'841
Equip. déneig. transp. privés 2018-2024	SPCH	50'000	0	50'000	49'220	0	49'220	-780	0	-780
Etudes détail liaison H18-H20	SPCH	730'000	438'000	292'000	452'906	271'744	181'162	-277'094	-166'256	-110'838
H10 Evitement de Pesieux, études	SPCH	150'000	90'000	60'000	0	0	0	-150'000	-90'000	-60'000
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	8'725'000	5'100'000	3'625'000	0	0	0	-8'725'000	-5'100'000	-3'625'000
Instal.génératrices pr prélèv. carburant	SPCH	150'000	0	150'000	20'002	0	20'002	-129'998	0	-129'998
Interventions urgentes à Cressier	SPCH	0	0	0	2'114'152	516'831	1'597'321	+2'114'152	+516'831	+1'597'321
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	800'000	0	800'000	741'067	0	741'067	-58'933	0	-58'933
PS CFF Malakoff H18	SPCH	5'876'000	4'620'000	1'256'000	5'416'143	4'779'349	636'794	-459'857	+159'349	-619'206
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	90'000	0	90'000	81'139	0	81'139	-8'861	0	-8'861
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	1'268'000	0	1'268'000	1'207'775	0	1'207'775	-60'225	0	-60'225
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	518'750	300'000	218'750	296'358	163'489	132'868	-222'392	-136'511	-85'882
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	SPCH	23'000	13'800	9'200	16'874	10'124	6'750	-6'126	-3'676	-2'450
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	170'000	0	170'000	132'356	0	132'356	-37'644	0	-37'644
Travaux sur ouvrages d'art 2020 - 2021	SPCH	300'000	0	300'000	237'289	0	237'289	-62'711	0	-62'711
<b>Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)</b>		<b>150'000</b>	<b>208'500</b>	<b>-58'500</b>	<b>144'450</b>	<b>239'710</b>	<b>-95'260</b>	<b>-5'550</b>	<b>+31'210</b>	<b>-36'760</b>
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	150'000	15'000	135'000	63'660	2'000	61'660	-86'340	-13'000	-73'340
Prêts d'études	SASO	0	193'500	-193'500	80'790	237'710	-156'920	+80'790	+44'210	+36'580

Les investissements nets 2021 en lien avec le programme d'impulsion et de transformations sont significativement inférieurs au budget de CHF 6,5 millions. Les subventions et prêts octroyés au titre d'APS n'ont représenté que CHF 0,2 million alors que les projections considéraient un montant de CHF 1,7 million. La balance nette des prêts octroyés par le service de l'économie pour le développement économique est de CHF 1,6 million inférieure au budget, la crise COVID ayant freiné les investissements des entreprises. Le volume des subventions allouées pour la mise en conformité des arrêts de bus s'élève à CHF 0,1 million, contre CHF 1,5 million estimés au budget. Les travaux sont gérés par les communes qui n'ont pas pu avancer au rythme prévu.

Le déploiement du programme d'éducation numérique a pris du retard, c'est pourquoi les investissements effectués sur ce projet sont en dessous du budget de CHF 0,7 million.

Pour le projet Vitamine, la diminution par rapport au budget de CHF 0,9 million s'explique principalement par des dépenses en acquisition de mobiliers et en aménagement de bâtiments moins intensives que prévu à l'exercice 2021.

S'agissant des investissements propres au DFS, les principaux écarts comptes-budget sont constatés en regard du projet pour les infrastructures en EMS (CHF -1,9 million) qui est reporté à 2022. D'autres écarts sont à signaler pour les prêts aux collectivités et fondations du patrimoine administratif (CHF -1,5 million), dont la différence correspond à l'amortissement du prêt accordé au fonds de désendettement qui a été dissous et pour UniHub (CHF -1,4 million) qui est encore au stade préliminaire. D'un autre côté, des dépassements sont intervenus en ce qui concerne le projet de centre des archives et patrimoine (CHF +5,6 millions en lien avec l'achat du bâtiment) et pour les transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif (CHF +16,4 millions relatifs notamment à la régularisation des titres Groupe E, Viteos et de parts sociales dans des coopératives d'habitation).

Au DESC, c'est essentiellement le volume net de prêts (octrois déduction faite des remboursements) qui a été moins important que prévu au budget, notamment pour la politique régionale 2020-2023 (CHF -3,3 millions) et 2016-2019 (CHF -2,5 millions). Ceci s'explique par le retard dans la mise en œuvre de certains projets du fait de la crise sanitaire.

Les écarts comptes-budget du DFDS sont principalement constatés en regard de projets portés par le SIEN, notamment le renouvellement des infrastructures informatiques (CHF -2,4 millions) imputable au report de la mise à jour des infrastructures centrales et des centraux téléphoniques et le développement 2016-2020 des systèmes d'information (CHF -0,6 million), dont certains sous-projets comme JURIS ou Impôt2.0 ont fait l'objet de reports.

Certains projets de génie civil n'ont pas pu avancer comme prévu au budget expliquant ainsi en bonne partie la différence avec les comptes 2021 du DDTE. C'est par exemple le cas pour la H18- contournement Est de La Chaux-de-Fonds (CHF - 3,6 millions) dont les travaux n'ont pu démarrer suite au référendum et à divers recours ou encore pour la 12<sup>ème</sup> étape de correction et d'aménagement des routes cantonales, pour l'assainissement du bruit routier des routes cantonales 2019-2022 et pour l'entretien constructif (CHF -2,8 millions) qui sont dépendants d'une coordination avec les communes concernées et d'autre part parfois sujets à des oppositions et des recours.

## 4. Bilan et tableau de flux de trésorerie

### 4.1. Bilan

Bilan (CHF)	Comptes 2020	Comptes 2021	Écart C2021 - C2020	
			CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>3'931'794'017.44</b>	<b>3'834'504'413.56</b>	<b>-97'289'603.88</b>	<b>-2.5%</b>
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>2'144'118'442.19</b>	<b>2'048'821'720.31</b>	<b>-95'296'721.88</b>	<b>-4.4%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	128'505'026.91	108'179'339.18	-20'325'687.73	-15.8%
101 Créances	582'421'110.17	441'362'213.31	-141'058'896.86	-24.2%
102 Placements financiers à court terme	40'028'351.51	52'228'350.66	+12'199'999.15	+30.5%
104 Actifs de régularisation	1'227'400'638.56	1'302'222'602.65	+74'821'964.09	+6.1%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	7'006'187.46	6'523'913.52	-482'273.94	-6.9%
107 Placements financiers	21'130'775.61	1'339'581.52	-19'791'194.09	-93.7%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	137'626'351.97	136'965'719.47	-660'632.50	-0.5%
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>1'787'675'575.25</b>	<b>1'785'682'693.25</b>	<b>-1'992'882.00</b>	<b>-0.1%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'104'379'612.15	1'107'254'669.99	+2'875'057.84	+0.3%
142 Immobilisations incorporelles	12'246'204.66	14'240'113.04	+1'993'908.38	+16.3%
144 Prêts	126'372'682.55	124'068'600.90	-2'304'081.65	-1.8%
145 Participations, capital social	392'721'383.35	406'209'239.33	+13'487'855.98	+3.4%
146 Subventions d'investissements	151'955'692.54	133'910'069.99	-18'045'622.55	-11.9%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>3'931'794'017.44</b>	<b>3'834'504'413.56</b>	<b>-97'289'603.88</b>	<b>-2.5%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>3'607'581'393.52</b>	<b>3'535'585'527.63</b>	<b>-71'995'865.89</b>	<b>-2.0%</b>
200 Engagements courants	1'260'215'043.91	1'263'140'330.17	+2'925'286.26	+0.2%
201 Engagements financiers à court terme	462'549'933.29	448'760'617.26	-13'789'316.03	-3.0%
204 Passifs de régularisation	177'602'778.80	186'091'335.88	+8'488'557.08	+4.8%
205 Provisions à court terme	93'996'497.96	59'453'764.02	-34'542'733.94	-36.7%
206 Engagements financiers à long terme	1'526'564'277.72	1'509'963'450.07	-16'600'827.65	-1.1%
208 Provisions à long terme	72'650'657.66	52'652'439.56	-19'998'218.10	-27.5%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	14'002'204.18	15'523'590.67	+1'521'386.49	+10.9%
<b>29 Capital propre</b>	<b>324'212'623.92</b>	<b>298'918'885.93</b>	<b>-25'293'737.99</b>	<b>-7.8%</b>
290 Financements spéciaux sous capital propre	87'125'956.84	88'355'001.75	+1'229'044.91	+1.4%
291 Fonds	69'000'901.67	55'461'906.73	-13'538'994.94	-19.6%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	236'329'898.12	237'649'801.37	+1'319'903.25	+0.6%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	357'584'662.83	337'360'559.18	-20'224'103.65	-5.7%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	114'874'288.37	117'164'557.07	+2'290'268.70	+2.0%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-540'703'083.91	-537'072'940.17	+3'630'143.74	+0.7%

Lorsque le résultat d'un exercice se solde par un excédent de charges (déficit), la perte est portée en diminution du capital propre au bilan. Ainsi, le découvert correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de résultats, et est comptabilisé en déduction du capital propre au bilan. Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). En revanche, on parle de fortune nette, lorsque les avoirs (actif) sont plus élevés que les engagements (passif). Un excédent de revenus du compte de résultats (bénéfice) permet ainsi de diminuer le découvert (ou d'augmenter la fortune nette) de la collectivité publique.

Le bilan au 31.12.2021 présente un découvert de CHF 537,1 millions, soit une amélioration par rapport à 2020 équivalente à l'excédent de revenus 2021 (CHF +3,5 millions) et à l'intégration de la comptabilité des centres de langue Goethe et Delf du Lycée Jean-Piaget dans le capital propre (CHF +0,1 million). La diminution des créances par rapport à 2020 concerne principalement les débiteurs impôts (CHF -112,4 millions) et l'amortissement de la créance relative à la brèche de financement de l'Université (CHF -22,7 millions, voir chapitre 6.5.8.4). L'augmentation de CHF 12,2 millions des placements financiers à court terme concerne l'octroi d'un prêt pour une entité paraétatique avec laquelle un système de cash-pooling sera mis en place à futur. L'augmentation des actifs de régularisation concerne principalement les impôts à recevoir (CHF +37,6 millions) et les subventions fédérales à recevoir (CHF +31,9 millions). Les placements financiers diminuent suite aux



transferts des actions du Groupe E SA et de Viteos SA dans le patrimoine administratif pour un montant de CHF 18,4 millions ainsi que du transfert des parts sociales des coopératives de l'aide au logement pour CHF 1,3 million (voir chapitre 1.3.1 et 1.3.2). Les provisions à court terme et long terme diminuent globalement de CHF 54,5 millions (voir chapitre 6.5.3), avec notamment l'utilisation et la dissolution en 2021 des provisions COVID-19 créées au cours de l'exercice 2020 (CHF-77,7 millions), partiellement compensées les nouvelles provisions (CHF +36 millions) nouvellement constituées durant l'exercice 2021 en lien avec la pandémie.

## 4.2. Tableau de flux de trésorerie

<b>Tableau de flux de trésorerie, résumé</b> (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	<b>Comptes</b> <b>2021</b>	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Flux de trésor. de l'activité d'exploitation	52'629'471	53'544'941	64'299'586	+10'754'645	+20.1%	+11'670'115	+22.2%
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PA	-50'230'877	-85'436'601	-43'149'452	+42'287'149	+49.5%	+7'081'424	+14.1%
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PF	-54'685'472	-57'881'395	-10'606'590	+47'274'805	+81.7%	+44'078'882	+80.6%
+ Flux de trésor. de l'activité de financement	39'563'963	-21'865'614	-30'869'232	-9'003'618	-41.2%	-70'433'195	-178.0%
<b>= Variation des liquidités</b>	<b>-12'722'914</b>	<b>-111'638'669</b>	<b>-20'325'688</b>	<b>+91'312'981</b>	<b>+81.8%</b>	<b>-7'602'774</b>	<b>-59.8%</b>

Le tableau de flux de trésorerie est présenté conformément à l'article 24 LFinEC et à la recommandation n°14 du MCH2. Il renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds. Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif (compte des investissements), le flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Le chapitre 6.4 présente le tableau de flux de trésorerie détaillé selon les principes MCH2.

L'activité d'exploitation de 2021 a permis de générer un flux de trésorerie positif de CHF 64,3 millions permettant de couvrir le financement des investissements nets du patrimoine administratif (CHF -43,1 millions) et du patrimoine financier (CHF -10,6 millions). Les besoins de trésorerie suite à la diminution des engagements financiers à court terme (CHF -13,8 millions) et long terme (CHF -17,1 millions) ont été compensés en partie par la diminution des liquidités disponibles, qui se montent à fin 2021 à CHF 108,2 millions.

## 4.3. Endettement

<b>Dette (sens strict)</b> (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	<b>Comptes</b> <b>2021</b>	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Emprunts à court terme (< 1 an)	467'845'000	325'000'000	322'671'018	-2'328'982	-0.7%	-145'173'982	-31.0%
Emprunts à moyen et long terme (> 1 an)	1'377'500'000	1'635'000'000	1'497'500'000	-137'500'000	-8.4%	+120'000'000	+8.7%
<b>Total</b>	<b>1'845'345'000</b>	<b>1'960'000'000</b>	<b>1'820'171'018</b>	<b>-139'828'982</b>	<b>-7.1%</b>	<b>-25'173'982</b>	<b>-1.4%</b>

La notion de *dette au sens strict* présentée dans le tableau ci-dessus fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, dont le détail figure dans l'état des emprunts bancaires au 31.12.2021 de l'annexe aux comptes (chapitre 6.5.8.2).

La dette au sens strict s'élève à 1,8 milliard à fin 2021, soit une baisse de CHF -25,2 millions par rapport à 2020, et de CHF -139,8 millions par rapport aux prévisions. L'important écart de la dette par rapport au budget s'explique par un niveau des investissements nets inférieur au budget (CHF -41,5 millions si on tient compte des investissements nets 2021 corrigés des transferts des participations du Groupe E SA et Viteos SA ainsi que des parts sociales aux coopératives d'habitation, étant donné que la sortie de liquidités relative à l'acquisition de ces titres était intervenue antérieurement à l'exercice 2021, voir chapitre 1.3.1 et 1.3.2 pour plus de détail), l'absence de prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle et à la réserve de lissage des recettes fiscales dans les comptes 2021 (alors que le budget prévoyait des prélèvements respectivement de CHF 31 millions et de CHF 31,9 millions), et les incertitudes sur les incidences financières de la pandémie lors de l'élaboration de la dette prévisionnelle.

L'économie ne s'est pas pleinement rétablie de la crise sanitaire du coronavirus, avec notamment des difficultés d'approvisionnement et de ressources qui sont présentes dans plusieurs secteurs d'activité. Le marché des capitaux a été impacté par cette situation et par les craintes autour du variant Delta. Les taux à long terme, qui demeurent à des niveaux attractifs, ont connu une hausse d'environ 0,3 point de pourcentage au début de l'année 2021, puis une correction à la baisse durant l'été 2021 sans pour autant retrouver le niveau du début d'année. Au cours des derniers mois, les préoccupations inflationnistes ont poussé les taux à la hausse (+0,8 point de pourcentage entre décembre 2021 et mars

2022). Même si elle est moins marquée qu'à l'étranger, l'inflation moyenne de la Suisse s'est élevée à +0,6% en 2021 due principalement à la forte hausse du prix du pétrole. La situation géopolitique actuelle entre l'Ukraine et la Russie est également source d'incertitudes et de volatilité sur les marchés financiers. Elle représente un risque conjoncturel important en mettant encore plus sous pression les chaînes d'approvisionnement mondiales et les prix de l'énergie. Face à cette situation, il est important de garder un œil attentif à l'évolution des taux, et notamment en cas de hausse rapide et conséquente. En ce qui concerne les taux à court terme, le marché demeure intéressant, mais les conditions sur les comptes courants sont négatives au-delà d'un certain seuil avec des conditions qui deviennent de plus en plus restrictives.

Face à des marchés volatiles, une attention particulière a été de mise afin d'anticiper les besoins de liquidités et en particulier pour verser rapidement les aides COVID aux différents bénéficiaires impactés par la crise sanitaire et économique. Durant l'année 2021, le Conseil d'État a estimé opportun de consolider une part des emprunts à court terme en emprunt à long terme en contractant un emprunt public de CHF 100 millions sur une période de 8 ans au taux de 0%. Contrairement aux années précédentes, une échéance plus courte a été choisie afin de pouvoir combler l'échéancier de la dette.

Le Conseil d'État poursuit sa stratégie de financement basée sur une gestion diversifiée de la dette qui permet de profiter des conditions actuelles du marché pour emprunter des montants importants sur des longues périodes, tout en lissant les échéances et en diversifiant les types d'emprunts et les prêteurs. Il s'agit également de conserver une part des emprunts à court terme (objectif : 25%-30% de la dette) pour disposer d'une flexibilité au niveau de la gestion quotidienne des liquidités, de disposer d'une marge de manœuvre permettant à l'État de consolider à tout moment des emprunts à court terme en emprunts à long terme, notamment en cas de remonté des taux, et de profiter des taux attractifs à court terme. Cette stratégie implique un suivi minutieux des emprunts à court terme et de l'évolution des taux, mais est largement compensée par des économies financières.

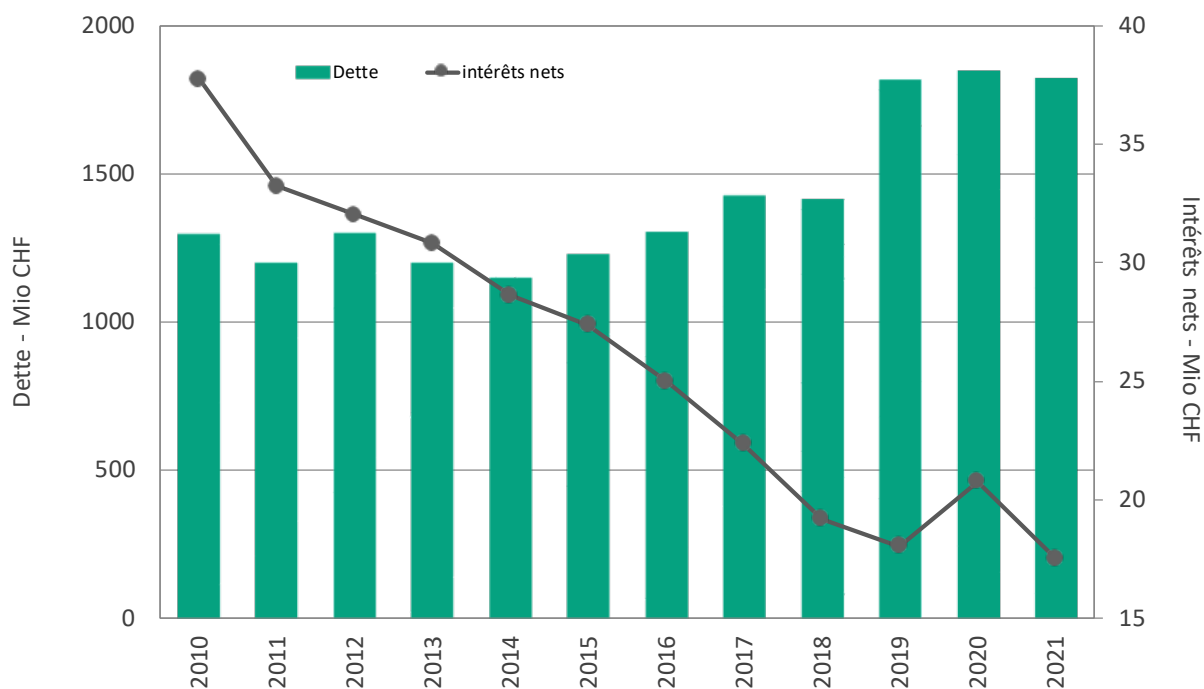
Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)		Comptes	Budget	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
		2020	2021		CHF	%	CHF	%
Dette nette	(a)	1'463'462'951	1'612'254'473	1'486'763'807	-125'490'666	-7.8%	+23'300'856	+1.6%
Charges d'intérêts nets	(b)	11'115'357	15'899'600	9'800'040	-6'099'560	-38.4%	-1'315'317	-11.8%
Total revenus fiscaux	(c)	1'056'912'379	983'963'900	1'041'494'914	+57'531'014	+5.8%	-15'417'465	-1.5%
Revenus courants	(d)	2'128'805'737	2'042'645'061	2'156'727'552	+114'082'491	+5.6%	+27'921'815	+1.3%
Taux d'endettement net	(a) / (c)	138.5%	163.9%	142.8%	--	-12.9%	--	+3.1%
Part des charges d'intérêts	(b) / (d)	0.5%	0.8%	0.5%	--	-41.6%	--	-13.0%
Taux d'intérêt moyen de la dette		1.248%	1.133%	1.051%	--	-7.3%	--	-15.8%

L'indicateur « taux d'endettement net » renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Avec un taux de 142,8% en 2021 (138,5% en 2020), la situation est qualifiée de suffisante (à titre indicatif : en-dessous de 100%, la valeur de l'indicateur est jugée comme bonne, et au-delà de 150% comme mauvaise).

L'indicateur « part des charges d'intérêts » renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux sur les marchés. Ainsi, avec un taux inférieur à 1%, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

Les taux favorables pratiqués sur les marchés des capitaux et la stratégie de financer une partie de la dette en emprunts à court terme ont permis de diminuer le taux moyen de la dette de 1,248% à 1,051% entre 2021 et 2020. Dans le cadre de son programme de législature, le Conseil d'État envisage la mise en place d'un système de cash-pooling entre les entités de l'État d'une part, entre l'État et ses partenaires d'autres part, afin de centraliser en un point unique l'ensemble des flux de liquidités avec pour objectif l'optimisation des excédents et des besoins de trésorerie. Cette amélioration de la gestion de la trésorerie devrait permettre d'envisager une réduction des charges de financement.

## Évolution de la dette au sens strict et des intérêts nets de 2009 à 2020



L'importante augmentation de la dette entre 2018 et 2019 s'explique par le financement des mesures compensatoires en lien avec le changement de plan d'assurance de la caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) adopté par le Grand Conseil en février 2018 (CHF 123 millions versés en janvier 2019) et l'assainissement du bilan de RHNe pour CHF 232 millions. Ces deux éléments cumulés induisent une hausse des intérêts nets (CHF +2,7 millions) de la dette entre 2019 et 2020.

Même si les conditions sur le marché restent globalement favorables et offrent au secteur public des possibilités variées en termes de durée, le niveau de la dette et son évolution future doivent continuer d'éveiller l'attention. En effet, la population du canton stagne encore et l'économie neuchâteloise subit les aléas conjoncturels plus fortement que d'autres cantons. Cette situation doit inciter l'État à une politique financière prudente, afin de conserver suffisamment de marge de manœuvre pour soutenir la population et les entreprises neuchâteloises en cas de crise grave et durable. La crise de la COVID-19 en est la preuve et la situation géopolitique en Europe de l'Est représente, outre ses aspects humanitaires, un nouveau défi.

Afin de répondre au postulat 20.108 « Pour une approche rationnelle de l'endettement » accepté par le Grand Conseil en date du 02 septembre 2020, le Conseil d'État a mandaté durant l'année 2021 un institut spécialisé dans le domaine des finances publiques pour analyser le niveau d'endettement de l'État de Neuchâtel et pour déterminer si les conclusions des récentes recherches scientifiques, qui démontrent que les collectivités suisses pourraient bénéficier de revenus supplémentaires en augmentant le niveau d'endettement, sont pertinentes et praticables pour l'État de Neuchâtel sans placer les finances neuchâteloises dans une dynamique négative. Il s'est également intéressé à se pencher sur les mécanismes de gouvernance pouvant potentiellement accompagner une nouvelle politique d'endettement et d'investissement. Les conclusions de cette étude seront prochainement livrées au Conseil d'État puis au Grand Conseil et serviront au débat politique sur la problématique de l'endettement et la capacité de l'État à répondre aux défis futurs.

# 5. Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

## 5.1. Informations générales

### 5.1.1. Objectifs

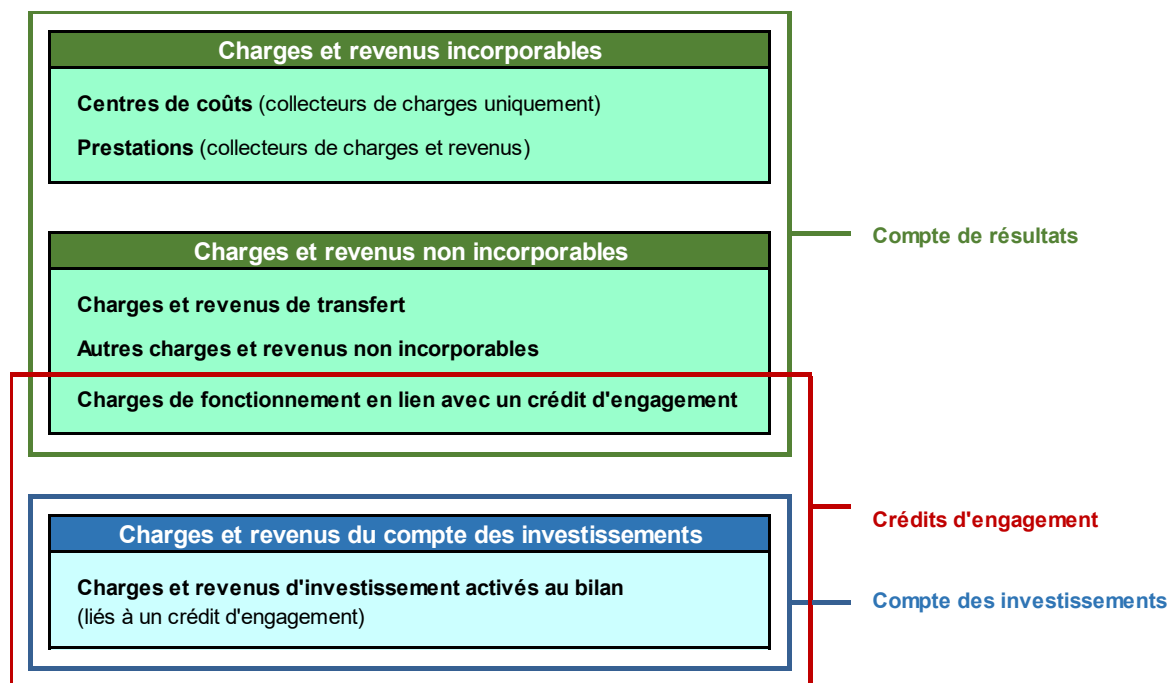
La comptabilité analytique doit permettre de piloter l'État par prestations et groupes de prestations, d'évaluer la relation entre les coûts et les produits par prestation, d'analyser les écarts entre le budget et les comptes. L'objectif de la comptabilité analytique est de permettre de faire des choix plus précis sur les prestations offertes. Elle permet également de donner des indicateurs aux services sur leurs activités et d'inciter ceux-ci à en améliorer leur gestion.

L'introduction de la comptabilité analytique découle de la volonté politique fixée dans la LFinEC d'avoir une gestion des prestations par enveloppe budgétaire et mandat de prestations.

Cette vision analytique des charges et des revenus se reflète dans le tome 2 du rapport consacré à la vue synthétique par entité (ou unité administrative). Outre la présentation générale par groupe de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque entité indique désormais en effet les tâches effectuées, structurées par groupe de prestations, ainsi que les coûts et revenus y relatifs.

### 5.1.2. La comptabilité analytique en bref

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les différents éléments analytiques disponibles tant pour le compte de résultats que pour le compte des investissements :



Dans la détermination du résultat analytique, nous faisons la distinction entre les charges et revenus incorporables et ceux non-incorporables.

## Charges et revenus incorporables

Dans la catégorie des charges et revenus incorporables, nous retrouverons toutes les charges et tous les revenus entrant directement ou indirectement dans la détermination du coût des prestations, tels les charges salariales, les acquisitions en biens et services, les amortissements, les charges transverses (forfaits des services centraux) ainsi que les revenus découlant de la vente des prestations fournies.

## Charges et revenus non incorporables

Les charges et revenus non incorporables concernent principalement des éléments financiers qui ne sont pas en lien direct avec la délivrance des prestations tels que les revenus fiscaux, les charges de transfert (subventions accordées et acquises) ainsi que les charges et revenus extraordinaires et les variations de réserve. Dans cette catégorie, nous retrouvons également toutes les charges de fonctionnement liées à des projets gérés par crédit d'engagement. Celles-ci proviendront soit de projets d'investissement dont une partie des dépenses émarginent au compte de résultats car non activables au bilan, soit de projets dont l'entier des dépenses émarginent au compte de résultats.

## Biais possibles dans la comparaison des données

Nous rendons attentif le lecteur que les données analytiques présentées dans le cadre du rapport doivent encore être interprétées avec beaucoup de réserve. Même si la logique de détermination des répartitions analytiques des coûts de structure des services métiers semble stable et adéquate depuis l'exercice 2020, l'ensemble des services doit encore appréhender cette nouvelle dimension analytique aussi bien lors de la budgétisation que de l'imputation aux comptes. Il s'agira encore de corriger certaines erreurs de jeunesse dans les prochains exercices.

## 5.1.3. Résultats analytiques globaux

Résultat analytique détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2021 - B2021	
	2020	2021	2021	CHF	%
Revenus des prestations	344'621'404	314'065'604	318'145'263	+4'079'658	+1.3%
- Coûts des prestations	743'474'120	744'862'648	729'865'098	-14'997'551	-2.0%
<b>Résultat des prestations</b>	<b>-398'852'716</b>	<b>-430'797'044</b>	<b>-411'719'835</b>	<b>+19'077'209</b>	<b>+4.4%</b>
Revenus non incorporables aux prestations	2'158'621'965	2'118'461'681	2'249'700'005	+131'238'324	+6.2%
- Charges non incorporables aux prestations	1'758'968'747	1'679'666'838	1'834'458'376	+154'791'538	+9.2%
<b>Résultat des autres revenus et charges non incorporables</b>	<b>399'653'218</b>	<b>438'794'844</b>	<b>415'241'630</b>	<b>-23'553'214</b>	<b>-5.4%</b>
<b>Résultat total</b>	<b>800'501</b>	<b>7'997'800</b>	<b>3'521'795</b>	<b>-4'476'005</b>	<b>-56.0%</b>

Seuls 30% des charges totales de l'État influencent le coût net des prestations. Le solde (70%), représentent des charges non incorporables dont une grande majorité concerne des charges de transfert.

Résultat analytique lié aux prestations (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2021 - B2021	
	2020	2021	2021	CHF	%
Revenus des prestations	344'621'404	314'065'604	318'145'263	+4'079'658	+1.3%
- Charges directes	161'107'931	128'182'915	124'830'415	-3'352'500	-2.7%
- Charges salariales et de structures	491'145'882	534'110'976	521'431'446	-12'679'530	-2.4%
- Charges des services centraux	91'220'307	82'568'757	83'603'237	+1'034'480	+1.2%
<b>Résultat des prestations</b>	<b>-398'852'716</b>	<b>-430'797'044</b>	<b>-411'719'835</b>	<b>+19'077'209</b>	<b>+4.6%</b>

Les coûts dévolus aux prestations représentent aux comptes 2021 un montant global de près de CHF 730 millions dont 71% de charges salariales et de structures, 17% de charges directes et 12% de charges issues des services centraux. Les produits des prestations des comptes 2021 pour un montant de CHF 318 millions couvrent globalement les coûts à hauteur de 44%. Le détail des prestations fournies par les services de l'État est disponible dans les fiches par entité constituant le tome 2 du rapport de gestion financière.

## 5.2. Projets gérés par crédit d'engagement

### 5.2.1. Informations générales

Sur le plan juridique, un crédit d'engagement est une autorisation de prendre des engagements financiers allant au-delà de l'exercice budgétaire (art. 37 LFinEC). Sur le plan technique, un crédit d'engagement permet de gérer et de suivre des projets sur une période pluriannuelle, notamment les dépenses et les recettes liées aux investissements du patrimoine administratif. Ils constituent en ce sens un outil analytique de reporting au même titre que les prestations mentionnées dans le précédent chapitre. L'article 40 alinéa 1 LFinEC précise que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte de résultats et/ou dans le compte des investissements, en fonction de la nature des dépenses et des recettes.

Les données qui sont présentées dans le tableau de synthèse du présent chapitre constituent par conséquent un inventaire des projets agrégeant les informations en regard des deux états financiers susmentionnés. Outre l'indication du département et de l'entité qui sont concernés, les crédits d'engagement précisent aussi le statut du projet. Les crédits en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil ou arrêté du Conseil d'État). Les crédits à solliciter font référence aux projets envisagés par le Conseil d'État et pour lesquels, au moment de la rédaction du présent rapport, une validation politique doit encore intervenir conformément aux compétences financières en vigueur entre les pouvoirs exécutif et législatif.

Rappelons encore que les montants des crédits d'engagement à proprement parler (enveloppe globale) sont indiqués au brut (sans déduction des éventuelles recettes conformément à l'art. 40 al. 2 LFinEC) pour les projets qui ont été ouverts dès 2015 et au net (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation, pour les projets accordés avant 2015. La colonne « Date ACE / Décret » permettra au lecteur de connaître sous quel régime le crédit a été ouvert et, par conséquent, si les recettes sont prises en compte ou non dans le montant global de l'enveloppe.

### 5.2.2. Principaux projets gérés par crédits d'engagement

Parmi les nombreux projets actuels de l'État de Neuchâtel, une grande majorité sont gérés via un crédit d'engagement. Ces dépenses étant pour l'essentiel comptabilisées dans le compte des investissements, nous renvoyons donc le lecteur aux explications et commentaires du chapitre 3.2 (compte des investissements par projet) pour obtenir des informations complémentaires, notamment sur les dépenses les plus significatives figurant aux comptes 2021, les écarts par rapport au budget, ainsi que sur les entités administratives ou les domaines fonctionnels auxquels elles sont rattachées.

Si une seule unité est souvent responsable de la gestion d'un projet particulier, à l'image du SPCH s'agissant des crédits-cadre en matière d'infrastructures routières ou du SBAT pour les projets relatifs aux bâtiments, certains crédits d'engagement ayant été ouverts ces dernières années sont caractérisés par leur transversalité et occasionnent des dépenses au travers de plusieurs services de l'administration. Leur présentation dans le tableau récapitulatif est toutefois consolidée au niveau d'une seule entité afin de permettre une vision globale et transparente au niveau du suivi de ces crédits (contrairement à la présentation décentralisée dans les fiches par entité du tome 2). Les principaux projets transversaux actuellement gérés par l'État de Neuchâtel sont détaillés ci-dessous.

Précisons enfin que le tableau de synthèse qui suit mentionne également les prêts octroyés par le canton (gestion par le biais du compte des investissements) même si, pour les plus anciens, aucune ouverture formelle d'un crédit d'engagement n'est intervenue (aucun montant indiqué), contrairement à ce qui se fait dans la pratique actuelle.

#### **Programme d'impulsion et de transformations**

Le programme d'impulsion et de transformations a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2019, pour un montant total de CHF 70,8 millions. Il accompagne les nombreuses réformes en cours qui visent à accroître l'attractivité et la santé financière du canton de Neuchâtel. Il n'est pas conçu comme un programme de relance économique, mais comme un programme de stimulation et d'accélération. Rappelons qu'il s'articule en deux volets. Le premier volet vise à stimuler l'investissement, principalement de tiers de façon à maximiser l'impact des montants engagés par le canton en recherchant un effet multiplicateur. Le deuxième volet est davantage consacré aux ressources nécessaires pour mener et réussir les réformes en cours dans plusieurs départements (y compris programme global de réformes de l'État). Concrètement, les nombreux projets englobés dans le programme d'impulsion font l'objet de plusieurs crédits d'engagement (huit au total) qui sont présentés de manière consolidée à la Chancellerie, mais dont les dépenses sont décentralisées dans plusieurs services (SCSP, SBAT, SCTR, SPCH, NECO, etc.).

Les dépenses nettes émergeant à l'exercice 2021 atteignent CHF 4 millions et se répartissent pour moitié au compte de résultats et pour moitié au compte des investissements. Les dépenses effectives sont significativement inférieures au budget 2021 qui prévoyait un montant global de CHF 13,1 millions. La situation relative à la crise sanitaire explique en bonne partie

cette utilisation partielle des moyens mis à disposition, notamment en matière de dépenses nettes d'investissement avec un écart de CHF 6,5 millions entre le budget et les comptes. Les dépenses du compte de résultats sont quant à elle inférieures de CHF 2,6 millions au budget. Les huit projets relatifs au programme d'impulsion présentent des écarts négatifs par rapport aux prévisions. C'est plus particulièrement le cas pour les accords de positionnement stratégiques (APS), les projets relatifs au développement économique et aux réformes ou encore la mise en conformité des arrêts de bus pour lesquels les moyens à engager (subventions d'investissement) dépendent avant tout des demandes communales.

À noter que les dépenses du compte de résultats sont compensées par un prélèvement du même montant à la réserve du programme d'impulsion. En effet, le décret relatif au programme d'impulsion et de transformations prévoyait qu'une réserve de CHF 18 millions soit instituée et que les dépenses portées à charge du compte de résultats soient financées par un prélèvement équivalent à cette réserve de manière à neutraliser l'impact de ces dépenses. À ce jour, compte tenu des prélèvements pour 2019 (CHF 1,3 million) et 2020 (CHF 1,9 million), le solde de la réserve atteint par conséquent le montant de CHF 12,8 millions.

## Vitamine

Le projet Vitamine concerne le regroupement et l'optimisation de l'administration cantonale. Un crédit d'engagement de CHF 31 millions a été adopté par le Grand Conseil le 25 juin 2019. Celui-ci a pour objectifs de regrouper les entités administratives de l'État au sein de pôles thématiques, d'optimiser la consommation de surfaces en offrant davantage de souplesse et d'économicité et d'améliorer l'accueil du public ainsi que l'environnement et les conditions de travail. Dans le tableau de synthèse, les dépenses relatives à ce crédit d'engagement (CHF 3,9 millions en 2021, soit CHF 1 million de moins que prévu au budget) concernent principalement le SBAT (CHF 2,9 millions) et dans une large mesure le compte des investissements. Elles sont toutefois présentées de manière consolidée à l'office d'organisation (OORG), en charge de la gestion du projet, et relèvent encore d'autres services de l'État comme le SIEN et dans une moindre mesure le SRHE et le SCNE.

## Éducation numérique

Avec le programme d'éducation numérique adopté par le Grand Conseil le 23 juin 2020 (crédit d'engagement de CHF 24,7 millions), l'État de Neuchâtel entend relever le défi majeur de la mutation numérique de la société et poursuivre ainsi son engagement à accompagner les transformations sociétales et économiques. L'introduction d'une éducation numérique dans les écoles obligatoires et postobligatoires du canton vise ainsi à préparer et insérer la jeunesse neuchâteloise dans la société actuelle et future en leur permettant de se faire une place en tant qu'acteur social, culturel, civique et économique. Les actions prévues dans ce programme s'élèvent à CHF 2,1 millions pour l'exercice 2021 (CHF 2,6 millions avaient été portés au budget) et sont essentiellement comptabilisées au compte des investissements. S'agissant de la présentation du crédit d'engagement, les dépenses sont consolidées au niveau du SEEO mais d'autres entités du DFDS présentent également des coûts comme le SIEN, les lycées et les centres professionnels.

## COVID-19

Certaines incidences financières liées à la crise sanitaire ont été gérées par le biais d'un crédit d'engagement (même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un projet). Rappelons que le 26 janvier 2021, le Grand Conseil a approuvé un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 59,4 millions destiné au subventionnement extraordinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19 des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations (rapport 20.048). Ces dépenses, qui concernent principalement le SCSP, apparaissent donc aussi dans le tableau de synthèse des crédits d'engagement et sont consolidées à la Chancellerie (SCHA). La situation présentée regroupe tous les mouvements en lien avec les aides 2020 (dont une large partie avait été provisionnée) ainsi que les nouvelles provisions constituées sur l'exercice 2021 qui seront versées ultérieurement. Signalons encore qu'un autre crédit d'engagement « Coronavirus » adopté en mars 2020 (et ayant fait l'objet de plusieurs compléments) apparaît au SCSP et incorpore également les dépenses relatives au SSCM dans le cadre de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN). Pour davantage d'informations le chapitre 1.5 traite de manière détaillée des impacts financiers relatifs à la pandémie COVID-19.

Comme expliqué ci-dessus en introduction, le présent chapitre n'a pas pour objectif de commenter tous les projets figurant dans le tableau de synthèse des crédits d'engagement. Des explications détaillées sur les montants dépensés en 2021 et les écarts par rapport au budget sont disponibles dans le chapitre relatif à l'analyse du compte des investissements ou dans les fiches par entité du tome 2.

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Budget 2021	Comptes 2021	Écart comptes et budget
<b>Total</b>					<b>140'547'087</b>	<b>150'162'913</b>	<b>9'615'827</b>
<b>Autorités exécutives (AUEX)</b>					<b>13'589'758</b>	<b>22'982'955</b>	<b>9'393'197</b>
Remplac. machine mise sous pli Kern 2500	SALI	En cours	01.11.2021	493'050	496'928	493'051	-3'877
COVID - Aides aux partenaires <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	26.01.2021	59'400'000	0	18'489'622	18'489'622
PI-Accélération Projet aggro (PA3) <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	4'000'000	-1'68'781	-568'781
PI-accord position. Strat. (APS) <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	25.06.2019	15'000'000	3'053'140	9'167'75	-2'136'365
PI-Développement économique <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	25.06.2019	18'000'000	2'700'000	1'110'000	-1'590'000
PI-études invest. futurs <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	25.06.2019	5'800'000	1'062'360	7'26'155	-3'36'205
PI-mise en conformité arrêts bus <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	1'500'000	103'106	-1'396'894
PI-mobilité durable <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	600'000	44'072	-555'928
PI-Réformes <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	25.06.2019	10'000'000	2'777'330	868'955	-1'908'375
PI-soutien innovation <sup>2)</sup>	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	1'000'000	400'000	-600'000
Gouvernement Neuchâtelois Sans Papier <sup>4)</sup>	SCHA	Clôturé	-	200'000	0	0	0
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>					<b>25'748'525</b>	<b>35'052'102</b>	<b>9'303'577</b>
Vitami.NE <sup>2)</sup>	OORG	En cours	25.06.2019	31'000'000	4'904'780	387'2457	-1'032'323
Réformes de l'Etat II <sup>4)</sup>	OORG	Clôturé	-	5'000'000	0	0	0
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	En cours	29.06.2021	29'840'000	2'800'000	797	-2'799'203
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	SBAT	En cours	12.05.2021	140'000	300'000	89'530	-210'470
CAP - Centre Archives et Patrimoine	SBAT	En cours	30.03.2021	9'765'000	800'000	6'406'275	5'606'275
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	SBAT	En cours	04.07.2018	4'715'000	500'000	151'095	-3'48'905
Créd.d'étude cit.Montmolin g.fores 2020	SBAT	En cours	11.11.2020	2'565'000	1'028'000	783'911	-2'44'089
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	En cours	11.11.2020	3'778'100	1'988'100	1'422'026	-566'074
Entretien Lourd SBAT I	SBAT	En cours	22.02.2021	700'000	600'000	681'446	81'446
Entretien Lourd SBAT II	SBAT	En cours	29.03.2021	700'000	600'000	481'050	-118'950
Espace - Cité universitaire Neuchâtel	SBAT	En cours	21.10.2020	442'400	0	131'463	131'463
Espace - Equipement et Mobilier	SBAT	En cours	25.11.2020	270'000	0	109'534	109'534
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2020	SBAT	En cours	11.11.2020	573'100	0	31'053	31'053
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2021	SBAT	En cours	11.11.2020	309'000	0	423'330	423'330
Extension du CIFOM-EPCY	SBAT	En cours	21.02.2017	3'940'000	214'800	176'410	-38'390
Lycée DDR assain. façades étude	SBAT	En cours	25.08.2010	400'000	0	125'118	125'118
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	2'000'000	250'000	152'200	-97'800
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	06.07.2018	12'800'000	1600'000	960'000	-640'000
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	En cours	21.01.2020	44'000'000	1'747'780	1'179'803	-567'977
Remb. charges d'intérêts POLOG	SBAT	En cours	07.11.2018	3'200'000	327'500	0	-327'500
RÉNOUATION des prisons (EPPB et EDPB)	SBAT	En cours	18.03.2008	37'838'670	0	291'108	291'108
UNIHub-constr.bat.uni.à Neuchâtel	SBAT	En cours	23.02.2021	7'810'000	1'510'800	126'604	-1'384'196
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	SBAT	En cours	17.02.2020	650'000	0	285'585	285'585
Assain. toiture Pavillon Borel - Perreux	SBAT	Clôturé	09.05.2018	430'000	0	-632	-632
CPLN NE / assaini. énergétique	SBAT	Clôturé	29.04.2014	36'980'000	0	33'427	33'427



Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Budget 2021	Comptes 2021	Écart comptes et budget
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultats		
Implantation de la Cité des Métiers <sup>4)</sup>	SBAT	Cloûré	-	3'000'000	0	0	0
LBC-Créat.salles pour l'enseignement.inform	SBAT	Cloûré	29.03.2021	260'000	240'000	260'053	20'053
Mise en conformité bâtiments CIFOM	SBAT	Cloûré	25.01.2011	3'500'000	0	-82'075	-82'075
Pierreux - Pav. Acacias -assain. toit.+PV <sup>4)</sup>	SBAT	Cloûré	-	700'000	0	0	0
Pôle techn. créat atelier poliss (DEF) <sup>4)</sup>	SBAT	Cloûré	-	250'000	0	0	0
Regroup. LJP sur deux bâtiments - Etude	SBAT	Cloûré	25.09.2019	500'000	0	2'277	2'277
Rénovation bâtiment Creux-Dessous <sup>4)</sup>	SBAT	Cloûré	-	140'000	0	0	0
Sécurisation du Château de Neuchâtel	SBAT	Cloûré	27.03.2017	522'000	0	-41'962	-41'962
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	SBAT	Cloûré	01.04.2020	450'000	0	-12'173	-12'173
Unimail-assainissement façades-3e étape	SBAT	Cloûré	25.05.2016	4'500'000	1'223'000	901'544	-321'456
Unimail - correction de la verrière	SBAT	Cloûré	02.09.2019	375'000	0	20'291	20'291
Assainissement des bât. d'entr. des RC	SBAT	A solliciter	-	6'888'800	200'000	0	-200'000
Infirmierie EDPDR	SBAT	A solliciter	-	1'500'000	750'000	0	-750'000
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	A solliciter	-	400'000	90'720	0	-90'720
SISPOL - assainissement façade	SBAT	A solliciter	-	500'000	500'000	0	-500'000
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	SBAT	A solliciter	-	3'500'000	1'000'000	0	-1'000'000
Constitution et certification e-health	SCSP	En cours	26.09.2017	3'400'000	1'250'000	1'487'031	237'031
Coronavirus <sup>2)</sup>	SCSP	En cours	16.03.2020	27'950'000	0	16'794'022	16'794'022
Mise en œuvre de la loi RHNe	SCSP	En cours	06.07.2018	2'200'000	0	2'659	2'659
Infrastructures EMS	SCSP	A solliciter	-	30'000'000	1'920'000	0	-1'920'000
Collectivités et fondations PA <sup>3)</sup>	SFIN	En cours	-	-	-322'543	-1'822'543	-1'500'000
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles <sup>3)</sup>	SFIN	En cours	-	-	-86'000	-91'000	-5'000
Prêts office du logement <sup>3)</sup>	SFIN	En cours	-	-	-375'412	-3'18'640	56'772
Régions de montagne <sup>3)</sup>	SFIN	En cours	-	-	-23'000	-23'000	0
Fonds de désendettement - OREE <sup>3)</sup>	SFIN	En cours	-	-	0	62'034	62'034
Dispositif de désendettement	SFIN	A solliciter	-	840'000	210'000	0	-210'000
<b>Département économie, sécurité et culture (DESC)</b>					<b>12'567'544</b>	<b>18'776'013</b>	<b>6'208'469</b>
COVID19 NECO - Cas de rigueur	NECO	En cours	15.01.2021	159'000'000	0	12'429'460	12'429'460
Parcs régionaux - période 2020 -2024	NECO	En cours	18.02.2020	1'155'805	133'461	182'961	49'500
Politique régionale 2020-2023	NECO	En cours	27.05.2020	34'800'000	4'325'000	571'000	-3'754'000
Prêts COVID19	NECO	En cours	23.03.2020	30'000'000	0	-1'272'220	-1'272'220
Prêts COVID19 - Tourisme Neuchâtelois	NECO	En cours	06.07.2020	700'000	0	-46'500	-46'500
Prêts NPR 2008-2011	NECO	En cours	23.06.2009	14'000'000	-52'000	-26'000	26'000
Prêts NPR 2012-2015	NECO	En cours	02.10.2012	14'000'000	-1'580'742	-1'406'871	173'871
Prêts NPR 2016-2019	NECO	En cours	19.10.2016	29'000'000	2'965'425	451'650	-2'513'775
Prog. intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	NECO	En cours	08.04.2020	400'000	100'000	27'262	-72'738
Prog. intercant. CDEP-SO (PR 2020-2023)	NECO	En cours	27.05.2020	7'153'348	179'000	178'837	-163
Armes longues	PONE	En cours	27.09.2021	510'000	0	320'693	320'693
Blackout BAP résilience réseau	PONE	En cours	05.07.2021	348'000	180'800	142'590	-38'210
Développement outil analyse LLP	PONE	En cours	26.08.2020	485'000	155'000	88'481	-66'519

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Budget 2021	Comptes 2021	Écart comptes et budget
Évolution du système Polycom	PONE	En cours	15.12.2016	2'080'000	0	129'786	129'786
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	En cours	30.08.2021	570'000	190'000	87'249	-102'752
Monitoring infrastructure IT	PONE	En cours	20.10.2021	307'400	271'600	76'554	-195'046
Routeurs CISCO WEP 2030	PONE	En cours	28.10.2021	84'400	164'400	2'714	-161'686
Sécurisation accès postes police périph.	PONE	En cours	06.05.2021	100'000	60'000	60'536	536
Système infor et télécom du véhicule PCE	PONE	En cours	02.06.2021	168'000	168'000	116'468	-51'532
Appareils radars - série 2 <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	22.05.2019	340'000	0	0	0
Blackout Polycom et BAP <sup>4)</sup>	PONE	Clôturé	11.08.2017	282'000	0	0	0
Changement cartes PKI	PONE	Clôturé	12.05.2021	57'200	57'200	44'710	-12'490
CNU-renouvel.infrast.WEY & insonorisati.	PONE	Clôturé	06.07.2020	140'000	50'000	50'490	490
Imprimantes Police secours et proximité	PONE	Clôturé	-	46'000	47'200	0	-47'200
Mise à jour des moyens techniques PONE	PONE	Clôturé	17.08.2018	230'000	65'000	64'956	-44
Réaménagement et assain. locaux CIR	PONE	Clôturé	19.02.2021	180'000	100'000	171'407	71'407
Remplacement armes de poing	PONE	Clôturé	20.05.2020	490'000	350'000	358'662	8'662
Renouvellement appareils Serv Forensique	PONE	Clôturé	12.11.2021	75'000	75'000	54'125	-20'875
Renouvellement Laser 3D FARO	PONE	Clôturé	29.10.2021	60'000	0	61'400	61'400
Renouvellement perche théodolite LEICA	PONE	Clôturé	29.10.2021	40'000	0	31'814	31'814
Renouvellem. parc app.radar fixe-série 3	PONE	Clôturé	22.06.2020	260'000	100'000	103'536	3'536
CNU - Renouvel. et optimisation de WEY	PONE	A solliciter	-	451'000	64'200	0	-64'200
Aides SCNE Coronavirus	SCNE	En cours	08.04.2020	6'896'000	0	2'263'143	2'263'143
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	En cours	22.02.2011	1'450'000	380'000	45'072	-334'928
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	En cours	26.05.2015	2'095'000	300'000	300'000	0
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	SCPO	En cours	28.09.2020	250'000	250'000	3'069	-246'931
Appli. tél. mobi. saisie amendes d'ordre <sup>4)</sup>	SCPO	Clôturé	21.04.2020	44'000	0	0	0
Rempl. du logiciel informatique de l'Of.F	SEPF	En cours	10.02.2021	157'000	50'000	129'240	79'240
Rempl. logiciel informatique de l'OP	SEPF	En cours	31.08.2020	660'000	300'000	270'591	-29'409
Biométrie EDPR	SPNE	En cours	09.08.2021	25'000	25'000	26'403	1'403
Centrale incendie EDPR	SPNE	En cours	09.08.2021	25'000	25'000	21'221	-3'779
Enregistrement vidéo EDPR	SPNE	Clôturé	15.09.2021	90'000	90'000	62'466	-27'534
Interphonie EDPR	SPNE	Clôturé	05.05.2021	51'000	51'000	51'040	40
Scanner EDPR	SPNE	Clôturé	30.03.2021	50'000	50'000	59'379	9'379
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	En cours	18.12.2019	10'030'000	2'438'000	2'488'638	50'638
ORCCAN PC de gouvernement	SSCM	Clôturé	-	300'000	140'000	0	-140'000
Gestion des infrastructures critiques	SSCM	A solliciter	-	300'000	300'000	0	-300'000
<b>Département formation, digitalisation et sports (DFDS)</b>					<b>61'538'500</b>	<b>57'195'424</b>	<b>-4'343'076</b>
CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	CIFOM	En cours	05.07.2021	250'000	200'000	37'565	-162'435
EAA - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	150'000	30'000	12'955	-17'045
PTN - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	524'000	200'000	196'171	-3'829
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	325'000	90'000	0	-90'000
Achat harpe à pédale David 64 cordes	CMNE	En cours	09.06.2021	28'000	28'000	27'900	-100

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Budget 2021	Comptes 2021	Écart comptes et budget
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultats		
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	En cours	29.01.2020	548'000	137'000	137'000	0
Intégration & refonte site Musique-Ecole	CMNE	Clôturé	31.05.2021	15'000	0	14'001	14'001
Equipements pédagogiques techniques	CPLN	En cours	02.12.2019	260'000	70'000	50'673	-19'327
Switchs et Extension réseau SIS2	CPLN	En cours	09.12.2020	440'000	20'000	21'540	1'540
CPLN - Appareils didactiques 2021	CPLN	Clôturé	29.06.2021	50'000	50'000	22'216	-27'784
Programme éducation numérique <sup>2)</sup>	SEEO	En cours	23.06.2020	24'176'600	2'617'805	2'137'779	-480'026
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	SFPO	En cours	26.06.2019	200'708'685	50'140'895	50'149'814	8'919
Création du CPNE	SFPO	A solliciter	-	1'800'000	400'000	0	-400'000
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	SIEN	En cours	30.10.2019	250'400	96'000	108'992	12'992
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	SIEN	En cours	23.02.2016	14'499'448	2'329'000	1'681'318	-647'682
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	En cours	23.02.2016	29'936'470	4'491'000	2'131'146	-2'359'854
Sécurisation de l'outil de prod. info. <sup>2)</sup>	SIEN	En cours	23.02.2016	21'530'396	598'800	315'222	-283'578
CLOEE2 - Gestion des rempl. PO (DEF)	SIEN	Clôturé	06.07.2018	260'000	40'000	100'075	60'075
Espace - Equipement informatique	SIEN	Clôturé	25.11.2020	93'900	0	51'057	51'057
<b>Dép. développement territorial et environnement (DDTE)</b>					<b>27'161'260</b>	<b>16'251'679</b>	<b>-10'909'581</b>
Exploitations paysannes <sup>3)</sup>	SAGR	En cours	-	0	-1'980'000	167'704	2'147'704
Projet de dévelop. régional du Val-de-Ruz	SAGR	En cours	01.10.2019	5'400'000	700'000	650'000	-50'000
Remises en état agricoles Cressier 2021	SAGR	En cours	22.09.2021	280'000	0	60'000	60'000
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	En cours	05.12.2016	100'000	30'000	12'658	-17'342
Subventions constructions rurales 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	10'800'000	0	15'500	15'500
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	12'000'000	1'500'000	926'900	-573'100
Système informatique registre des vignes	SAGR	En cours	21.04.2021	85'000	75'000	76'441	1'441
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	En cours	06.02.2001	5'900'000	80'000	0	-80'000
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	En cours	27.03.2007	4'100'000	20'000	0	-20'000
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	En cours	31.03.2010	2'300'000	50'000	0	-50'000
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	12'300'000	300'000	294'592	-5'408
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	15'100'000	800'000	383'377	-4'16'623
Travaux remises en état agricoles VdR	SAGR	En cours	03.09.2019	1'120'000	0	59'406	59'406
Assainissement fermes et terrains 2021	SAGR	Clôturé	17.03.2021	130'000	130'000	108'704	-21'296
Fromagerie du Cerneux-Péguignot <sup>4)</sup>	SAGR	Clôturé	20.03.2019	601'400	0	0	0
Nouv. installation électrique au Mycorama	SAGR	Clôturé	07.04.2021	30'000	30'000	29'900	-100
CP Ouvrages de protection forêts 2020-24	SCAT	En cours	24.06.2020	2'490'000	439'200	174'594	-264'606
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	En cours	02.09.2019	200'000	80'000	0	-80'000
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SCAT	A solliciter	-	4'541'000	1'137'500	0	-1'137'500
CC équipements labo. consommation	SCAV	En cours	17.11.2021	90'000	45'000	44'960	-40
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	SCAV	En cours	27.05.2020	95'000	25'000	19'350	-5'650
Acquis d'équip. pour labo "Consommation" <sup>4)</sup>	SCAV	Clôturé	15.05.2019	95'000	0	0	0
Climatisation laboratoires du SCAV	SCAV	Clôturé	23.02.2021	100'000	100'000	99'785	-215
Equipements labo d'analyses bio. <sup>4)</sup>	SCAV	Clôturé	13.11.2020	90'000	0	0	0
Concrétisation du RER neuchâtois	SCTR	En cours	24.06.2020	114'000'000	250'000	0	-250'000

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Budget 2021	Comptes 2021	Écart comptes et budget
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultats		
Credit const.halte ferroviair.de La Fiaz	SCTR	En cours	02.10.2018	8'548'000	1'550'500	-438'446	-1'988'947
Part routière renouvellement PN	SCTR	En cours	06.06.2017	1'087'200	600'000	0	-600'000
Prêts transports <sup>3)</sup>	SCTR	En cours	-	-	-695'500	-695'524	-24
3e prog. assainis. inst. chauf.	SENE	En cours	26.03.1996	1'300'000	5'000	-8'210	-13'210
Achat analyseur homologué 70kW	SENE	Clôturé	21.12.2021	15'000	20'000	14'782	-5'218
Remplacement analyseur TOC laboratoire	SENE	Clôturé	28.01.2021	65'000	65'000	63'543	-1'457
Remplacement appareils mesure immissions	SENE	Clôturé	06.05.2020	59'000	31'000	31'977	977
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	En cours	22.06.2020	240'000	36'000	59'950	23'950
Conv. programme 2020-2024 section faune	SFFN	En cours	20.01.2020	480'000	0	103'249	103'249
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	1'431'000	106'000	116'168	10'163
CP Nature 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	13'044'000	334'099	1'161'018	826'919
Infrastructures forestières	SFFN	En cours	06.07.2020	1'647'750	93'000	-12'813	-105'813
Desserte forestière	SFFN	Clôturé	22.09.2021	73'000	0	71'608	71'608
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	En cours	17.06.2015	39'550'000	157'000	648'546	-921'454
Aménagements de cours d'eau 2020-2021	SPCH	En cours	29.04.2020	600'000	300'000	233'381	-66'619
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	SPCH	En cours	14.06.2017	177'000	177'000	0	-177'000
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	En cours	06.03.2019	39'100'000	1'116'250	379'951	-736'299
Assainis. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	7'432'000	1'598'000	691'640	-906'360
Assainis. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	8'288'000	854'000	-325	-854'325
Assainissement routier H10	SPCH	En cours	03.09.2019	14'300'000	1'240'000	1'022'426	-2'17'574
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	En cours	-	400'300'000	10'000	14'176	4'176
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	En cours	-	29'200'000	79'200	45'981	-33'219
Corrections routières 2020 - 2021	SPCH	En cours	06.07.2020	470'000	235'000	224'370	-10'630
CP prot.cruces LACE, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'276'000	464'000	153'468	-310'532
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'375'000	253'000	132'997	-120'003
Entretien constructif 2018-2021	SPCH	En cours	30.05.2018	21'740'000	501'900	4'090'159	-928'841
Etudes détail liaison H18-H20	SPCH	En cours	17.08.2016	6'900'000	292'000	181'162	-110'838
H10 Evitement de Pesoux, études	SPCH	En cours	13.09.2017	450'000	60'000	0	-60'000
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	En cours	31.03.2021	186'000'000	3'625'000	0	-3'625'000
Instal.généralices pr prélév. carburant	SPCH	En cours	06.07.2020	200'000	150'000	20'002	-129'998
Interventions urgentes à Cressier	SPCH	En cours	05.07.2021	680'000	0	1'597'321	1'597'321
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	En cours	26.09.2017	5'000'000	800'000	741'067	-58'933
PS CFF Malakoff H18	SPCH	En cours	19.08.2020	6'854'000	1'256'000	636'794	-619'206
RC 1162 Assainis. du Pont de Saint-Jean	SPCH	En cours	23.02.2021	2'500'000	90'000	81'139	-8'861
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	En cours	06.03.2019	17'600'000	1'268'000	1'207'775	-60'225
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	En cours	06.03.2019	17'100'000	2'18'810	132'868	-85'942
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	SPCH	En cours	07.02.2018	450'000	9'200	6'750	-2'450
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	En cours	06.07.2020	600'000	170'000	132'356	-37'644
Travaux sur ouvrages d'art 2020 - 2021	SPCH	En cours	06.07.2020	600'000	300'000	237'289	-62'711
Dévelop. plateforme données routières <sup>4)</sup>	SPCH	Clôturé	02.07.2018	95'000	0	0	0
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	Clôturé	19.09.2018	350'000	50'000	49'220	-780

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Budget 2021	Comptes 2021	Écart comptes et budget
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultats		
<b>Département emploi et cohésion sociale (DECS)</b>							
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	En cours	18.12.2019	600'000	135'000	61'660	-73'340
Prêts d'études <sup>3)</sup>	SASO	En cours	-	-	-193'500	-156'920	36'580
					<b>-58'500</b>	<b>-95'260</b>	<b>-36'760</b>

1) Les crédits d'engagement accordés avant l'année 2015 sont indiqués au net (ancienne loi sur les finances) et les crédits d'engagement accordés dès l'année 2015 sont indiqués au brut (art. 40 al. 2 LFinEC).

Les montants indiqués dans la colonne crédit d'engagement incluent également d'éventuelles demandes de crédits complémentaires.

2) Projets transversaux gérés par plusieurs entités (présentation cumulée contrairement aux informations figurant dans les fiches par entité du tome 2).

3) Ces éléments correspondent à d'anciens prêts qui ne sont pas formellement portés par un crédit d'engagement. Comme leur gestion technique a transité du bilan au compte des investissements, il a été décidé de les reprendre dans ce tableau de synthèse, parallèlement aux autres prêts qui, eux, font bel et bien l'objet d'un crédit d'engagement conformément aux pratiques qui sont dorénavant en vigueur.

4) Ces crédits d'engagement ont été clôturés sans avoir fait l'objet d'une ouverture formelle comme initialement envisagé.

# Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats

Tableau 1 : Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Matières et marchandises	20'367'022	23'383'333	21'728'101	-1'655'232	-7.1%	+1'361'078	+6.7%
Immobilisations non portées à l'actif	12'291'851	13'101'210	11'986'813	-1'114'397	-8.5%	-305'038	-2.5%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	5'592'235	7'026'600	6'032'018	-994'582	-14.2%	+439'783	+7.9%
Prestations de service et honoraires	39'999'029	45'845'342	51'754'808	+5'909'466	+12.9%	+11'755'779	+29.4%
Gros entretien et entretien courant	15'507'602	14'206'100	14'188'158	-17'942	-0.1%	-1'319'444	-8.5%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	10'574'787	14'053'600	12'166'550	-1'887'050	-13.4%	+1'591'763	+15.1%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	17'332'772	18'465'896	17'876'085	-589'811	-3.2%	+543'313	+3.1%
Dédommagements	2'345'091	5'030'236	2'282'986	-2'747'250	-54.6%	-62'105	-2.6%
Réévaluations sur créances	42'513'609	23'769'300	52'444'431	+28'675'131	+120.6%	+9'930'821	+23.4%
Diverses charges d'exploitation	8'479'457	9'723'421	14'084'356	+4'360'935	+44.8%	+5'604'899	+66.1%
<b>31 Total</b>	<b>175'003'456</b>	<b>174'605'038</b>	<b>204'544'304</b>	<b>+29'939'267</b>	<b>+17.1%</b>	<b>+29'540'849</b>	<b>+16.9%</b>

Tableau 2 : Charges d'amortissement

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Amortissements immob. corporelles PA	37'803'171	38'441'820	32'555'231	-5'886'589	-15.3%	-5'247'940	-13.9%
Amortissements immob. incorporelles PA	2'210'308	3'613'471	5'318'798	+1'705'326	+47.2%	+3'108'490	+140.6%
<b>33 Total</b>	<b>40'013'478</b>	<b>42'055'291</b>	<b>37'874'028</b>	<b>-4'181'263</b>	<b>-9.9%</b>	<b>-2'139'450</b>	<b>-5.3%</b>
Amortissements subventions invest. (366)	21'792'118	22'029'812	21'320'262	-709'550	-3.2%	-471'856	-2.2%
<b>33 + 366 Total</b>	<b>61'805'596</b>	<b>64'085'103</b>	<b>59'194'290</b>	<b>-4'890'813</b>	<b>-7.6%</b>	<b>-2'611'306</b>	<b>-4.2%</b>

Tableau 3 : Charges financières

Charges financières (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Charges d'intérêt	21'887'556	24'040'000	19'154'296	-4'885'704	-20.3%	-2'733'260	-12.5%
Pertes de change réalisées	92'615	2'000	3'247'810	+3'245'810	+162'290.5%	+3'155'195	+3'406.8%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	532'223	554'200	437'178	-117'022	-21.1%	-95'045	-17.9%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	173'537	346'500	163'190	-183'310	-52.9%	-10'348	-6.0%
Réévaluations, immobilisations patr. financier	-1'197'809	0	-765'820	-765'820	--	+431'988	+36.1%
Différentes charges financières	31'055	100'000	80'507	-19'493	-19.5%	+49'452	+159.2%
<b>34 Total</b>	<b>21'519'178</b>	<b>25'042'700</b>	<b>22'317'160</b>	<b>-2'725'540</b>	<b>-10.9%</b>	<b>+797'982</b>	<b>+3.7%</b>

Tableau 4 : Revenus financiers

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Revenus des intérêts	10'772'199	8'140'400	9'354'256	+1'213'856	+14.9%	-1'417'944	-13.2%
Gains réalisés patrimoine financier	508'771	4'000	879'898	+875'898	+21'897.4%	+371'126	+72.9%
Revenus de participations patr. financier	2'140'394	2'100'000	1'976'104	-123'896	-5.9%	-164'290	-7.7%
Produits des immeubles patr. financier	1'268'054	1'649'762	427'919	-1'221'843	-74.1%	-840'135	-66.3%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	35'098	0	0	0	--	-35'098	-100.0%
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	121'359	83'125	167'495	+84'370	+101.5%	+46'136	+38.0%
Revenus financiers d'entreprises publiques	28'710'808	29'850'000	29'722'253	-127'747	-0.4%	+1'011'445	+3.5%
Produits des immeubles patr. administratif	23'798'744	23'498'631	24'661'548	+1'162'918	+4.9%	+862'805	+3.6%
Revenus des immeubles loués	13'026	10'000	0	-10'000	-100.0%	-13'026	-100.0%
Autres revenus financiers	972'553	1'700'000	1'514'197	-185'803	-10.9%	+541'644	+55.7%
<b>44 Total</b>	<b>68'341'005</b>	<b>67'035'918</b>	<b>68'703'669</b>	<b>+1'667'752</b>	<b>+2.5%</b>	<b>+362'664</b>	<b>+0.5%</b>

Tableau 5 : Attributions aux fonds et financements spéciaux

Attributions aux fonds et fin. spéciaux (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Attributions capitaux de tiers	0	0	1'672'411	+1'672'411	--	+1'672'411	--
Attributions capital propre	26'182'986	6'929'894	8'977'645	+2'047'751	+29.5%	-17'205'341	-65.7%
<b>35 Total</b>	<b>26'182'986</b>	<b>6'929'894</b>	<b>10'650'056</b>	<b>+3'720'162</b>	<b>+53.7%</b>	<b>-15'532'930</b>	<b>-59.3%</b>

Tableau 6 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	265'717	+265'717	--	+265'717	--
Prélèvements capital propre	8'966'198	19'210'802	16'073'575	-3'137'227	-16.3%	+7'107'377	+79.3%
<b>45 Total</b>	<b>8'966'198</b>	<b>19'210'802</b>	<b>16'339'292</b>	<b>-2'871'510</b>	<b>-14.9%</b>	<b>+7'373'094</b>	<b>+82.2%</b>

Tableau 7 : Charges de transfert

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Parts de revenus destinées à des tiers	4'299'876	5'473'000	4'320'132	-1'152'868	-21.1%	+20'256	+0.5%
Dédommagements à des coll. publiques	162'897'696	165'929'674	163'449'204	-2'480'470	-1.5%	+551'508	+0.3%
Péréquation financ. et comp. des charges	16'518'491	16'384'000	16'383'924	-76	-0.0%	-134'567	-0.8%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'204'231'290	1'181'846'066	1'201'589'650	+19'743'584	+1.7%	-2'641'640	-0.2%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	--	0	--
Réévaluations, participations PADM	-4'937'136	0	6'396'454	+6'396'454	--	+11'333'590	+229.6%
Différentes charges de transfert	5'529	0	2'872	+2'872	--	-2'657	-48.1%
<b>Sous-total</b>	<b>1'383'015'745</b>	<b>1'369'632'740</b>	<b>1'392'142'236</b>	<b>+22'509'496</b>	<b>+1.6%</b>	<b>+9'126'491</b>	<b>+0.7%</b>
Amortissements subventions d'investiss.	21'792'118	22'029'812	21'320'262	-709'550	-3.2%	-471'856	-2.2%
<b>36 Total</b>	<b>1'404'807'863</b>	<b>1'391'662'552</b>	<b>1'413'462'497</b>	<b>+21'799'946</b>	<b>-1.6%</b>	<b>+8'654'635</b>	<b>-1.5%</b>



Tableau 8 : Revenus de transfert

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Parts à des revenus	138'638'642	114'290'956	126'484'977	+12'194'021	+10.7%	-12'153'665	-8.8%
Dédommagements des collectivités locales	33'794'297	34'601'818	36'320'417	+1'718'599	+5.0%	+2'526'121	+7.5%
Péréq. financ. et comp. des charges (RPT)	239'792'089	252'122'000	251'181'237	-940'763	-0.4%	+11'389'148	+4.7%
Subventions des coll. publiques et des tiers	264'940'440	270'463'191	260'236'657	-10'226'535	-3.8%	-4'703'784	-1.8%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	--	0	--
Différents revenus de transfert	588'930	905'000	460'034	-444'966	-49.2%	-128'896	-21.9%
<b>46 Total</b>	<b>677'754'399</b>	<b>672'382'965</b>	<b>674'683'323</b>	<b>+2'300'357</b>	<b>+0.3%</b>	<b>-3'071'076</b>	<b>-0.5%</b>

Tableau 9 : Patentes et concessions

Patentes et concessions (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Patentes	532'951	545'000	504'522	-40'478	-7.4%	-28'429	-5.3%
Banque nationale suisse	55'563'434	56'000'000	82'410'370	+26'410'370	+47.2%	+26'846'936	+48.3%
Concessions	14'256'734	16'255'000	15'701'308	-553'692	-3.4%	+1'444'574	+10.1%
Parts de revenus à des loteries, paris	323'253	2'050'000	1'928'960	-121'040	-5.9%	+1'605'707	+496.7%
<b>41 Total</b>	<b>70'676'372</b>	<b>74'850'000</b>	<b>100'545'160</b>	<b>+25'695'160</b>	<b>+34.3%</b>	<b>+29'868'788</b>	<b>+42.3%</b>

Tableau 10 : Taxes et redevances

Taxes (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Taxes de compensation	88'000	501'000	632'800	+131'800	+26.3%	+544'800	+619.1%
Émoluments pour actes administratifs	33'088'124	33'096'855	34'718'815	+1'621'960	+4.9%	+1'630'691	+4.9%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	11'536'214	11'663'000	11'227'855	-435'145	-3.7%	-308'359	-2.7%
Frais d'écolage et taxe de cours	11'841'242	12'352'104	10'845'929	-1'506'175	-12.2%	-995'314	-8.4%
Taxes d'utilisation et prestations de service	28'505'754	26'791'500	31'474'185	+4'682'685	+17.5%	+2'968'431	+10.4%
Recette sur ventes	9'233'671	9'212'800	9'111'497	-101'303	-1.1%	-122'174	-1.3%
Remboursements	52'936'213	36'444'774	37'841'298	+1'396'524	+3.8%	-15'094'915	-28.5%
Amendes	18'302'421	22'010'000	19'513'999	-2'496'001	-11.3%	+1'211'578	+6.6%
Autres taxes	44'025'441	43'534'000	45'025'700	+1'491'700	+3.4%	+1'000'259	+2.3%
<b>42 Total</b>	<b>209'557'079</b>	<b>195'606'033</b>	<b>200'392'077</b>	<b>+4'786'044</b>	<b>+2.4%</b>	<b>-9'165'002</b>	<b>-4.4%</b>

Tableau 11 : Revenus divers

Revenus divers (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation divers	0	0	0	0	--	0	--
Activation des prestations propres	2'504'839	4'371'690	3'466'097	-905'593	-20.7%	+961'257	+38.4%
Variations des stocks	0	0	0	0	--	0	--
Autres revenus	15'188'193	4'999'650	30'878'916	+25'879'266	+517.6%	+15'690'723	+103.3%
<b>43 Total</b>	<b>17'693'032</b>	<b>9'371'340</b>	<b>34'345'013</b>	<b>+24'973'673</b>	<b>+266.5%</b>	<b>+16'651'980</b>	<b>+94.1%</b>

## Annexe 2 : Fortune des fonds

Le tableau ci-dessous présente uniquement la fortune de certains fonds gérés par l'État. Par conséquent, le total des attributions/prélèvements du tableau ci-dessous diffère des totaux des tableaux 5 et 6 de l'annexe 1 qui incluent tous les fonds et financements spéciaux.

<b>Fortune des fonds gérés par l'État</b> (CHF)	Fortune au 31.12.2020	Budget 2021 attrib. (+) / prélèv. (-)	Comptes 2021 attrib. (+) / prélèv. (-)	<b>Fortune au 31.12.2021</b>
<b>Total</b>	<b>79'958'689.96</b>	<b>-18'708'002.00</b>	<b>-12'133'851.20</b>	<b>67'824'838.76</b>
<b>Département finances et santé (DFS)</b>	<b>11'565'207.24</b>	<b>-12'130'000.00</b>	<b>-11'914'112.64</b>	<b>-348'905.40</b>
Fonds d'aide aux communes	<b>11'565'207.24</b>	-12'130'000.00	-11'914'112.64	<b>-348'905.40</b>
<b>Département économie, sécurité et culture (DESC)</b>	<b>7'055'245.45</b>	<b>450'000.00</b>	<b>2'011'717.58</b>	<b>9'066'963.03</b>
Fonds de la protection civile régionale	<b>2'997'373.90</b>	0.00	339'306.58	<b>3'336'680.48</b>
Fonds de contribution remplacement abris PC	<b>4'057'871.55</b>	450'000.00	628'060.00	<b>4'685'931.55</b>
Fonds d'attributions cantonales Loterie romande <sup>1)</sup>	<b>0.00</b>	0.00	1'044'351.00	<b>1'044'351.00</b>
<b>Départ. formation, digitalisation et sports (DFDS)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Fonds structures d'accueil extra-familial <sup>1)</sup>	<b>0.00</b>	0.00	0.00	<b>0.00</b>
Fonds encouragement formation prof. Initiale et durable <sup>1)</sup>	<b>0.00</b>	0.00	0.00	<b>0.00</b>
<b>Départ. dév. territorial et environnement (DDTE)</b>	<b>61'338'237.27</b>	<b>-7'028'002.00</b>	<b>-2'231'456.14</b>	<b>59'106'781.13</b>
Fonds d'aménagement du territoire	<b>12'120'768.53</b>	-1'337'198.00	1'343'088.08	<b>13'463'856.61</b>
Fonds cantonal de l'énergie	<b>4'535'807.69</b>	-600'020.00	-589'054.75	<b>3'946'752.94</b>
Fonds des eaux	<b>30'458'043.97</b>	-4'190'184.00	-2'639'442.11	<b>27'818'601.86</b>
Fonds forestier de réserve	<b>2'626'451.75</b>	2'800.00	58'830.75	<b>2'685'282.50</b>
Fonds de la conservation de la forêt	<b>1'840'270.91</b>	-18'800.00	122.40	<b>1'840'393.31</b>
Fonds agricole et viticole	<b>2'374'956.18</b>	-109'600.00	-139'283.25	<b>2'235'672.93</b>
Fonds des mensurations officielles	<b>7'381'938.24</b>	-775'000.00	-265'717.26	<b>7'116'220.98</b>

<sup>1)</sup> Ces trois fonds sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand  
Conseil à l'appui des comptes

**Partie II : États financiers audités**

Partie III : Résultats synthétiques des entités  
parapubliques

# 6. Comptes 2021 : États financiers audités

## 6.1. Bilan

Bilan (CHF)	Comptes 2020	Comptes 2021	Écart C2021 - C2020	
			CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>3'931'794'017.44</b>	<b>3'834'504'413.56</b>	<b>-97'289'603.88</b>	<b>-2.5%</b>
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>2'144'118'442.19</b>	<b>2'048'821'720.31</b>	<b>-95'296'721.88</b>	<b>-4.4%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	128'505'026.91	108'179'339.18	-20'325'687.73	-15.8%
101 Créances	582'421'110.17	441'362'213.31	-141'058'896.86	-24.2%
102 Placements financiers à court terme	40'028'351.51	52'228'350.66	+12'199'999.15	+30.5%
104 Actifs de régularisation	1'227'400'638.56	1'302'222'602.65	+74'821'964.09	+6.1%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	7'006'187.46	6'523'913.52	-482'273.94	-6.9%
107 Placements financiers	21'130'775.61	1'339'581.52	-19'791'194.09	-93.7%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	137'626'351.97	136'965'719.47	-660'632.50	-0.5%
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>1'787'675'575.25</b>	<b>1'785'682'693.25</b>	<b>-1'992'882.00</b>	<b>-0.1%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'104'379'612.15	1'107'254'669.99	+2'875'057.84	+0.3%
142 Immobilisations incorporelles	12'246'204.66	14'240'113.04	+1'993'908.38	+16.3%
144 Prêts	126'372'682.55	124'068'600.90	-2'304'081.65	-1.8%
145 Participations, capital social	392'721'383.35	406'209'239.33	+13'487'855.98	+3.4%
146 Subventions d'investissements	151'955'692.54	133'910'069.99	-18'045'622.55	-11.9%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>3'931'794'017.44</b>	<b>3'834'504'413.56</b>	<b>-97'289'603.88</b>	<b>-2.5%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>3'607'581'393.52</b>	<b>3'535'585'527.63</b>	<b>-71'995'865.89</b>	<b>-2.0%</b>
200 Engagements courants	1'260'215'043.91	1'263'140'330.17	+2'925'286.26	+0.2%
201 Engagements financiers à court terme	462'549'933.29	448'760'617.26	-13'789'316.03	-3.0%
204 Passifs de régularisation	177'602'778.80	186'091'335.88	+8'488'557.08	+4.8%
205 Provisions à court terme	93'996'497.96	59'453'764.02	-34'542'733.94	-36.7%
206 Engagements financiers à long terme	1'526'564'277.72	1'509'963'450.07	-16'600'827.65	-1.1%
208 Provisions à long terme	72'650'657.66	52'652'439.56	-19'998'218.10	-27.5%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	14'002'204.18	15'523'590.67	+1'521'386.49	+10.9%
<b>29 Capital propre</b>	<b>324'212'623.92</b>	<b>298'918'885.93</b>	<b>-25'293'737.99</b>	<b>-7.8%</b>
290 Financements spéciaux sous capital propre	87'125'956.84	88'355'001.75	+1'229'044.91	+1.4%
291 Fonds	69'000'901.67	55'461'906.73	-13'538'994.94	-19.6%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	236'329'898.12	237'649'801.37	+1'319'903.25	+0.6%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	357'584'662.83	337'360'559.18	-20'224'103.65	-5.7%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	114'874'288.37	117'164'557.07	+2'290'268.70	+2.0%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-540'703'083.91	-537'072'940.17	+3'630'143.74	+0.7%

## 6.2. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)		Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021 CHF	Écart C2021 - C2020 CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>		<b>2'232'462'677.89</b>	<b>2'136'069'310.17</b>	<b>2'313'818'686.79</b>	<b>+177'749'376.62</b>	<b>+81'356'008.90</b>	<b>+3.6%</b>
40 Revenus fiscaux		1'056'912'378.92	983'963'900.00	1'041'494'913.98	+57'531'013.98	-15'417'464.94	-1.5%
41 Patentes et concessions		70'682'372.05	74'850'000.00	100'545'160.15	+25'695'160.15	+29'862'788.10	+42.2%
42 Taxes		209'557'079.40	195'606'033.00	200'392'077.24	+4'786'044.24	-9'165'002.16	-4.4%
43 Revenus divers		17'693'032.43	9'371'339.70	34'345'012.78	+24'973'673.08	+16'651'980.35	+94.1%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		8'966'197.67	19'210'802.00	16'339'292.05	-2'871'509.95	+7'373'094.38	+82.2%
46 Revenus de transfert		677'754'398.73	672'382'965.47	674'683'322.83	+2'300'357.36	-3071'075.90	-0.5%
47 Subventions à redistribuer		190'897'218.69	180'684'270.00	246'018'907.76	+65'334'637.76	+55'121'689.07	+28.9%
<b>3 Charges d'exploitation</b>		<b>2'293'118'113.35</b>	<b>2'257'740'295.53</b>	<b>2'376'370'588.95</b>	<b>+118'630'293.42</b>	<b>+83'252'475.60</b>	<b>+3.6%</b>
30 Charges de personnel		456'213'111.95	461'803'251.00	463'820'794.71	+2'017'543.71	+7'607'682.76	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		175'003'455.60	174'605'037.57	204'544'304.45	+29'939'266.88	+29'540'848.85	+16.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif		40'013'478.31	42'055'291.10	37'874'028.40	-4'181'262.70	-2'139'449.91	-5.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		26'182'986.02	6'929'894.00	10'650'056.20	+3'720'162.20	-15'532'929.82	-59.3%
36 Charges de transfert		1'404'807'862.78	1'391'662'551.86	1'413'462'497.43	+21'799'945.57	+8'654'634.65	+0.6%
37 Subventions redistribuées		190'897'218.69	180'684'270.00	246'018'907.76	+65'334'637.76	+55'121'689.07	+28.9%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-60'655'435.46</b>	<b>-121'670'985.36</b>	<b>-62'551'902.16</b>	<b>+59'119'083.20</b>	<b>-1'896'466.70</b>	<b>-3.1%</b>
44 Revenus financiers		68'341'005.20	67'035'917.66	68'703'669.34	+1'667'751.68	+362'664.14	+0.5%
34 Charges financières		21'519'178.40	25'042'700.00	22'317'160.40	-2'725'539.60	+797'982.00	+3.7%
Résultat financier		46'821'826.80	41'993'217.66	46'386'508.94	+4'393'291.28	-435'317.86	-0.9%
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-13'833'608.66</b>	<b>-79'677'767.70</b>	<b>-16'165'393.22</b>	<b>+63'512'374.48</b>	<b>-2'331'784.56</b>	<b>-16.9%</b>
48 Revenus extraordinaires		20'880'830.47	87'675'568.00	22'972'821.80	-64'702'746.20	+2'091'991.33	+10.0%
38 Charges extraordinaires		6'246'720.32	0.00	3'285'633.60	+3'285'633.60	-2'961'086.72	-47.4%
Résultat extraordinaire		14'634'110.15	87'675'568.00	19'687'188.20	-67'988'379.80	+50'530'78.05	+34.5%
<b>Résultat total</b>		<b>800'501.49</b>	<b>7'997'800.30</b>	<b>3'521'794.98</b>	<b>-4'476'005.32</b>	<b>+2'721'293.49</b>	<b>+339.9%</b>

## 6.3. Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)		Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021 CHF	Écart C2021 - C2020 CHF	%
<b>5 Dépenses d'investissement</b>		<b>75'715'732.50</b>	<b>140'409'512.81</b>	<b>109'866'355.22</b>	<b>-30'543'157.59</b>	<b>34'150'622.72</b>	<b>+45.1%</b>
50 Immobilisations corporelles		40'412'045.16	75'621'822.77	48'415'573.35	-27'206'249.42	8'003'528.19	+19.8%
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles		3'383'582.97	4'763'000.00	4'269'628.08	-493'371.92	886'045.11	+26.2%
54 Prêts		14'652'565.00	24'820'690.00	13'054'321.60	-11'766'368.40	-1'598'243.40	-10.9%
55 Participations et capital social		88'549.99	250'000.00	19'886'968.91	19'636'968.91	19'798'418.92	+22'358.5%
56 Propres subventions d'investissement		14'858'070.17	23'563'000.04	21'360'586.58	-2'202'413.46	6'502'516.41	+43.8%
57 Subventions d'investissements à redistribuer		2'005'079.25	5'535'000.00	2'879'276.70	-2'655'723.30	874'197.45	+43.6%
58 Investissements extraordinaires		315'839.96	5'856'000.00	-	-5'856'000.00	-3'15'839.96	-100.0%
<b>6 Recettes d'investissement</b>		<b>23'845'158.38</b>	<b>55'554'812.41</b>	<b>46'740'927.12</b>	<b>-8'813'885.29</b>	<b>22'895'768.74</b>	<b>+96.0%</b>
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier		-	-	3'287'757.21	3'287'757.21	3'287'757.21	-
61 Remboursements		-	-	-	-	-	-
62 Vente d'immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissements acquises		996'708.61	2'176'450.29	2'309'108.20	132'657.91	1'312'399.59	+131.7%
64 Remboursement de prêts		11'705'733.35	11'908'962.20	15'287'713.25	3'378'751.05	3'581'979.90	+30.6%
65 Transfert de participations		-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de propres subventions d'investissement		9'118'794.47	33'831'599.92	22'934'039.61	-10'897'560.31	13'815'245.14	+151.5%
67 Subventions d'investissements à redistribuer		2'005'079.25	4'901'800.00	2'879'276.70	-2'022'523.30	874'197.45	+43.6%
68 Recettes d'investissement extraordinaires		18'842.70	2'736'000.00	43'032.15	-2'692'967.85	24'189.45	+128.4%
<b>Investissements nets</b>		<b>51'870'574.12</b>	<b>84'854'700.40</b>	<b>63'125'428.10</b>	<b>-21'729'272.30</b>	<b>11'254'853.98</b>	<b>+21.7%</b>

## 6.4. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie <sup>1)</sup> (CHF)	Comptes 2020	Comptes 2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	800'501.49	3'521'794.98
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	61'805'596.36	59'194'290.26
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	-4'937'136.36	6'396'453.77
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-3'416'670.99	-4'190'530.28
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	46'075'087.17	142'868'582.02
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-1'216'093.33	482'273.94
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	51'527'146.40	-72'826'327.99
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	0.00	2'344'316.71
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	-152'068'144.86	2'012'806.60
+ Augmentation / - diminution des provisions	56'931'593.59	-54'540'952.04
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-4'290'357.26	6'511'674.42
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	14'381'390.85	-10'860'864.29
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-12'963'442.06	-16'613'931.70
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]</b>	<b>52'629'471.00</b>	<b>64'299'586.40</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>23'863'069.58</b>	<b>43'417'265.91</b>
+ Remboursements de prêts et de participations	11'705'733.35	15'287'713.25
+ Contributions acquises	10'130'060.88	25'207'243.81
+ Contributions à redistribuer	2'027'275.35	2'922'308.85
<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>-74'093'946.10</b>	<b>-86'566'718.28</b>
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-42'489'681.69	-49'117'674.24
- Prêts et participations	-14'741'114.99	-13'209'180.76
- Propres contributions d'investissement	-14'858'070.17	-21'360'586.58
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'005'079.25	-2'879'276.70
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]</b>	<b>-50'230'876.52</b>	<b>-43'149'452.37</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER</b>		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	-40'000'000.00	-12'200'000.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	-14'685'472.03	1'593'410.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]</b>	<b>-54'685'472.03</b>	<b>-10'606'590.00</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]</b>	<b>-104'916'348.55</b>	<b>-53'756'042.37</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	21'700'925.02	-17'079'916.58
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	17'863'038.44	-13'789'315.18
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]</b>	<b>39'563'963.46</b>	<b>-30'869'231.76</b>
<b>Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]</b>	<b>-12'722'914.09</b>	<b>-20'325'687.73</b>
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	141'227'941.00	128'505'026.91
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	128'505'026.91	108'179'339.18
<b>Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan</b>	<b>-12'722'914.09</b>	<b>-20'325'687.73</b>

<sup>1)</sup> (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

## 6.5. L'annexe aux comptes

### 6.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

#### Normes appliquées

Les comptes de l'État de Neuchâtel sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

#### Principe et structure des comptes

L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre-autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants : le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultats est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

#### Annexe aux comptes

Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 52 alinéa 3 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12 et les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC).

#### Périmètre de consolidation

L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. L'article 57 définit que ces autorités et organes font d'office partie du périmètre de consolidation.

Conformément à l'article 57 LFinEC, modifié le 08 décembre 2021, les comptes de résultats et bilans des institutions indépendantes, ainsi que des autorités ou organismes dans lesquelles l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés



en annexe des comptes pour autant que la prise en compte permet une meilleure évaluation de la situation financière de la collectivité. Les entités répondant à ces critères sont les suivantes : RHNE, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP (article 63 RLFinEC).

## Principes comptables

### Compte des investissements

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement en lien avec la constitution ou la modification du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000 par objet sont portées au bilan (article 43 RLFinEC).

### Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
<b>Patrimoine administratif</b>		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçage des routes	10	10.0%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10.0%
Aménagement des cours d'eau	50	2.0%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5.0%
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiment	40	2.5%
Bâtiment enveloppe	40	2.5%
Bâtiment installations	30	3.3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Equipements et installations	15	6.7%
Véhicule usage crt	5	20.0%
Infrastructures informatiques	4	25.0%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
Crédit d'études	5	20.0%
Logiciels	4	25.0%
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
<b>Patrimoine financier</b>		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

\* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFInEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

## Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFInEC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des ducroires pour débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFInEC, les participations du patrimoine financier et du patrimoine administratif de l'Office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

## Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFInEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

## Provisions et engagements conditionnels

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2. Le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. La constitution (ou dotation) de provision intervient ainsi lorsqu'un risque comptable est avéré mais au plus tard lors du bouclage en fin d'exercice en créant une charge au compte de résultats, la contrepartie étant une provision créée au bilan. Lorsque le risque se réalise, la charge correspondante est enregistrée en charge au compte de résultats, et la provision est utilisée (par une écriture au crédit du compte de charges concerné), neutralisant ainsi l'impact sur les comptes de l'exercice. Lorsque le risque n'est plus, ou si celui-ci diminue, la provision n'a plus de raison de subsister au bilan et elle doit être dissoute. Dès l'exercice 2021, et conformément à une modification de la LFinEC adoptée début 2022, la dissolution occasionne alors un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute. Cette modification proposée interdit d'utiliser le produit issu d'une dissolution de provision pour compenser un dépassement de crédit. La raison de cette interdiction est justifiée par le fait qu'aucune validation n'est requise pour la dotation ou constitution de provision. Cette nouvelle règle permet également de limiter le risque de création de provisions non justifiées ou surévaluées dans le but de « réserver du budget » sur l'année suivante.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôtures, sont ceux intervenant après la date de clôture, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

### Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le fonds pour les routes principales suisses couvre tout ou partie des dépenses cantonales de fonctionnement et d'investissements en lien avec les dites routes (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Le financement des dépenses d'investissements par un financement spécial déroge aux principes comptables du MCH2. Une modification de la LFinEC a été adoptée début 2022, afin d'ancrer dans la loi une exception aux principes comptables du MCH2 et permettant l'utilisation du financement spécial pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissements lorsque la base légale instituant le financement spécial le prévoit (ce qui est actuellement le cas pour la LRVP).

### Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements. Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

## 6.5.2. État du capital propre

État du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290	291	294	295	296	299	29
	Financements spéciaux sous capital propre	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserves de politique budgétaire	Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)	Réserves liées au patrimoine financier	Excédent/découvert du bilan	Capital propre
<b>Solde au 31.12.2020</b>	<b>87'125'956.84</b>	<b>69'000'901.67</b>	<b>236'329'898.12</b>	<b>357'584'662.83</b>	<b>114'874'288.37</b>	<b>-540'703'083.91</b>	<b>324'212'623.92</b>
<b>Augmentation par compte</b>	<b>7'180'544.50</b>	<b>1'797'100.70</b>	<b>3'285'633.60</b>	-	<b>3'073'256.50</b>	-	<b>15'336'535.30</b>
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
3510 Attributions aux financ. spéciaux du capital propre	7'180'544.50	-	-	-	-	-	7'180'544.50
3511 Attributions aux fonds du capital propre	-	1'797'100.70	-	-	-	-	1'797'100.70
3894 Attribution aux réserves de politique budgétaire	-	-	3'285'633.60	-	-	-	3'285'633.60
3896 Attributions aux réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
2016 Valeur marchande SWAP	-	-	-	-	3'073'256.50	-	3'073'256.50
2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-	-	-	-	-	-	-
2990 Excédent de revenus	-	-	-	-	-	-	-
<b>Diminution par compte</b>	<b>5'951'499.59</b>	<b>15'336'095.64</b>	<b>1'965'730.35</b>	<b>20'224'103.65</b>	<b>782'987.80</b>	<b>-3'630'143.74</b>	<b>40'630'273.29</b>
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
4510 Prélèv. aux financ. spéciaux du capital propre	732'655.00	-	-	-	-	-	732'655.00
4511 Prélèvements provenant de fonds, capital propre	-	15'336'095.64	-	-	-	-	15'336'095.64
4894 Prélèvement aux réserves de politique budgétaire	-	-	1'965'730.35	-	-	-	1'965'730.35
4895 Prélèvements sur réserve liée au retraitement	-	-	-	20'224'103.65	-	-	20'224'103.65
4896 Prélèvements sur les réserves liées au retraitement	-	-	-	-	782'987.80	-	782'987.80
6660 Remboursement subventions d'investissement Conf.	5'218'844.59	-	-	-	-	-	5'218'844.59
2990 Excédent de charges (+) / Excédent de revenus (-)	-	-	-	-	-	-3'521'794.98	-3'521'794.98
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-	-	-	-	-	-108'348.76	-108'348.76
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>88'355'001.75</b>	<b>55'461'906.73</b>	<b>237'649'801.37</b>	<b>337'360'559.18</b>	<b>117'164'557.07</b>	<b>-537'072'940.17</b>	<b>298'918'885.93</b>

### Financements spéciaux sous capital propre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le fonds pour les routes principales suisses finance des dépenses du compte de résultats et du compte des investissements (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Ainsi, les contributions fédérales attribuées en 2021 au fonds pour les routes principales s'élèvent à CHF 7'180'554.50, et les prélèvements du fonds pour le financement des investissements à CHF 5'218'844.59 et des frais courants à CHF 732'655.

### Réserves de politique budgétaire

Les comptes enregistrent une attribution de CHF 2'641'433 à la réserve de lissage des revenus cantonaux de l'impôt des personnes morales et de l'impôt fédéral direct, ainsi qu'une attribution de CHF 644'200.60 à la réserve de politique conjoncturelle provenant d'une plus-value réalisée lors de la vente d'un bien du patrimoine financier. De plus, un prélèvement de CHF 1'965'730.35 a été réalisé à la réserve du programme d'impulsion, afin de neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultats.

### Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)

L'article 62 al. 3 et al. 4 RLFInEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se monte à CHF 20'224'103.65.

### Réserves liées au patrimoine financier

L'ajustement de la réserve de couverture (Swaps) correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année (CHF 3'073'256.50). À noter que lors de la réévaluation du patrimoine de l'État au passage au MCH2 en 2018, un bien du patrimoine financier a été sous-évaluée. Lors de la vente du bien en question en 2021, une moins-value a été générée de CHF 782'987.80 qui a été compensée par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier.

### Excédent/découvert du bilan

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF 3'521'794.98) et du transfert dans les comptes de l'État de la comptabilité du centre de langues Goethe et DELF au 31.12.2021 (CHF 108'348.76).

## 6.5.3. Tableau des provisions

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2020	Mouvement annuel					État au 31.12.2021			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
<b>Total</b>		166'647'155	35'260'489	4'518'748	-66'537'882	-25'371'471	-2'410'835	112'106'203	59'453'763	52'652'440	
<b>Autres provisions</b>		86'019'807	2'423'917	2'354'748	-25'979'403	-7'914'810	-	56'904'259	7'727'888	49'176'371	
Provision indemnités magistrats	AUUJ	60'000	-	-	-35'000	-25'000	-	-	-	-	Utilisation et dissolution d'une provision constituée en 2020 concernant une éventuelle indemnité supplémentaire due, en vertu de l'art. 28 LMSA.
Provision Magistrats	CHAN	45'120'505	-	-	-	-692'154	-	44'428'351	2'262'062	42'166'289	Ajustement mineur de la rente en fonction des rentiers ainsi que des conseillers d'Etat en fonction.
Provision découvert FDFN	DECS	163'935	-	-	-163'935	-	-	-	-	-	Utilisation de la provision à hauteur du découvert du FDFN, suite à la dissolution du fonds et la reprise des actifs et passifs de la fondation de droit public par l'Etat dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le désendettement (rapport 20.012).
RHT+ COVID-19	DECS	1'990'000	-	-	-355'138	-1'634'862	-	-	-	-	Le 6 novembre 2020, le Conseil d'Etat avait validé la création d'un nouvel outil de soutien cantonal en faveur des entreprises dont l'activité principale était temporairement interdite par les mesures sanitaires prises par le canton. Cela concernait notamment les restaurants, bars, discothèques, fitness ou encore les lieux de divertissement et de culture. Par arrêté du 25 novembre 2020, le Conseil d'Etat avait fixé le taux de ce complément à 25% de l'indemnité RHT pour les mois de novembre et décembre 2020. Cette provision avait pour objectif de garantir les paiements qui sont intervenus sur l'exercice 2021. Le montant final de ces paiements s'est fixé à CHF 957'614. La Confédération prendra à sa charge, via les cas de rigueur gérés par le NECO, le 65% du coût de la mesure. Il convient de rappeler ici qu'il n'était pas prévu que la Confédération participe à cette mesure lors de la constitution de la provision. Ainsi, la charge nette pour l'Etat atteint CHF 334'642. Ce montant est couvert par la provision. Le solde de la provision, env. CHF 1'655'000, est dissout. Le montant de la dissolution s'explique par deux éléments : - la participation de la Confédération qui n'était pas prévue lors de la constitution de la provision, - un nombre élevé d'entreprises qui étaient au bénéfice d'une autorisation RHT n'ont pas chômé ou ont placé moins de travailleurs que prévu en RHT. Certaines entreprises n'ont tout simplement pas déposé de demande de soutien cantonal.
Provision AIS	DECS	3'541'217	-	-	-1'310'876	-2'230'341	-	-	-	-	La provision a été dissoute, étant donné qu'elle n'était plus considérée comme une provision selon le MCH2.
Provision subvention FFPP	DFDS	4'125'000	-	-	-455'000	-	-	3'670'000	-	3'670'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duals dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030 et décret 414.111.2.
Provision Garantie HEARC BEJUNE	DFDS	2'667'300	-	-	-	-240'000	-	2'427'300	-	2'427'300	Découvert au bilan - part cantonale du canton de Neuchâtel
Provision Time UP	DFDS	116'500	-	-	-	-116'500	-	-	-	-	Conformément au concordat sur la détention pénale des mineurs, le canton de Neuchâtel se doit de construire un établissement fermé pour filles. Après analyse, cette mission a été attribuée à la Fondation Fribourg pour la Jeunesse (FFJ), et plus précisément au Foyer Time Out, qui réduira de 10 à 6 le nombre de places Time Out pour créer 4 places fermées pour filles. Le projet débutera au plus tôt en 2024 pour une phase pilote de 3 ans. Une provision avait été constituée pour répondre aux exigences de remboursement de l'OFJ dans le cadre des subventions à la construction. Le report du projet ainsi que la phase pilote durant laquelle aucune compensation financière n'est exigée de la part de l'OFJ permet de dissoudre la provision dès 2022.
Provision Restructuration CEFNA	DFDS	378'000	-	-	-335'000	-	-	43'000	43'000	-	Formation de base pour adultes : baisse des besoins et réorganisation des prestations.
Provision CEFNA signalétique	DFDS	15'000	-	-	-	-15'000	-	-	-	-	Enlèvement des éléments extérieurs et intérieurs de signalétique suite à la cessation d'un établissement a été effectué avec des ressources internes sans coût additionnel
Provision COVID apprentis	DFDS	300'000	-	-	-300'000	-	-	-	-	-	Mesure complémentaire de soutien aux entreprises formatrices dans le cadre de la crise sanitaire. La provision a été entièrement utilisée en 2021.
Provision CIE, part cantonale	DFDS	300'000	-	590'000	-300'000	-	-	590'000	590'000	-	Provision liée à la révision de l'arrêté relatif au subventionnement des cours interentreprises (CIE) y relatif.
Provision STAE - COVID	DFDS	1'935'000	-	-	-	-1'290'839	-	644'161	644'161	-	Le 18 juin 2021 le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les aides financières pour les cantons ayant pris des mesures en faveur des institutions d'accueil extra-familial pour enfants gérées par les pouvoirs publics en lien avec le COVID-19. Le principe de financement fixé dans cette ordonnance est le même que celui prévu dans le cadre de l'ordonnance Covid-19 indemnisant les structures d'accueil extrafamilial (STAE) privées en finançant le tiers du manque à gagner lié à la part parentale non facturée durant la période de fermeture. Les deux tiers restant demeurant à charge des cantons. Bien que cette ordonnance ne soit pas obligatoire pour les cantons, il a été proposé de financer le manque à gagner pour la période du 17 mars au 31 mai 2020. Le manque à gagner pour la période concernée correspond à un montant de 0.65 million de francs déduction faite du tiers de ce manque à gagner qui sera assumé par la Confédération.
Provision rbt. Subv Conf.	DFS	154'350	-	-	-154'350	-	-	-	-	-	Provision pour le remboursement de subvention à la Confédération du bâtiment des Courtois.
Aides COVID - culture	DESC	-	222'200	-	-	-	-	222'200	222'200	-	Dans le cadre de la loi sur l'encouragement à l'activité culturelle, le service de la culture octroie des subventions. La présente provision concerne l'ensemble des subventions sur lesquelles une décision est intervenue en 2021 mais dont le versement interviendra en 2022, sous réserve de la présentation de preuves de réalisation du projet.

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2020	Mouvement annuel					État au 31.12.2021			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Encouragement aux activités culturelles	DESC	-	1'078'938	-	-	-	-	1'078'938	1'078'938	-	Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance COVID 19 Culture, les dommages subis entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021 (période D) pouvaient être annoncés jusqu'au 30 novembre 2021. Toutefois, il n'a pas été possible de traiter durant le mois de décembre les 29 demandes parvenues au service de la culture. Les versements s'effectueront donc durant le mois de janvier et février 2022. En outre, certaines demandes soumises en période C, ont été réouvertes mais non encore validées par la commission. Finalement, des versements à des projets de transformation intercantonaux n'ont pas pu être réalisés car en attente d'une validation des autres cantons.
Etablissements pub. COVID-19	DESC	1'340'000	-	-	-167'346	-1'172'654	-	-	-	-	Provision pour le soutien extraordinaire sous forme d'aide à fonds perdus à verser aux entreprises du secteur hôtellerie-restauration afin d'atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) et à préserver autant que possible l'activité économique et les emplois. Utilisation et dissolution du solde de la provision créée en 2020.
Pass COVID	DESC	-	1'122'779	-	-	-	-	1'122'779	1'122'779	-	Provision pour le facteur de risque lié au pass sanitaire dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19
Cas de rigueur COVID-19	DESC	22'200'000	-	1'764'748	-22'200'000	-	-	1'764'748	1'764'748	-	Provision pour le soutien extraordinaire pour les cas de rigueur à verser aux entreprises particulièrement affectées par l'épidémie COVID-19, de par la nature même de leur activité économique.
Provisions cautions	DESC	700'000	-	-	-	-350'000	-	350'000	-	350'000	Provision pour le cautionnement simple de l'Etat en garantie auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) d'un crédit de 350'000 francs, selon arrêté du 29 mars 2021.
Provisions cautions COVID 19	DESC	713'000	-	-	-84'385	-65'833	-	562'782	-	562'782	Provision pour le cautionnement solidaire de l'Etat en garantie des emprunts bancaires souscrits par les start-up dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19, nécessaire à leurs fonds de roulement.
Provision WEP 2030	DESC	200'000	-	-	-118'373	-81'627	-	-	-	-	Suite aux évolutions du système de transmission Polycorn, les frais annoncés de maintenance des équipements ont augmenté significativement. Une provision a été créée en 2020.
<b>Litiges</b>		<b>21'284'694</b>		<b>2'164'000</b>	<b>-3'874'933</b>	<b>-3'751'158</b>	<b>-</b>	<b>15'822'603</b>	<b>12'346'534</b>	<b>3'476'069</b>	
Divers litiges	DDTE	528'000	-	-	-	-528'000	-	-	-	-	Il s'agit de divers litiges en lien avec des expropriations. Les variations peuvent être dues à l'émergence de nouveaux cas, à l'évolution des dossiers conduisant à des réévaluations ou à la fin du litige.
Divers litiges	DDTE	120'000	-	24'000	-	-	-	144'000	144'000	-	Suite à un incident ayant généré des dégâts matériels, la partie lésée revendique des dédommagements auprès de l'Etat tandis que le service concerné réfute toute responsabilité. L'affaire sera prochainement portée devant la justice et un verdict est attendu dans le courant de l'année 2022.
Divers litiges	DECS	504'300	-	-	-	-195'600	-	308'700	80'000	228'700	La provision relève du fait que le canton est tenu de verser des indemnités conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette provision est réévaluée chaque année sur la base la base des indemnités sollicitées dans les dossiers en cours de traitement.
Charge foncière NECO	DESC	347'333	-	-	-	-207'318	-	140'015	-	140'015	Provision pour la taxe foncière définie par arrêté et due lors de la prochaine vente du BF 3647 du cadastre de Cornaux, terrain propriété de l'Etat de Neuchâtel.
Divers litiges	DFDS	150'000	-	-	-150'000	-	-	-	-	-	Recours admis par le Tribunal cantonal, annulation de la décision du département et convention d'indemnisation.
Divers litiges	DFS	15'128'952	-	2'140'000	-3'714'933	-2'762'251	-	10'791'768	7'904'914	2'886'854	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique. (y.c transfert de la provision LIMA M&D).
Divers litiges	DFS	14'859	-	-	-	-14'859	-	-	-	-	Litige sur demande d'honoraires supplémentaires pour le suivi de travaux de rénovations.
Divers litiges	DFS	4'217'620	-	-	-	-	-	4'217'620	4'217'620	-	Divers litiges principalement au service des contributions.
Divers litiges	DFS	273'630	-	-	-10'000	-43'130	-	220'500	-	220'500	Pour les cas Lresp, sont mentionnés tous les dossiers ouverts; l'Etat dispose d'une assurance RC, dont en principe le risque financier se limite par cas au montant de la franchise (CHF 10'000), et c'est ce montant qui figure dans la provision.
<b>COVID : Rapport 20.048</b>		<b>59'342'654</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-36'683'546</b>	<b>-13'705'503</b>	<b>-2'410'835</b>	<b>6'542'770</b>	<b>6'542'770</b>	<b>-</b>	
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DFDS	500'000	-	-	-500'000	-	-	-	-	-	COVID - Rapport : 20.048
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DFS	46'880'000	-	-	-33'376'164	-7'102'643	-	6'401'193	6'401'193	-	COVID - Rapport : 20.048
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DDTE	6'781'000	-	-	-2'807'382	-3'898'618	-	75'000	75'000	-	COVID - Rapport : 20.048
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DESC	30'000	-	-	-	-30'000	-	-	-	-	COVID - Rapport : 20.048
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DECS	5'151'654	-	-	-	-2'674'242	-2'410'835	66'577	66'577	-	COVID - Rapport : 20.048
<b>COVID : Amendement 20.036</b>		<b>-</b>	<b>32'836'571</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32'836'571</b>	<b>32'836'571</b>	<b>-</b>	
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DFDS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DFS	-	24'860'735	-	-	-	-	24'860'735	24'860'735	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DDTE	-	4'519'736	-	-	-	-	4'519'736	4'519'736	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DESC	-	1'000'000	-	-	-	-	1'000'000	1'000'000	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DECS	-	2'456'100	-	-	-	-	2'456'100	2'456'100	-	COVID - Amendement 20.036

## 6.5.4. Tableau des participations

### Participation du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine administratif</b>						<b>406'209'239</b>
<b>145 Participations, capital social</b>						<b>406'209'239</b>
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'214'918	32.4%	810'000	717'633
Banque cantonale neuchâteloise (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	918'721'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture.  Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier.  Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière.  Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	183'950'600'000	1.6%	401'250	8'410'200
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	396'744'000	0.6%	459'096	2'292'777
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenant des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés	24'012'709	0.0%	1'000	1'250
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	8'465'593	40.0%	240'000	3'386'237
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	51.0%	51'000	188'709
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'516'024	100.0%	1'564'289	1'516'024
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	12'727'314	0.1%	7'800	9'150
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	22'444'396	8.8%	600'000	1'980'388
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'165'282	9.8%	2'840'000	3'534'391



## Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
DEN Sàrl (Développement Économique du canton de Neuchâtel)	Société à responsabilité limitée sans but lucratif	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire;</li> <li>• attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel.</li> </ul> <p>La société n'a ni activité, ni personnel.</p>	39'124	100.0%	20'000	39'124
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficacité énergétique.	23'684'154	10.0%	3'000'000	2'368'415
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1'942'952'000	2.5%	1'718'750	48'573'800
RHNE Réseau Hôpital neuchâtelois	Établissement cantonal de droit public	Le RHNE a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	195'153'000	100.0%	200'000'000	195'153'000
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	266'502	2.5%	5'000	6'663
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	284'449	16.7%	24'000	47'409
MCH Group SA	Société anonyme	Organiser des foires, des congrès et d'autres événements à Bâle. Les foires, congrès et événements ont pour but de souligner l'importance de la Suisse en tant que site pour les marchés nationaux et internationaux. Elle gère et entretient son immobilier et fournit des services de marketing, de communications et de technologie.	67'306'000	0.0%	4'040	9'000
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	202'991'000	2.4%	272'000	4'945'678
SelFin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	139'509'790	2.7%	272'000	3'794'666
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'746'709	40.0%	8'000'000	9'498'684
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	2'376'126	66.1%	375'000	1'571'650
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les rivières ou canaux qui les relient.	1'115'094	25.0%	712'780	279'197



## Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'267'000	8.3%	500'000	688'917
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	93'350'000	0.2%	25'960	70'352
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	19'617'256	46.8%	7'264'090	9'177'051
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	Société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	30'647'644	4.1%	500'000	1'256'051
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Partis sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	2'779'900	19.7%	547'400	547'400
Partis sociales Les Héliotropes à Cernier	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'192'600	19.9%	237'500	237'500
Partis sociales Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	696'800	21.5%	150'000	150'000
Partis sociales La Renouelle à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	509'100	29.5%	150'000	150'000
Partis sociales La Coopérative d'en Face à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'070'850	21.5%	230'000	230'000
Partis sociales Les Rocailles à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	919'900	32.6%	300'000	300'000
Partis sociales Coloma à Marin	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	211'000	47.4%	100'000	100'000
Viteos SA		Gestion et développement des activités d'approvisionnement, de production et de distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, de la chaleur et du froid. Développement actif de nouvelles prestations spécifiques (efficacité énergétique, micro-grid, autoconsommation, etc.) et objectif d'augmenter de la part d'énergie locale et renouvelable.	189'296'167	2.5%	2'734'000	4'732'924

## Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine financier</b>			<b>1'339'582</b>
<b>107 Placements financiers</b>			<b>1'339'582</b>
<b>Total actions et parts sociales</b>			<b>789'582</b>
RET SA, Recherches Econom. & Techn.	30	15'000.00	1
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			700'295
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	89'285
<b>Total placements à intérêts</b>			<b>550'000</b>
Prêt Parking de la Gare			550'000

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2020 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse, MCH Group SA et Sucre Suisse SA : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFInEC.
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitations : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.
- Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) : valeur des fonds propres au 31.12.2020 avec prise en compte de la prévision des comptes de l'exercice 2021.

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFInEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

## 6.5.5. Tableau des cautions et garanties accordées par l'État

Liste détaillée des <b>cautionnements</b> par bénéficiaire au 31.12.2021	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution <sup>2)</sup>	Échéance base légale <sup>3)</sup>	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2021
<b>Total</b>							<b>265'907'489</b>
<b>Alfaset</b>							<b>11'899'723</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 10'000'000	caution simple	Fds de roulement	10'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	<b>9'151'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 2'188'900	caution simple	CPCN	2'407'790	24.09.2019	31.12.2038	0.50%	<b>1'488'420</b>
Prêt de CPCN de CHF 542'578	caution simple	CPCN	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>461'188</b>
Prêt de CPCN de CHF 940'145	caution simple	CPCN	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>799'115</b>
<b>Alfen SA</b>							<b>400'000</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'180'000	caution simple	Investissements	400'000	15.09.2021	31.03.2046	0.00%	<b>400'000</b>
<b>arcjurassien.ch</b>							<b>-</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2022	1.00%	<b>0</b>
<b>Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile</b>							<b>42'740</b>
Prêt de la BCN de CHF 62'900	caution simple	CPCN	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>42'740</b>
<b>Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP</b>							<b>35'410'000</b>
Crédit en compte courant de UBS de CHF 8'600'000, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	<b>3'380'500</b>
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	<b>3'907'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	<b>7'000'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 4'900'000	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	<b>3'797'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	<b>4'125'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	06.11.2018	05.12.2027	0.50%	<b>5'000'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	CPCN	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	<b>5'000'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	CPCN	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>3'200'000</b>
<b>Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNIP</b>							<b>1'247'583</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	01.01.2026	0.50%	<b>400'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 570'000	caution simple	CPCN	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>456'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 445'583	caution simple	CPCN	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>391'583</b>
<b>Centre pédagogique de Malvilliers</b>							<b>2'400'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 3'200'000	caution simple	Fds de roulement	3'200'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	<b>2'400'000</b>
<b>Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS</b>							<b>1'394'018</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	<b>272'812</b>
Prêt de CPCN de CHF 1'135'100	caution simple	CPCN	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>748'720</b>
Prêt de CPCN de CHF 438'246	caution simple	CPCN	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>372'486</b>
<b>Développement économique</b>							<b>250'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 350'000	caution simple	Fds de roulement	350'000	27.04.2021	31.03.2026	1.00%	<b>250'000</b>
<b>Diverses cautions Coopératives d'habitations</b>							<b>3'943'073</b>
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	<b>2'500'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'400'000	caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	<b>480'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Cler de CHF 2'486'300	caution simple	Investissements	540'000	26.05.2020	20.05.2040	0.00%	<b>540'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'850'000	caution simple	Investissements	700'000	07.07.2021	28.06.2041	0.00%	<b>423'073</b>
<b>Diverses cautions en faveur de la viticulture</b>							<b>1'012'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 568'000	caution simple	Fds de roulement	568'000	01.12.2021	12.12.2022	0.00%	<b>568'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 260'500	caution simple	Fds de roulement	260'500	01.12.2021	12.12.2022	0.00%	<b>260'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 184'000	caution simple	Fds de roulement	184'000	01.12.2021	12.12.2022	0.00%	<b>184'000</b>
<b>Fondation FECPA</b>							<b>499'973</b>
Prêt de CPCN de CHF 367'500	caution simple	CPCN	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>279'245</b>
Prêt de CPCN de CHF 91'124	caution simple	CPCN	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>77'444</b>
Prêt de CPCN de CHF 168'604	caution simple	CPCN	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>143'284</b>
<b>Fondation Addiction Neuchâtel</b>							<b>8'208'113</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'500'000	caution simple	Fds de roulement	6'500'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	<b>6'100'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 1'184'700	caution simple	CPCN	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>805'500</b>
Prêt de CPCN de CHF 352'000	caution simple	CPCN	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	<b>326'100</b>
Prêt d'UBS de CHF 232'000	caution simple	CPCN	232'000	03.03.2014	31.12.2038	0.50%	<b>46'400</b>
Prêt de CPCN de CHF 392'223	caution simple	CPCN	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>333'363</b>
Prêt de CPCN de CHF 702'080	caution simple	CPCN	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>596'750</b>
<b>Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations</b>							<b>35'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 50'000	caution simple	CPCN	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>35'000</b>
<b>Fondation Carrefour</b>							<b>611'489</b>
Prêt de la BCN de CHF 402'000	caution simple	CPCN	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	<b>359'680</b>
Prêt de la BCN de CHF 287'809	caution simple	CPCN	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>251'809</b>
<b>Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales</b>							<b>2'147'606</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	<b>1'600'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 441'100	caution simple	CPCN	485'210	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>299'500</b>
Prêt de CPCN de CHF 98'352	caution simple	CPCN	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>83'592</b>
Prêt de CPCN de CHF 193'614	caution simple	CPCN	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>164'514</b>

Liste détaillée des <b>cautionnements</b> par bénéficiaire au 31.12.2021	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution <sup>2)</sup>	Échéance base légale <sup>3)</sup>	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2021
<b>Fondation François-Louis Borel</b>							<b>905'939</b>
Prêt de CPCN de CHF 694'300	caution simple	CPCN	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>527'430</b>
Prêt de la BCN de CHF 432'582	caution simple	CPCN	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>378'509</b>
<b>Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide</b>							<b>68'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	CPCN	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>68'000</b>
<b>Fondation l'enfant c'est la vie</b>							<b>1'286'830</b>
Prêt de CPCN de CHF 1'078'400	caution simple	CPCN	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>732'800</b>
Prêt de la BCN de CHF 651'830	caution simple	CPCN	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>554'030</b>
<b>Fondation Les Billodes</b>							<b>387'300</b>
Prêt de CPCN de CHF 144'000	caution simple	CPCN	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>144'000</b>
Prêt de la Raiffeisen de CHF 144'000	caution simple	CPCN	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>104'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 158'000	caution simple	CPCN	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>138'800</b>
<b>Fondation Les Perce-Neige</b>							<b>31'406'717</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 28'000'000	caution simple	Fds de roulement	28'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	<b>27'070'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 3'715'700	caution simple	CPCN	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>2'523'700</b>
Prêt de la BCN de CHF 2'132'961	caution simple	CPCN	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	<b>1'813'017</b>
<b>Fondation Ressource, Foyer André</b>							<b>0</b>
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 500'000	caution simple	Fds de roulement	500'000	30.12.2020	31.12.2023	0.75%	<b>0</b>
<b>Foyer Handicap</b>							<b>1'829'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'500'000	caution simple	Fds de roulement	2'500'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	<b>762'334</b>
Prêt de la BCN de CHF 850'000	caution simple	CPCN	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>578'000</b>
Prêt de CPCN de CHF 190'535	caution simple	CPCN	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>161'945</b>
Prêt de CPCN de CHF 384'411	caution simple	CPCN	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>326'721</b>
<b>Haute-Ecole Arc</b>							<b>3'400'000</b>
Prêt de la BCN de 4'800'000 CHF	caution simple	CPCN	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	<b>3'400'000</b>
<b>Job Eco SA</b>							<b>44'732</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 639'816	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	<b>44'732</b>
<b>Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD</b>							<b>2'140'800</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2023	0.50%	<b>0</b>
Prêt de la BCN de CHF 2'920'000	caution simple	CPCN	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>2'140'800</b>
<b>Programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19</b>							<b>898'643</b>
Crédit en compte courant de la Banque Clerc de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	87'500	01.07.2020	19.10.2030	0.00%	<b>87'493</b>
Crédit en compte courant de la Berner Kantonalbank de CHF 100'000	caution solidaire	Fds de roulement	42'000	05.06.2020	19.10.2030	0.00%	<b>19'304</b>
Crédit en compte courant de UBS de CHF 200'000	caution solidaire	Fds de roulement	70'000	15.06.2020	19.10.2030	0.00%	<b>65'100</b>
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 150'000	caution solidaire	Fds de roulement	63'000	13.07.2020	19.10.2030	0.00%	<b>45'938</b>
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 180'000	caution solidaire	Fds de roulement	75'600	17.07.2020	19.10.2030	0.00%	<b>47'250</b>
Prêt de la BCN de CHF 50'000	caution solidaire	Fds de roulement	21'000	15.06.2020	19.10.2030	0.00%	<b>13'300</b>
Prêt de la BCN de CHF 150'000	caution solidaire	Fds de roulement	52'500	31.07.2020	19.10.2030	0.00%	<b>52'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	04.06.2020	19.10.2030	0.00%	<b>87'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	17.08.2020	19.10.2030	0.00%	<b>87'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 135'000	caution solidaire	Fds de roulement	56'700	10.07.2020	19.10.2030	0.00%	<b>42'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	27.07.2020	19.10.2030	0.00%	<b>84'525</b>
Prêt de la BCN de CHF 104'000	caution solidaire	Fds de roulement	43'680	24.09.2020	19.10.2030	0.00%	<b>32'900</b>
Prêt de la Confédération de CHF 1'800'000	caution solidaire	Fds de roulement	150'000	29.01.2021	31.01.2031	0.00%	<b>150'000</b>
Prêt de la Confédération de CHF 1'000'000	caution solidaire	Fds de roulement	83'333	18.12.2020	31.12.2030	0.00%	<b>83'333</b>
<b>Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNe</b>							<b>150'600'012</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 14'000'000	Caution simple	CPCN	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	<b>13'100'012</b>
Prêt de FMS Wertmanagement de CHF 250'000'000	Lettre de confort	Investissements	250'000'000	13.12.2006	--	--	<b>137'500'000</b>
<b>Sereî, service d'entraide et d'information</b>							<b>187'700</b>
Prêt de CPCN de CHF 167'100	caution simple	CPCN	183'810	16.12.2013	31.12.2039	0.50%	<b>120'200</b>
Prêt de CPCN de CHF 75'000	caution simple	CPCN	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>67'500</b>
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine</b>							<b>2'800'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 3'500'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	24.03.2035	1.00%	<b>825'000</b>
			1'000'000	05.02.2016	24.03.2035	1.00%	<b>825'000</b>
			1'000'000	05.07.2016	24.03.2035	1.00%	<b>825'000</b>
			500'000	07.11.2016	24.03.2035	1.00%	<b>325'000</b>
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge</b>							<b>450'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	<b>450'000</b>

<sup>1)</sup> Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions prévoyance.ne.

<sup>2)</sup> Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement

<sup>3)</sup> Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2021	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2021
<b>Total</b>				<b>881'177'093</b>
<b>Autres engagements hors bilan</b>				<b>881'177'093</b>
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN <sup>1)</sup>	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP <sup>2)</sup>	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN <sup>3)</sup>	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
CPCN, part État (y.c. 37% prestations dues aux enseignants <sup>4)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCPFFPub)	24.06.2008	417'945'579
CPCN, autres entités garanties par l'État <sup>5)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCPFFPub)	24.06.2008	459'046'154
Litiges en cours <sup>6)</sup>	Engag. Condit.	Divers	Divers	3'535'360
Modification du subventionnement des cours interentreprises <sup>7)</sup>	Engag. Condit.	ACE	17.02.2021	650'000

<sup>1)</sup> L'État garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'État un montant de 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20% les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40%. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>2)</sup> L'État peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'État intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>3)</sup> Les engagements du SCAN sont garantis par l'État. Conformément au mandat de prestations entre l'État et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>4)</sup> La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'État de Neuchâtel, CPCN, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'État et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités) au 31.12.2021, la caisse affiche un découvert technique attribuable à l'État de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de 417'945'579 francs au 01.01.2022. L'importante diminution par rapport à l'engagement conditionnel présentée dans le rapport de gestion financière 2019, découle de l'adoption par l'Autorité de surveillance LPP (As-So) d'un nouveau règlement de liquidation partielle, la référence à la détermination du découvert étant désormais le degré de couverture (81,6% au 31.12.2021). La réserve de fluctuation de valeurs est dès lors portée en déduction de la part non capitalisée des engagements. Cette révision et le résultat réjouissant depuis 3 ans de la caisse permettent de réduire les montants du découvert devant faire l'objet de la garantie de l'État de plus de moitié.

<sup>5)</sup> En application de l'article 9 de la Loi sur le Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFFPub), le Conseil d'État a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à la CPCN. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités), le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à 459'046'154 francs au 31.12.2021. L'importante diminution par rapport à l'engagement conditionnel présenté dans le rapport de gestion financière 2019 découle du même principe qu'évoqué au point 4) ci-dessus.

<sup>6)</sup> Trois litiges en lien avec des expropriations sont considérés comme des engagements conditionnels, mais un seul est chiffré à ce jour pour un montant de CHF 1'487'413. A cela s'ajoutent deux autres litiges en cours pour un montant de 2'031'404 francs à la santé publique et de 16'543 francs au service pénitentiaire qui sont également considérés comme engagement conditionnel.

<sup>7)</sup> Engagement conditionnel suite à la révision en 2021 de l'arrêté relatif au subventionnement des cours interentreprises dans le canton et hors canton (RSN 414.110.02).

## 6.5.6. Cautions et garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables

L'État de Neuchâtel dispose de diverses cautions et garanties en sa faveur, pour un montant de CHF 5'222'000 au 31.12.2021, afin de couvrir la remise en état de certains terrains découlant du permis d'exploitation accordé par le service de l'énergie et le service de l'aménagement du territoire.

Selon le complément à la recommandation 03 de la norme MCH2 la différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des prêts conditionnellement remboursables doit être présentée comme un avoir conditionnel. Cette valeur à fin 2021 se monte à CHF 49'551'399.39. Il est à relever que les versements effectués d'une convention fait l'objet d'un dépassement de CHF 151'000 (CHF 1'511'000 au lieu de CHF 1'360'000).

## 6.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2020	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Réévaluations / Reclassements <sup>2)</sup>	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2021
<b>108 Immobilisations corporelles du PF</b>	<b>137'626'351.97</b>	<b>4'441'837.21</b>	<b>-5'102'469.71</b>	-	-	<b>136'965'719.47</b>
Terrains promotions économiques	26'249'377.98	-	-474'858.45	-	-	25'774'519.53
Autres terrains	60'236'795.52	2'807'959.50	-2'025'733.75	-	-	61'019'021.27
Bâtiments	51'140'178.47	1'633'877.71	-2'601'877.51	-	-	50'172'178.67

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2020	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Réévaluations / Reclassements <sup>2)</sup>	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2021
<b>140 Immobilisations corporelles du PA</b>	<b>1'104'379'612.15</b>	<b>36'529'633.66</b>	<b>-20'826.80</b>	<b>-1'157'434.29</b>	<b>-32'476'314.73</b>	<b>1'107'254'669.99</b>
Terrains non bâtis	76'918'388.57	-393'418.69	-1.00	-	-	76'524'968.88
Terrains agricoles	4'497'841.07	-	-	-	-	4'497'841.07
Terrains viticoles	1'524'614.68	-	-	-	-	1'524'614.68
Ter nat protégé	132'944.08	98'931.65	-	-	-	231'875.73
Routes, chemins	82'401'163.66	-168'780.50	-	-	-2'325'096.00	79'907'287.16
Ponts	9'197'194.04	16'821.33	-	-	-227'195.00	8'986'820.37
Tunnels	54'798'067.80	-	-	-	-1'527'707.00	53'270'360.80
Surfaçage des routes	1'862'592.38	-	-	-	-301'395.00	1'561'197.38
Instal tchq sig	337'926.46	26'249.92	-	-	-39'367.00	324'809.38
Aménag. cours eau	4'634'584.57	-	-	-	-94'025.00	4'540'559.57
Instal ctr bruit	3'867'447.67	-	-	-	-161'478.00	3'705'969.67
Ouvrages protection	662'414.82	-	-	-	-125'871.00	536'543.82
Inst.alimentat. eau	967'554.90	-	-	-	-25'702.00	941'852.90
Bâtiment	685'530'244.88	5'736'377.14	16'525'147.77	-1'250'000.00	-17'688'795.00	688'852'974.79
Bât. enveloppe	1'669'691.72	20'290.95	526'008.45	-	-43'709.00	2'172'282.12
Bât. installations	1'901'578.04	-18'363.52	40'249'456.28	-	-66'835.00	42'065'835.80
Bât.aménag.intérieur	2'938'740.60	34'910.64	21'326'368.72	-	-78'429.00	24'221'590.96
Bât.aménag.extérieur	207'452.00	-	183'150.12	-	-7'409.00	383'193.12
Forêts yc terrains	5'648'417.00	-	-	-	-	5'648'417.00
Mob&biens meubles	2'992'462.69	180'300.00	-	-	-466'001.00	2'706'761.69
Machines,appareils	3'472'585.38	621'384.27	-	-	-1'180'470.00	2'913'499.65
Instrum.&outillages	188'861.88	772'568.37	0.00	-	-138'823.00	822'607.25
Equip&installations	12'444'527.81	1'309'751.07	781'231.40	-	-1'345'304.83	13'190'205.45
Véhicule usage crt	3'463'872.12	2'093'313.70	-	-	-1'059'917.72	4'497'268.10
Infrastructures info	5'609'835.49	740'216.13	212'429.54	-	-2'813'444.69	3'749'036.47
Véhicules spéciaux	6'813'477.56	424'559.70	-	-	-909'944.00	6'328'093.26
Systèmes communicati	5'049'939.41	531'604.75	-	-	-1'067'201.49	4'514'342.67
IP Crédit d'études	2'803'881.02	784'713.65	43'000.00	-1'157'434.29	-782'195.00	1'691'965.38
IEC Aménag.cours eau	244'014.05	275'356.40	-8'211.60	-	-	511'158.85
IEC Routes, chemins	19'134'542.67	6'251'000.79	-	-	-	25'385'543.46
IEC Tunnels	68'228.18	-	-	-	-	68'228.18
IEC Surfaçage routes	10'694'113.19	2'338'456.24	-	-	-	13'032'569.43
IEC Instal.tech.sig.	43'385.36	93'978.31	-	-	-	137'363.67
IEC Instal ctr bruit	-	101.41	-	-	-	101.41
IEC Ouvrages protect	96'725.60	767'397.88	-	-	-	864'123.48
IEC Bâtiment	25'232'590.92	3'217'982.01	-16'531'801.77	1'250'000.00	-	13'168'771.16
IEC Bât. enveloppe	1'413'406.76	799'125.17	-526'008.45	-	-	1'686'523.48
IEC Bât.installation	39'230'142.80	980'111.24	-40'210'254.04	-	-	0.00
IEC Bât.aménag.intér	21'296'240.19	983'795.64	-21'326'368.72	-	-	953'667.11
IEC Bât.aménag. ext.	-	272'680.20	-183'150.12	-	-	89'530.08
IEC Mob., biens meu.	80'800.45	1'245'457.76	-	-	-	1'326'258.21
IEC Infra. Info.	192'731.13	1'576'876.95	-226'601.34	-	-	1'543'006.74
IEC Crédit études	4'114'388.55	3'749'221.83	-34'788.40	-	-	7'828'821.98
<b>142 Immobilisations incorporelles</b>	<b>12'246'204.66</b>	<b>6'220'015.96</b>	<b>14'171.80</b>	<b>1'157'434.29</b>	<b>-5'397'713.67</b>	<b>14'240'113.04</b>
Logiciels	12'246'204.66	5'755'059.55	76'637.80	-7'765.50	-5'081'324.67	12'988'811.84
Crédit études - Inc.	-	2'659.16	-	1'157'434.29	-316'389.00	843'704.45
IEC Logiciels	-	462'297.25	-62'466.00	7'765.50	-	407'596.75
<b>146 Subventions d'investissements</b>	<b>151'955'692.54</b>	<b>3'274'639.31</b>	-	-	<b>-21'320'261.86</b>	<b>133'910'069.99</b>
Subv. Confédération	60'692'317.20	60'156.65	-	-	-8'915'339.00	51'837'134.85
Subv. cantons	99'148.40	-	-	-	-11'016.00	88'132.40
Subv. communes	44'703'676.14	1'359'769.54	-	-	-7'020'549.20	39'042'896.48
Subv. entr pub	12'747'552.70	-355'618.97	-	-	-1'559'473.00	10'832'460.73
Subv. entr privées	33'045'523.08	1'959'056.09	-	-	-3'687'632.66	31'316'946.51
Subv org.privées BnL	-	221'700.00	-	-	-	221'700.00
Subv. Ménages privés	667'475.02	29'576.00	-	-	-126'252.00	570'799.02

<sup>1)</sup> Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

<sup>2)</sup> Ne concerne que des reclassifications d'immobilisations entre les catégories corporelles et incorporelles

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) <sup>1)</sup>	Désignation de l'objet	Solde du prêt
<b>144 Prêts</b>		<b>124'618'600.90</b>
Prêts - aides exploitations paysannes	Aides exploitations paysannes	2'322'600.00
Prêts crédits d'investissements agricoles	Crédits d'investissements	70'853'323.65
Prêts d'investissements forestiers	Divers	336'000.00
Prêts d'études	Prêts d'études	785'290.00
Prêts du fonds d'aide au communes	Communes en situations difficiles	156'000.00
Prêts du fonds d'aide au logement	Prêts au logement	9'713'783.35
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	Prêts LIM	229'000.00
Prêts NPR	Divers	24'045'041.40
Prêts à des collectivités	Autres prêts	6'678'320.80
Prêts COVID	Prêts COVID	2'249'780.00
Prêts PI - Développement économique	Prêts PI - Développement économique	2'110'000.00
Prêts SCSP	Prêts SCSP	600'000.00
Prêts liés aux transports	Diverses conventions	4'477'428.00
Prêts du fonds de désendettement	Prêts pour désendettement	62'033.70

<sup>1)</sup> En dérogation à l'article 26 RFinEC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

## 6.5.8. Informations supplémentaires

### 6.5.8.1. Explication sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

#### Provisions en relation avec la pandémie COVID-19

Trois provisions ont été constituées en 2021 à hauteur de CHF 1'571'050. La première provision est liée à une décision du Conseil d'État, prise par un arrêté urgent en 2021, pour une aide à fonds perdu de CHF 1'000'000 destinée à encourager les entreprises (PME et starts-up) dans leurs activités de recherche et développement afin de donner une impulsion aux projets d'innovation et de transferts technologiques collaboratifs de Microcity. Cette décision a été considérée comme irrévocable et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'État a décidé de conserver la provision.

Deux autres provisions pour un total de CHF 571'050 relatives à des aides COVID-19 en faveur de partenaires ont été conservées. Les éléments à disposition à la clôture des comptes n'étant pas assez précis pour confirmer le montant exact des provisions nécessaires, et par mesure de prudence, le Conseil d'État a décidé de les conserver suite aux éléments complémentaires portés à sa connaissance.

#### Provision pour litiges en cours surévaluée

La réalisation de biens saisis à l'incriminé, lors de la fraude au service des contributions, se monte à CHF 217'620.10. Ce montant aurait pu être comptabilisé en recettes et aurait pu justifier de dissoudre ce même montant de la provision constituée à l'époque pour compenser le montant total de la fraude. Cependant le Conseil d'État a jugé prudent de conserver ce montant en provision, vu l'incertitude sur les comptes et le montant total du préjudice. C'est la raison pour laquelle la provision a été augmentée au lieu d'être partiellement dissoute.



## 6.5.8.2. État des emprunts bancaires au 31.12.2021

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dettes au 31.12.2020 *	Annuités 2021			Dettes au 31.12.2021 *
							Intérêts	Amort.	Total	
<b>Total</b>						<b>1'845'345'000</b>	<b>17'539'777</b>	<b>87'500'000</b>	<b>105'039'777</b>	<b>1'820'171'018</b>
Intérêts courus 2020							-6'009'240		-6'009'240	
Intérêts courus 2021							5'116'704		5'116'704	
<b>Emprunts obligataires</b>						<b>875'000'000</b>	<b>5'015'000</b>	<b>0</b>	<b>5'015'000</b>	<b>975'000'000</b>
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000		750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	125'000'000	375'000		375'000	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	125'000'000	125'000		125'000	125'000'000
100M - 0.35% - 14.07.2020/2050	Public	14.07.2020	14.07.2050	100'000'000	0.3500%	100'000'000	350'000		350'000	100'000'000
100M - 0.00% - 29.10.2021/2029	Public	29.10.2021	29.10.2029	100'000'000	0.0000%	0	0		0	100'000'000
<b>Emprunts à taux fixes</b>						<b>510'000'000</b>	<b>12'450'417</b>	<b>87'500'000</b>	<b>99'950'417</b>	<b>422'500'000</b>
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000		1'540'000	50'000'000
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000	50'000'000	51'525'000	0
10M - 2.25% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000		225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000		1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000	30'000'000	30'720'000	0
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000		435'000	75'000'000
152.5M - 3.00% - 23.11.2019/2026 **	RHNE	23.11.2019	21.12.2026	152'500'000	3.0000%	145'000'000	4'410'417	7'500'000	11'910'417	137'500'000
<b>Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux</b>						<b>100'000'000</b>	<b>1'923'188</b>	<b>0</b>	<b>1'923'188</b>	<b>100'000'000</b>
<b>Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023</b>	<b>Banque</b>	<b>28.04.2011</b>	<b>28.04.2023</b>	<b>50'000'000</b>	<b>2.2250%</b>	<b>0</b>	<b>1'112'500.00</b>		<b>1'112'500</b>	<b>0</b>
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.7698%	0	384'891		384'891	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.5821%	50'000'000	-291'064		-291'064	50'000'000
<b>Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025</b>	<b>Banque</b>	<b>31.05.2012</b>	<b>30.05.2025</b>	<b>50'000'000</b>	<b>1.2100%</b>	<b>0</b>	<b>608'361</b>		<b>608'361</b>	<b>0</b>
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7701%	0	385'056		385'056	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.5531%	50'000'000	-276'556		-276'556	50'000'000
<b>Emprunts à court terme</b>						<b>360'345'000</b>	<b>-956'292</b>	<b>0</b>	<b>-956'292</b>	<b>322'671'018</b>
0.345M - (0.00%) - 06.11.2020/07.05.2021	FFPP	06.11.2020	07.05.2021	345'000	0.000%	345'000	0		0	0
100M - (-0.35%) - 15.09.2020/08.01.2021	Organis. inter.	15.09.2020	08.01.2021	100'000'000	-0.350%	100'000'000	-111'806		-111'806	0
20M - (-0.55%) - 06.10.2020/05.01.2021	Banque	06.10.2020	05.01.2021	20'000'000	-0.550%	20'000'000	-27'806		-27'806	0
30M - (-0.47%) - 30.10.2020/29.01.2021	Banque	30.10.2020	29.01.2021	30'000'000	-0.470%	30'000'000	-35'642		-35'642	0
30M - (0.00%) - 03.11.2020/03.02.2021	Banque	03.11.2020	03.02.2021	30'000'000	0.000%	30'000'000	0		0	0
30M - (-0.46%) - 24.11.2020/26.02.2021	Banque	24.11.2020	26.02.2021	30'000'000	-0.460%	30'000'000	-36'033		-36'033	0
20M - (-0.30%) - 24.11.2020/24.02.2021	Organis. privé	24.11.2020	24.02.2021	20'000'000	-0.300%	20'000'000	-15'333		-15'333	0
100M - (-0.52%) - 18.12.2020/22.01.2021	Organis. inter.	18.12.2020	22.01.2021	100'000'000	-0.520%	100'000'000	-50'556		-50'556	0
30M - (-0.70%) - 15.12.2020/29.01.2021	Banque	15.12.2020	29.01.2021	30'000'000	-0.700%	30'000'000	-26'250		-26'250	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2021	Divers	01.01.2021	31.12.2021	divers	divers	0	-652'867		-652'867	0
2.7M - (0.00%) - 01.10.2021/30.06.2022	Association	01.10.2021	30.06.2022	2'700'000	0.000%	0	0		0.00	2'700'000
80M - (-0.54%) - 08.10.2021/28.01.2022	Organis. Intern.	08.10.2021	28.01.2022	80'000'000	-0.540%	0	0		0.00	80'000'000
25M - (-0.35%) - 08.10.2021/28.01.2022	Banque	08.10.2021	28.01.2022	25'000'000	-0.350%	0	0		0.00	25'000'000
30M - (-0.60%) - 19.11.2021/04.01.2022	Banque	19.11.2021	04.01.2022	30'000'000	-0.600%	0	0		0.00	30'000'000
20M - (-0.55%) - 19.11.2021/04.01.2022	Banque	19.11.2021	04.01.2022	20'000'000	-0.550%	0	0		0.00	20'000'000
30M - (-0.54%) - 03.12.2021/25.02.2022	Caisse pension	03.12.2021	25.02.2022	30'000'000	-0.540%	0	0		0.00	30'000'000
50M - (-0.50%) - 13.12.2021/04.01.2022	Caisse pension	13.12.2021	04.01.2022	50'000'000	-0.500%	0	0		0.00	50'000'000
20M - (-0.42%) - 17.12.2021/07.01.2022	Banque	17.12.2021	07.01.2022	20'000'000	-0.420%	0	0		0.00	20'000'000
10M - (-0.50%) - 17.12.2021/07.01.2022	Assurance	17.12.2021	07.01.2022	10'000'000	-0.500%	0	0		0.00	10'000'000
50M - (-0.40%) - 17.12.2021/07.01.2022	Banque	17.12.2021	07.01.2022	50'000'000	-0.400%	0	0		0.00	50'000'000
Ligne de crédit ouverte au 31.12.	Banque	31.12.2021	xx.xx.2022	4'971'018	-0.350%	0	0		0.00	4'971'018

\* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans la statistique financière.

\*\* Reprise d'un emprunt d'HNE (échéance en 2026, taux 3%) par le biais d'un contrat de prêt au RHNe (mise en application du décret du 19.12.2019 relatif à l'assainissement du bilan d'HNe).



### 6.5.8.3. Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2020	Comptes 2021	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	138.5%	142.8%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement <sup>1)</sup>	116.2%	69.3%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.5%	0.5%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	0.0%	-0.2%	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = acceptable > 1% = pas acceptable	Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	152.2%	149.1%	< 50% = très bon -50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	3.5%	4.9%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	3.2%	3.5%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette l par habitant en CHF	8'327	8'449	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	2.8%	2.0%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	2.4%	2.2%	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

<sup>1)</sup> Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFinEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

### 6.5.8.4. Informations particulières 2021

#### Incidences financières relatives à la pandémie COVID-19

L'exercice 2021 a été marqué par la poursuite de la crise liée à la COVID-19 et ses conséquences, sanitaires, économiques et sociales sans précédent tant à l'échelle mondiale, qu'à l'échelle nationale, cantonale et communale. Le contexte particulièrement instable et incertain ont eu des répercussions importantes sur l'économie et les finances de notre canton.

Des estimations ont été réalisées au bouclage des comptes afin de disposer d'une statistique des incidences financières directes de la pandémie sur le compte de résultats et le compte des investissements. Ces estimations ne sauraient constituer une évaluation complète et précise de l'impact de la crise sur les comptes 2021 de l'État, puisque certains éléments (directs

ou indirects) sont difficilement chiffrables (comme l'impact sur les recettes fiscales). Toutefois, elles servent d'information sur l'ampleur de la crise. À ce titre, les incidences financières directement imputables à la pandémie sur le compte de résultats 2021 ont été identifiées en termes nets pour un montant de CHF 47,3 millions (hors fiscalité, difficilement chiffrable). Il est à relever que ce montant tient compte également des dissolutions de provisions, à hauteur de CHF 17,9 millions, créées au cours de l'exercice 2020 et qui n'ont plus de raison de subsister car le risque n'existe plus ou celui-ci a diminué, ce qui occasionne un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute.

Les incidences financières de la pandémie sur le compte des investissements découlent sur des recettes nettes d'investissement de CHF 1,3 million, issus des premiers remboursements (partiels ou remboursements totaux selon les situations) de prêts accordés par le service de l'économie aux différents acteurs économiques.

## **Brèche de financement de l'Université**

Pour rappel, une brèche dans les subventions aux universités est apparue lors du changement de système de financement. La Confédération n'avait pas versé en 2013 la subvention 2012 mais celle relative à l'exercice 2013. La subvention 2012 n'avait donc pas été versée. Le canton de Neuchâtel, conjointement à quatre autres cantons, avait intenté une action en justice contre la Confédération visant à réclamer les subventions de base 2012. Le Tribunal administratif fédéral avait conclu, dans son arrêt du 10 novembre 2015, que le versement de 2013 concernait les subventions de base dues non pour l'année 2013 mais bien pour l'année 2012, validant par là-même le système de subventionnement préexistant (subvention N versée en N+1). La Confédération avait d'ailleurs comptabilisé une provision en relation avec cet engagement, mais qui a été dissoute en 2020 sur la base d'un deuxième arrêt du Tribunal Fédéral (2C\_643/2019) suivi également de la modification d'une ordonnance. La Confédération ne reconnaissant plus cet engagement envers les cantons universitaires, l'État a dû amortir en 2021 l'actif net de CHF 22,7 millions étant donné que les conditions de sa reconnaissance comme actif n'étaient plus réunies, les probabilités d'obtenir le versement étant trop incertaines.

## **Reclassement comptable du patrimoine financier au patrimoine administratif**

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'État a acquis par le biais du patrimoine financier des actions de Groupe E SA pour un total de CHF 6'523'875 et des actions de Viteos SA pour un total de CHF 6'766'650. La réévaluation de ces actions a engendré une plus-value globale de CHF 4'287'088.52 dans les comptes 2020 et de CHF 812'496.23 en 2021, portant ainsi la valeur des titres au bilan à CHF 18'390'109.75 au 31.12.2021. L'État de Neuchâtel, avant les acquisitions de 2020, était déjà propriétaire de titres du Groupe E SA valorisées à plus de CHF 30 millions au bilan et intégrant le patrimoine administratif. Dès lors et par souci de cohérence, les participations du Groupe E SA et de Viteos SA acquises en 2020 ont été transférées durant l'exercice 2021 du patrimoine financier au patrimoine administratif pour un montant de CHF 18'390'109.75. Les communes détentrices de participations similaires ont été invitées à en faire de même.

De plus, avant le passage au MCH2 en 2018, l'État de Neuchâtel a acquis 8 parts sociales dans des coopératives d'habitation acquises par le biais du patrimoine financier, pour un montant total de CHF 1'342'000. Après le passage au MCH2 en 2018, les nouvelles acquisitions de parts sociales dans des coopératives d'habitation sont effectuées par le patrimoine administratif et les dépenses y relatives comptabilisées dans le compte des investissements. L'ensemble des parts sociales des coopératives d'habitation, qu'elles aient été acquises avant ou après le passage au MCH2 en 2018, servent d'instrument à la mise en œuvre de la politique du logement pour notamment permettre aux maîtres d'ouvrages d'utilité publique de mettre sur le marché des logements à loyers à prix coutant. Dès lors et par souci de cohérence, les parts sociales inscrites au patrimoine financier ont été transférées durant l'exercice 2021 au patrimoine administratif pour un montant de CHF 1'342'000.

Conformément à l'art. 5, let. i) RLFineC, le transfert technique d'immobilisations du patrimoine financier au patrimoine administratif se matérialise comptablement par l'inscription d'une dépense (non budgétée) au compte des investissements 2021 respectivement de CHF 18'390'109.75 et de CHF 1'342'000, sans influence sur le cash-flow, la sortie de liquidités relatives l'acquisition de ces titres étant intervenue antérieurement à l'exercice 2021.

### **6.5.8.5. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

À la date d'approbation des états financiers, aucun événement significatif et postérieur à la clôture de l'exercice 2021 n'est constaté.

# 7. Rapport de l'organe de révision



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

## Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision et conformément à l'article 23 alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et à l'article 17 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RFinEC), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### Responsabilité du Conseil d'État

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine de gestion des comptes et trésorerie (actuellement comptabilité financière et analytique), gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'État. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'État est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux bases légales applicables et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve.

### **Motifs de l'opinion avec réserve**

À la suite d'erreurs du passé et d'opérations comptables de perception qui ne sont pas encore toutes correctement traitées par l'interface mise en place, certains comptes de bilan en lien avec la perception des impôts n'ont pas pu être justifiés par le Service des contributions (SCCO), en partie en raison des délais imposés pour le bouclage.

Compte tenu de cette situation, il est possible que les actifs et passifs ne soient pas exhaustifs et que l'impact enregistré sur le résultat soit incorrect, pour un montant toutefois non susceptible d'influencer significativement la perception globale de la situation financière de l'État.

### **Opinion d'audit avec réserve**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont, sous réserve des incidences des points décrits dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 726 CO et 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 17 RFinEC et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 23 mars 2022

Contrôle cantonal des finances  
Le chef de service



Philippe Godet  
Expert-réviseur agréé  
Responsable de la révision

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand  
Conseil à l'appui des comptes

Partie II : États financiers audités

**Partie III : Résultats synthétiques des  
entités parapubliques**

# 8. Résultats synthétiques des entités parapubliques

## 8.1. Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)

### Rapport d'activité succinct

Les comptes 2021 du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) présentent un déficit de CHF 8,3 millions. Il a été tenu compte d'un financement spécifique au Covid-19 de la part de l'État, qui s'est engagé à couvrir 90% des surcoûts liés à la pandémie, valorisés à hauteur de CHF 24,1 millions. Le 10% de ces coûts, soit CHF 2,4 millions, explique également en partie le déficit 2021. Ce dernier intègre également une perte reportée pour CHF 3 millions, correspondant à un montant non reconnu par l'État dans le cadre de l'appréciation des coûts COVID 2020. Pour rappel, le budget 2021 prévoyait un résultat équilibré, hors conséquences du COVID, alors que le risque financier lié au Covid était chiffré à plusieurs millions de francs. Dans les faits, l'hôpital a dû faire face à plusieurs vagues, avec le maintien d'unités dédiées aux patients Covid, qui ont eu un impact important sur l'activité normale des services.

Tous les sites du RHNe ont dû maintenir une organisation de crise pour pouvoir hospitaliser 735 patients Covid en 2021 (soins aigus), qui sont venus s'ajouter aux 845 cas hospitalisés en 2020. Cela tout en continuant à prendre en charge tous les autres patients nécessitant des soins.

L'activité globale a rebondi après une année 2020 marquée, notamment, par la suspension des opérations électives. Dans le domaine ambulatoire, le RHNe a enregistré 333'556 passages contre 273'849 en 2020. Le domaine stationnaire a lui aussi connu un rebond, avec 18'796 sorties, contre 17'135 en 2020.

Dans ce contexte de sortie de crise, le Collège des directions poursuit ses réflexions pour proposer de nouvelles mesures d'amélioration du résultat. Les principes d'économicité, d'efficacité, de sécurité et de qualité des prestations seront au cœur de la stratégie institutionnelle qui sera présentée à l'automne.

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

#### Février 2021

Le RHNe met à la disposition des citoyens du Val-de-Travers des consultations pour l'apnée du sommeil, l'éducation ventilatoire et le sevrage tabagique en partenariat avec la Ligue pulmonaire neuchâteloise. Cette nouvelle offre renforce l'attractivité du site de Couvet.

#### Mars 2021

Le RHNe obtient le certificat « Protection volontaire du climat et efficacité énergétique » de l'Agence de l'énergie pour l'économie est le fruit des importants travaux menés sur les infrastructures du site de La Chaux-de-Fonds.

#### Avril 2021

Le RHNe entreprend d'importants travaux de rénovation de l'infrastructure sur son site de La Chaux-de-Fonds. Ils concernent un bloc d'ascenseurs, la toiture du bâtiment principal et l'héliport. Montant de l'investissement : CHF 2,2 millions.

#### Mai 2021

La mise en œuvre de la LRHNe connaît une nouvelle étape le 3 mai avec l'élargissement des plages opératoires et l'instauration de piquets la nuit et le week-end sur le site de La Chaux-de-Fonds. La mesure doit permettre d'accompagner la forte hausse de l'activité chirurgicale enregistrée depuis 2018 sur le site.

#### Mai 2021

Le RHNe présente des comptes 2020 à l'équilibre comme le prévoyait le budget, grâce notamment à un financement extraordinaire de l'État de Neuchâtel. La suspension des interventions électives et la réaffectation de ressources pour faire face à la pandémie de Covid-19 ont eu un effet très important sur l'activité.

#### Août 2021

Le service des soins intensifs du RHNe organise une table ronde réunissant une vingtaine de patients Covid admis pendant la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> vague de la pandémie. Tous témoignent d'une expérience particulièrement traumatisante et soulignent leur grande reconnaissance envers les équipes médico-soignantes.

## Octobre 2021

À l'occasion d'Octobre rose, le RHNe, l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE et la Ligue neuchâteloise contre le cancer se mobilisent pour rappeler aux Neuchâteloises l'importance de se faire dépister régulièrement pour bénéficier d'une prise en charge efficace avec des prestations de qualité.

## Novembre 2021

L'entrée en fonction de trois urgentistes seniors permet d'étendre la présence d'un médecin cadre le week-end et en soirée la semaine sur le site de La Chaux-de-Fonds. L'engagement de ressources supplémentaires doit permettre d'assurer une couverture 24h/24h et 7 jours sur 7 à l'horizon 2023 ou 2024.

## Décembre 2021

L'unité de soins palliatifs de La Chrysalide située à La Chaux-de-Fonds maintient le label de qualité octroyé par l'Association suisse pour la qualité en soins palliatifs. Elle a obtenu 167 points sur 168 possibles.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>486'990'000</b>	<b>483'410'000</b>	<b>-3'580'000</b>	<b>-0.7%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>124'412'000</b>	<b>120'944'000</b>	<b>-3'468'000</b>	<b>-2.8%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	1'080'000	11'840'000	+10'760'000	+996.3%
101 Créances	75'759'000	65'541'000	-10'218'000	-13.5%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	32'426'000	30'215'000	-2'211'000	-6.8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	15'147'000	13'348'000	-1'799'000	-11.9%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>362'578'000</b>	<b>362'466'000</b>	<b>-112'000</b>	<b>-0.0%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	217'578'000	224'966'000	+7'388'000	+3.4%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	145'000'000	137'500'000	-7'500'000	-5.2%
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>486'990'000</b>	<b>483'410'000</b>	<b>-3'580'000</b>	<b>-0.7%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>282'719'000</b>	<b>287'277'000</b>	<b>+4'558'000</b>	<b>+1.6%</b>
200 Engagements courants	30'137'000	28'699'000	-1'438'000	-4.8%
201 Engagements financiers à court terme	99'200'000	80'600'000	-18'600'000	-18.8%
204 Passifs de régularisation	1'337'000	838'000	-499'000	-37.3%
205 Provisions à court terme	10'979'000	8'715'000	-2'264'000	-20.6%
206 Engagements financiers à long terme	137'500'000	165'000'000	+27'500'000	+20.0%
208 Provisions à long terme	3'566'000	3'425'000	-141'000	-4.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>29 Capital propre</b>	<b>204'271'000</b>	<b>196'133'000</b>	<b>-8'138'000</b>	<b>-4.0%</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	3'620'000	3'765'000	+145'000	+4.0%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	200'000'000	200'000'000	0	0.0%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	65'100	-7'632'000	-8'283'000	-1'272.4%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>393'508'000</b>	<b>412'229'000</b>	<b>18'721'000</b>	<b>+4.8%</b>
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	393'508'000	412'229'000	18'721'000	+4.8%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>393'172'000</b>	<b>419'033'000</b>	<b>25'861'000</b>	<b>+6.6%</b>
30 Charges de personnel	267'863'000	285'442'000	17'579'000	+6.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	106'963'000	114'063'000	7'100'000	+6.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'346'000	19'528'000	1'182'000	+6.4%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>336'000</b>	<b>-6'804'000</b>	<b>-7'140'000</b>	<b>-2'125.0%</b>
44 Revenus financiers	4'703'000	4'469'000	-234'000	-5.0%
34 Charges financières	4'673'000	4'484'000	-189'000	-4.0%
Résultat financier	30'000	-15'000	-45'000	-150.0%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>366'000</b>	<b>-6'819'000</b>	<b>-7'185'000</b>	<b>-1'963.1%</b>
48 Revenus extraordinaires	58'000	3'089'000	3'031'000	+5'225.9%
38 Charges extraordinaires	400'000	4'554'000	4'154'000	+1'038.5%
Résultat extraordinaire	-342'000	-1'465'000	-1'123'000	-328.4%
<b>Résultat total</b>	<b>24'000</b>	<b>-8'284'000</b>	<b>-8'308'000</b>	<b>-34'616.8%</b>



## 8.2. Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

### Rapport d'activité succinct

Le CNP a finalisé sa réorientation telle que stipulée dans les « Options stratégiques 2015-2022 », votées par le Grand Conseil en janvier 2016. À cela s'ajoute la mise en œuvre des orientations transversales fixées par le Conseil d'administration en matière de gouvernance, de partenariats et de finances.

En juin 2021, le CNP a terminé le transfert des activités d'hébergement de Perreux auprès des différents partenaires cantonaux. L'impact au niveau structurel et humain a été important avec une diminution des effectifs de plus de 100 EPT. Le personnel impacté a bénéficié d'un accompagnement à la transition professionnelle mis en place par le CNP en collaboration avec le service de l'emploi, grâce auquel plus de la moitié des collaboratrices et collaborateurs touchés par une suppression de poste ont pu être reclassés en interne ou auprès d'employeurs partenaires.

L'année 2021 a continué d'être rythmée par la pandémie COVID-19. Le personnel soignant a été mis à dure épreuve afin de faire face aux nombreuses demandes des patients et au manque de personnel en lien avec les nombreuses absences particulièrement en fin d'année 2021 avec l'apparition du variant Omicron. Ainsi en synthèse, il y a lieu de relever pour 2021 :

- Le déploiement d'un dispositif de gestion de crise (lié à la pandémie COVID-19), et la réalisation de toutes les actions nécessaires à la gestion de la pandémie au CNP ;
- Dans le cadre de la pandémie, le CNP a proposé à son personnel plusieurs campagnes de vaccination à l'interne ;
- La fermeture des EMS au 31 mars 2021 en partenariat avec des EMS du canton ;
- Le transfert de 17 lits du Foyer des Acacias par la Fondation Les Perce-Neige au 31 mai 2021 ;
- La finalisation d'une nouvelle prestation prévoyant un accompagnement socio-thérapeutique modulable à domicile avec un modèle de financement proposé à l'État ;
- Le transfert des activités occupationnelles pour adultes souffrant de troubles psychiatriques stabilisés (ateliers Astelle du CNP) à la Fondation Alfaset au 30.04.2021 ;
- Le dispositif d'accompagnement à la transition professionnelle déployé pour soutenir les collaborateurs dont le poste est affecté par la réorganisation ;
- L'extension du projet « cabinets de groupe » : renforcement de notre présence auprès du cabinet de groupe Médecins de famille la Grande Béroche à Bevaix ; et début de la prestation auprès du groupe médical à Couvet ;
- La poursuite de la participation aux travaux cantonaux s'agissant du DEP, du GT PIG, des négociations CCT Santé 21, des échanges avec les EMS qui accueillent des résidents présentant des troubles psychogériatriques, des échanges avec NOMAD, AROSS, ANEMPA, RHNE visant un renforcement de la collaboration mutuelle ;
- La centralisation des activités de formation et recherche en santé mentale sous l'appellation « Institut de formation et recherche en santé mentale (IFRSM) » sous la direction pédagogique conjointe de la direction médicale et des soins et le pilotage administratif de la direction générale ;
- La mise en place d'un important processus de réflexion stratégique institutionnelle par l'organisation de d'ateliers participatifs et pluridisciplinaires, visant la présentation au DFS du rapport attendu sur les Options Stratégiques 2023-2030.

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le résultat de l'exercice 2021 du CNP est déficitaire à hauteur de CHF 3'067'390. Ce résultat tient compte d'une subvention spéciale Covid-19 d'un montant de CHF 2,9 millions pour l'année 2021 ainsi que du versement par l'État d'un montant de CHF 2,2 millions pour financer les coûts de transition de l'année 2020 en lien avec le transfert des activités de Perreux. Ce montant a été comptabilisé en recettes hors exploitation. Les coûts de transition 2021, n'étant pas encore validés par l'État, viennent entièrement grever le résultat de l'année 2021.

#### Recettes

##### *Hôpital*

Le taux d'occupation moyen pour l'année 2021 est de 92%. L'unité hospitalière pour enfants et adolescents a été occupée en moyenne de 110%. Par contre, les unités du CNPad1 (psychiatrie générale et d'urgence crise) et CNPaa ont maintenu des taux d'occupations inférieurs à 100%. Ces taux d'occupation sont d'une part à imputer à la pandémie qui a rendu les patients moins enclins à être hospitalisés et d'autre part à une meilleure prise en charge des patients grâce à la mise à disposition et le développement de structures alternatives à l'hospitalisation comme les hôpitaux de jour et les équipes mobiles qui permettent d'optimiser les durées de séjour.

##### *Hébergement*

Les EMS ont été fermés complètement au 31 mars 2021. Pour le secteur d'hébergement de l'adulte, la fermeture a eu lieu progressivement jusqu'à fin juin 2021. Le CNP a cessé toutes activités au 30 juin 2021 sur le site de Perreux comme prévu dans ses options stratégiques 2015-2022.

## Ambulatoire

En 2021, la facturation ambulatoire a augmenté de CHF 3,2 millions en comparaison à 2020. Cette augmentation est due à une optimisation de la saisie des prestations par nos thérapeutes et au développement des prestations ambulatoires qui offrent une alternative à l'hospitalisation. En 2021, l'impact de la pandémie a eu un effet principalement en début d'année dans la prise en charge en hôpital de jour avec la suppression des séances de groupes.

## Subvention

Les subventions étatiques ont globalement diminué en 2021. Ces diminutions sont liées à :

- La diminution des journées AOS en lien avec la pandémie ;
- La réduction de l'activité d'hébergement avec la fermeture des lits AIP et EMS ;
- La diminution de l'enveloppe PIG.

Un financement spécial sera octroyé en 2021 ou 2022 au CNP pour pallier aux pertes de recettes et aux charges supplémentaires de 2021 en lien avec la Covid-19 et à la fermeture de Perreux.

## Charges salariales

La diminution importante des charges salariales par rapport à 2020 est en lien avec la réorganisation du CNP et le transfert des activités d'hébergement du site de Perreux à des institutions externes du CNP. Plus de 100 EPT ont été touchés. Parallèlement, le CNP a continué le développement de ses structures ambulatoires.

## Autres charges d'exploitation

La diminution des autres charges d'exploitation est liée à l'arrêt des activités du site de Perreux. On constate malgré tout une augmentation des coûts du matériel et des analyses médicales ainsi que les frais de transports patients.

## Intérêts

Grâce aux taux d'intérêts très bas sur les marchés financiers ainsi qu'à des emprunts à taux d'intérêts zéro auprès de l'État, les coûts ont baissé en 2021.

## Charges et produits extraordinaires

Les charges et produits hors-exploitation tiennent compte :

- Du solde des indemnités de départ liées à la restructuration du CNP et le transfert des activités du site de Perreux ;
- De la différence du montant reçu en lien avec la Covid-19 ;
- Des frais de transition 2020.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>68'671'883</b>	<b>66'372'607</b>	<b>-2'299'276</b>	<b>-3.3%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>68'671'883</b>	<b>66'372'607</b>	<b>-2'299'276</b>	<b>-3.3%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	750'887	629'039	-121'848	-16.2%
101 Créances	12'845'726	10'272'193	-2'573'533	-20.0%
102 Placements financiers à court terme	1'493'730	1'562'382	+68'652	+4.6%
104 Actifs de régularisation	5'940'309	8'444'532	+2'504'223	+42.2%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	589'865	478'245	-111'620	-18.9%
107 Placements financiers	88'375	88'375	0	0.0%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	46'962'991	44'897'841	-2'065'150	-4.4%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>--</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0	0	0	--
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>68'671'883</b>	<b>66'372'607</b>	<b>-2'299'276</b>	<b>-3.3%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>86'389'584</b>	<b>87'172'386</b>	<b>+782'802</b>	<b>+0.9%</b>
200 Engagements courants	1'793'797	2'126'208	+332'411	+18.5%
201 Engagements financiers à court terme	28'645'000	36'345'000	+7'700'000	+26.9%
204 Passifs de régularisation	2'483'339	2'512'394	+29'055	+1.2%
205 Provisions à court terme	4'357'448	2'823'784	-1'533'664	-35.2%
206 Engagements financiers à long terme	49'110'000	43'365'000	-5'745'000	-11.7%
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>29 Capital propre</b>	<b>-17'717'701</b>	<b>-20'799'779</b>	<b>-3'082'078</b>	<b>-17.4%</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	530'961	516'273	-14'688	-2.8%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	763'453	763'453	0	0.0%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-19'012'115	-22'079'505	-3'067'390	-16.1%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>89'562'302</b>	<b>78'942'274</b>	<b>-10'620'028</b>	<b>-11.9%</b>
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	89'562'302	78'942'274	-10'620'028	-11.9%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>90'250'601</b>	<b>83'834'251</b>	<b>-6'416'350</b>	<b>-7.1%</b>
30 Charges de personnel	72'712'840	68'800'251	-3'912'589	-5.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	14'419'133	11'965'223	-2'453'910	-17.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'118'628	3'068'777	-49'851	-1.6%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-688'299</b>	<b>-4'891'977</b>	<b>-4'203'678</b>	<b>-610.7%</b>
44 Revenus financiers	0	0	0	--
34 Charges financières	852'634	794'310	-58'324	-6.8%
Résultat financier	-852'634	-794'310	58'324	+6.8%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1'540'933</b>	<b>-5'686'287</b>	<b>-4'145'354</b>	<b>-269.0%</b>
48 Revenus extraordinaires	0	3'130'175	3'130'175	--
38 Charges extraordinaires	1'723'359	511'278	-1'212'081	-70.3%
Résultat extraordinaire	-1'723'359	2'618'897	4'342'256	+252.0%
<b>Résultat total</b>	<b>-3'264'292</b>	<b>-3'067'390</b>	<b>196'902</b>	<b>+6.0%</b>

## 8.3. Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)

### Rapport d'activité succinct

L'activité principale de NOMAD réside dans la délivrance de prestations de soins au sens de la LAMal et des prestations d'aide et soutien. S'agissant des prestations de soins, par rapport à 2020, pour des prestations de type a (Conseils, coordination, évaluation) et de type c (soins de base) une diminution est observée, respectivement de -0.9% et -5,9%. Par contre, on observe une augmentation des soins de type b (examens et traitements), de + 9.2%. S'agissant des prestations d'aide et soutien, une baisse de -8.5% est constatée.

Le facteur Covid-19 est à prendre en considération puisque, pour dégager les ressources nécessaires à la mise en place des centres de tri puis des centres de vaccination, un plan de continuité a été dressé dans tous les centres de NOMAD, de manière à réduire les prestations sans mettre en danger les clients. Ce sont surtout les soins de base et les prestations d'aide qui ont été touchées. Une certaine prudence des clients eux-mêmes a facilité la mise en place de ces restrictions. Ces éléments constituent un facteur. Pas le seul. Le positionnement de NOMAD dans le cadre du marché pourrait se confirmer sur une évolution des soins techniques.

Un autre pan de l'activité de NOMAD réside dans ses prestations de « soutien au maintien à domicile », à savoir, la liste des projets et programmes planifiés pour l'année en cours. Alors que les projets visent à mettre en place de nouvelles prestations ou intégrer des évolutions, les programmes sont des prestations pérennes qui ne sont pas facturées à l'heure mais selon d'autres modalités. À titre d'exemple, les prestations d'accompagnement dans les appartements avec encadrement font l'objet d'un programme ; le mandat exercé pour la CCNC et rémunéré par elle, consistant à évaluer les besoins en prestations d'aide de citoyens au bénéfice des prestations complémentaires de ladite caisse en est un autre.

La nécessité, en pleine crise, de mobiliser le maximum de ressources sur la gestion des centres de tri et de vaccination, de la centrale d'appel, des équipes mobiles ainsi qu'un absentéisme important pendant cette crise ont contraint NOMAD à repousser nombre de ses projets. Les comptes montrent une utilisation très inférieure au budget pour le poste des projets. Les programmes, quant à eux, se sont poursuivis, avec des limitations qui ont aussi conduit à une utilisation moindre des ressources prévues.

Enfin, NOMAD s'est fortement engagé dans la crise Covid-19, proposant ses services pour freiner les arrivées sur les sites hospitaliers. Neuchâtel est un des seuls cantons suisses où les soins à domicile ont assumé la grande partie des tests, voire la quasi-totalité dans les premiers mois de crise. L'activité s'est poursuivie avec la constitution d'équipes mobiles dans les EMS et institutions pour adultes, puis la réalisation des vaccins dans les centres de vaccination.

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

Ce bouclage provisoire 2021 est présenté sous réserve de l'examen des comptes 2021 par le Conseil d'administration. Le résultat provisoire 2021 présente un montant déficitaire de CHF 357'945.59, coûts COVID non inclus, sous réserve des discussions finales avec l'État sur le montant de la subvention.

S'agissant du Covid, l'engagement de NOMAD s'est réalisé par des contrats de prestations. NOMAD a mis à disposition des locaux et des ressources soignantes pour assurer la réalisation des prestations suivantes :

- Consultations infirmières dans les centres de tri ;
- Orientations par téléphone effectuées par des infirmières ;
- Mise à disposition des sites de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Marin, Perreux, Peseux, Val-de-Ruz et Val-de-Travers ;
- Mise à disposition du personnel pour les centres de vaccination ;
- Création d'équipes mobiles pour intervenir dans différentes institutions.

NOMAD poursuit ses objectifs économiques, respectivement les mesures de restriction de personnel administratif et de simplification de la coordination interne. En regard d'un budget annoncé comme déficitaire, une attention particulière a été portée sur le suivi adéquat des ressources par rapport à l'activité.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>10'627'549</b>	<b>10'060'730</b>	<b>-566'820</b>	<b>-5.3%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>5'887'149</b>	<b>5'401'580</b>	<b>-485'570</b>	<b>-8.2%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	544'537	575'110	+30'573	+5.6%
101 Créances	4'009'962	3'213'771	-796'192	-19.9%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	1'139'186	1'433'400	+294'214	+25.8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	101'959	87'794	-14'166	-13.9%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	91'505	91'505	0	0.0%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>4'740'400</b>	<b>4'659'150</b>	<b>-81'250</b>	<b>-1.7%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'740'400	4'659'150	-81'250	-1.7%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>10'627'549</b>	<b>10'060'730</b>	<b>-566'820</b>	<b>-5.3%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>7'468'278</b>	<b>7'291'682</b>	<b>-176'595</b>	<b>-2.4%</b>
200 Engagements courants	870'462	1'179'541	+309'079	+35.5%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	803'491	520'217	-283'274	-35.3%
205 Provisions à court terme	160'000	160'000	0	0.0%
206 Engagements financiers à long terme	5'633'200	5'430'800	-202'400	-3.6%
208 Provisions à long terme	1'125	1'125	0	0.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>29 Capital propre</b>	<b>3'159'271</b>	<b>2'769'047</b>	<b>-390'224</b>	<b>-12.4%</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	115'734	99'453	-16'281	-14.1%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	1'167'313	1'151'315	-15'998	-1.4%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	1'828'923	1'876'225	+47'302	+2.6%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	47'302	-357'946	-405'248	-856.7%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>50'946'401</b>	<b>53'447'841</b>	<b>2'501'440</b>	<b>0</b>
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	50'237'295	52'769'773	2'532'477	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	709'106	678'069	-31'037	0
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>50'797'742</b>	<b>53'703'455</b>	<b>2'905'712</b>	<b>0</b>
30 Charges de personnel	44'014'409	46'910'974	2'896'565	0
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	6'783'333	6'792'481	9'148	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	--
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>148'659</b>	<b>-255'613</b>	<b>-404'273</b>	<b>-3</b>
44 Revenus financiers	0	0	0	--
34 Charges financières	101'357	102'332	975	0
Résultat financier	-101'357	-102'332	-975	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>47'302</b>	<b>-357'946</b>	<b>-405'248</b>	<b>-9</b>
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
<b>Résultat total</b>	<b>47'302</b>	<b>-357'946</b>	<b>-405'248</b>	<b>-9</b>

## 8.4. Université de Neuchâtel (UniNE)

### Rapport d'activité succinct

#### Gouvernance

L'année 2021 restera comme celle où le Conseil suisse d'accréditation, au terme d'une procédure lancée en 2019, a livré son verdict sur le système d'assurance qualité de l'Université de Neuchâtel (UniNE). Résultat : une accréditation sans condition pour la période jusqu'en 2028. La crise sanitaire continue d'avoir un impact important sur le fonctionnement de l'Université, qui navigue entre périodes de travail à domicile obligatoire ou recommandé au sens du droit fédéral. L'enseignement se tient à distance au début de l'année, puis redevient possible en présentiel sur la fin du semestre de printemps, avec des limitations de capacité et un succès très relatif auprès des étudiantes et des étudiants qui préfèrent majoritairement finir le semestre à distance. A l'automne, le présentiel est de mise, avec l'instauration du certificat Covid quelques jours avant la rentrée. Les travaux de rédaction du Plan d'intentions 2023-2026 occupent une bonne partie de l'automne.

#### Développement durable / Égalité / Qualité

La rénovation des façades du bâtiment UniMail se termine juste avant l'été. Le nouveau revêtement intègre des cellules photovoltaïques qui produiront l'équivalent de courant pour 15 ménages. Suite à l'adhésion au programme de l'ONU « Climat Race to Zero », l'UniNE se lance dans la rédaction de trois plans stratégiques sur le climat, les bâtiments, ainsi que la mobilité et les transports. Le « Bureau égalité » change de nom et devient « Bureau égalité et diversité », afin de prendre en compte les nouveaux objectifs du plan d'action 2021-24 de swissuniversities. Son activité se structurera désormais autour de trois axes : Université inclusive, Carrière et développement, Cadre de travail flexible. Le Bureau qualité publie deux rapports d'enquêtes menées par l'OFS pour lesquels l'UniNE a financé l'acquisition de données supplémentaires intéressant sa communauté estudiantine : un rapport sur la transition des diplômées et diplômés vers le marché du travail ainsi qu'un rapport sur la situation sociale et économique des étudiantes et des étudiants. Une enquête est menée au printemps sur la qualité des services.

#### Enseignement

À la rentrée 2021-2022, le nombre d'étudiantes et d'étudiants passe de 4'403 à 4'508. La grande modification dans l'enseignement est la réforme du Bachelor en lettres et sciences humaines, qui permet de boucler un projet d'harmonisation des règlements facultaires. L'adoption d'une base 3 pour les crédits et d'une base 30 pour les piliers doit permettre de rendre l'offre plus cohérente, plus lisible et encore plus interdisciplinaire. Des adaptations sont apportées à plusieurs cursus en sciences, en droit et en sciences économiques dans le cadre du processus d'amélioration continue de la qualité. Au semestre d'automne, les plans d'études prévoient une double modalité *présentiel/à distance* pour les examens, afin de pouvoir facilement basculer de l'une à l'autre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

#### Recherche

La crise sanitaire continue d'influer sur les projets de recherche, du fait des efforts considérables qu'elle entraîne pour assurer les enseignements ainsi que de diverses restrictions d'accès à certains terrains qui perdurent. Au total, 70 projets de recherche sont lancés durant l'année, pour un montant total de CHF 16,3 millions (28 projets compétitifs FNS-Innosuisse-SEFRI-UE, 42 projets liés à des mandats divers). Les nouvelles publications en Open Access sur le portail Libra s'approchent de 1'000 sur l'année entière. Le passage à Swiss Library Service Platform (SLSP), réseau de l'ensemble des bibliothèques de recherche en Suisse, entraîne une forte croissance des publications auxquelles les scientifiques ont désormais un accès facilité.

#### Rayonnement / services à la Cité / formation continue

Grâce à des soutiens externes de swissuniversities d'une part, d'une fondation et de la Loterie romande d'autre part, deux nouvelles chaires sont mises au concours en travail social et en anthropologie de l'environnement / agriculture durable. Le projet UniHub franchit une étape importante avec le vote d'un crédit d'études de CHF 7,8 millions par le Grand Conseil en début d'année, puis la validation du cahier des charges en septembre. Le 6 novembre, le Dies academicus se déroule sur le thème « e-changer » avec une affluence de 270 personnes, un recul par rapport à la normale en conséquence des restrictions sanitaires. Deux projets d'enseignement innovants recueillent des soutiens citoyens : un festival d'arts vivants associant l'Institut de psychologie et éducation avec des institutions scientifiques et culturelles de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel est primé par le Réseau romand Science et Cité ; l'ex-projet FNS Agora « Les microbes vont à l'école » peut se poursuivre grâce à une campagne de financement participatif. Côté formation continue, un nouveau CAS en leadership hospitalier est lancé.

#### Ressources humaines

Au 31.12.2021, l'UniNE compte 1'103 collaboratrices et collaborateurs. Au total, cela représente 770 EPT : 118 EPT relèvent du corps professoral, 415 du corps intermédiaire, 213 du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB). Le nombre d'apprenties est d'apprentis est de 24.

## Statistiques au 31.12.2021

- 4'508 étudiant-e-s : 2'734 femmes (61%) et 1'774 hommes (39%) ;
- 970 titres universitaires délivrés (hors formation continue), soit 468 bachelors, 442 masters et 60 doctorats.

## Éléments marquants de l'année passée sous revue

### Remarques liminaires

La lecture des comptes 2021 de l'Université est rendue compliquée par la pandémie et les contraintes comptables. La première perturbe les activités de l'Université, réduisant certaines dépenses, alors que les secondes interdisent presque entièrement l'inscription de charges ou recettes dans les éléments extraordinaires, ce qui ne permet pas de mettre en évidence les charges induites.

Les difficultés d'approvisionnement et le rallongement des délais de livraison rencontrés en 2021 contraignent l'Université à reporter certaines dépenses informatiques et d'entretien des bâtiments, faute d'avoir pu être livrée. Cela engendre des montants non dépensés de CHF 1,3 million. En parallèle, les déplacements aériens restent extrêmement limités générant des retards dans les projets de recherche, mais aussi des économies.

Les charges et les recettes sont donc perturbées par la pandémie, avec un effet qui apparaît favorable, mais qui n'est que passager et pas structurel. Faire abstraction de ces perturbations n'est pas possible. Le résultat 2021 ne peut par conséquent pas être considéré comme un bon indicateur des résultats futurs.

### Subvention fédérale

La subvention versée par la Confédération conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est identique à celle de 2020. Son montant reste au niveau plancher défini dans le cadre du mécanisme du fonds de cohésion.

Calculée avant le fonds de cohésion, la subvention accordée à l'Université est en hausse de CHF 0,3 million par rapport à 2020. Ce bon résultat est dû à l'accroissement de l'enveloppe globale accordée par la Confédération et au changement de méthode de pondération des différents domaines d'études. Ce changement mis à part, l'UniNE subit en moyenne une nouvelle baisse de sa part de marché et sa progression est donc moindre que celle des autres hautes écoles universitaires.

Pour rappel, le fonds de cohésion a été mis en place en 2017, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale pour prévenir des baisses trop marquées de la subvention causées par le changement de règles. Il peut être actionné jusqu'à fin 2024 pour autant que la subvention calculée reste inférieure au montant plancher.

Dès 2025, une baisse de la subvention fédérale est donc programmée. Selon les estimations de l'Université, le manque à gagner devrait se situer entre CHF 1,5 million et CHF 3,5 millions par année.

### Subvention AIU

La subvention basée sur l'Accord intercantonal universitaire renoue avec la croissance en 2021. Une des raisons qui explique cette hausse et qui s'appuie sur les résultats de deux publications de l'Office fédéral de la statistique, est liée à la situation pandémique. En effet, les titulaires d'une maturité gymnasiale ont fortement accéléré leur transition vers une haute école universitaire en 2020, phénomène qui se poursuit en 2021.

Contrairement à la subvention fédérale qui est calculée sur la base de parts de marché, la subvention des autres cantons est calculée par étudiante et étudiant en fonction de son domaine d'étude. La croissance du corps étudiant dans les autres universités suisses n'a donc aucun impact sur les montants versés à Neuchâtel.

### Fonds de compensation et d'innovation

Les fonds de compensation et d'innovation ne sont pas utilisés en 2021. Grâce aux économies imposées par la pandémie, le financement des équipements scientifiques est assuré par le budget courant de l'Université.

Comme les années précédentes, le Rectorat décide d'utiliser une partie de l'excédent attribuable au fonds de compensation pour finir de compenser le compte des pertes reportées. Il subsiste même un solde qui alimente le fonds de compensation, ce qui constitue une première depuis l'entrée en vigueur de la LUNE et la création de ce fonds.

Au terme de l'exercice 2021, les fonds présentent les soldes suivants :

- Fonds de compensation : CHF 0,2 million ;
- Fonds d'innovation : CHF 4,8 millions.

### Préfinancement

En vue de la construction du nouveau bâtiment pour la Faculté des lettres et sciences humaines et des très importantes dépenses que cela engendrera pour l'Université, le Rectorat décide de constituer un compte de préfinancement. Cette démarche vise à lisser sur plusieurs exercices la création d'une réserve qui sera alimentée annuellement en fonction des possibilités de l'Université. En 2021, le compte de préfinancement est alimenté à hauteur de CHF 1,0 million.



## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>21'035'451</b>	<b>21'122'523</b>	<b>+87'072</b>	<b>+0.4%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>16'813'781</b>	<b>17'112'309</b>	<b>+298'528</b>	<b>+1.8%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	6'390'871	6'631'050	+240'179	+3.8%
101 Créances	359'974	36'292	-323'682	-89.9%
102 Placements financiers à court terme	128'600	189'336	+60'736	+47.2%
104 Actifs de régularisation	9'611'553	10'160'680	+549'127	+5.7%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	97'894	69'951	-27'943	-28.5%
107 Placements financiers	224'890	25'000	-199'890	-88.9%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>4'221'670</b>	<b>4'010'215</b>	<b>-211'456</b>	<b>-5.0%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'160'419	3'948'964	-211'456	-5.1%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	61'251	61'251	0	0.0%
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>21'035'451</b>	<b>21'122'523</b>	<b>+87'072</b>	<b>+0.4%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>14'154'299</b>	<b>12'996'502</b>	<b>-1'157'797</b>	<b>-8.2%</b>
200 Engagements courants	3'062'950	2'176'601	-886'348	-28.9%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	332'174	839'040	+506'866	+152.6%
205 Provisions à court terme	1'168'069	1'138'010	-30'059	-2.6%
206 Engagements financiers à long terme	9'532'909	8'785'340	-747'569	-7.8%
208 Provisions à long terme	58'198	57'511	-687	-1.2%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>29 Capital propre</b>	<b>6'881'152</b>	<b>8'126'021</b>	<b>+1'244'869</b>	<b>+18.1%</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	0	0	0	--
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	156'471	+156'471	--
293 Préfinancements	7'190'858	7'969'551	+778'693	+10.8%
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-309'706	0	+309'706	+100.0%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>101'551'346</b>	<b>102'677'354</b>	<b>1'126'008</b>	<b>+1.1%</b>
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	4'186'064	3'916'074	-269'990	-6.4%
43 Revenus divers	233'696	286'052	52'356	+22.4%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	97'131'586	98'475'228	1'343'642	+1.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>99'669'486</b>	<b>101'347'723</b>	<b>1'678'237</b>	<b>+1.7%</b>
30 Charges de personnel	75'434'775	75'900'108	465'333	+0.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	21'036'911	22'214'710	1'177'799	+5.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'688'274	1'529'694	-158'580	-9.4%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	1'509'526	1'703'210	193'684	+12.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1'881'860</b>	<b>1'329'631</b>	<b>-552'229</b>	<b>-29.3%</b>
44 Revenus financiers	100	599	499	+498.6%
34 Charges financières	76'864	85'361	8'497	+11.1%
Résultat financier	-76'764	-84'762	-7'998	-10.4%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1'805'096</b>	<b>1'244'869</b>	<b>-560'227</b>	<b>-31.0%</b>
48 Revenus extraordinaires	325'522	532'091	206'570	+63.5%
38 Charges extraordinaires	852'247	1'467'255	615'008	+72.2%
Résultat extraordinaire	-526'725	-935'163	-408'438	-77.5%
<b>Résultat total</b>	<b>1'278'370</b>	<b>309'706</b>	<b>-968'665</b>	<b>-75.8%</b>



## 8.5. Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

### Rapport d'activité succinct

Sur fond de crise sanitaire, le SCAN a principalement recherché, en 2021, à améliorer ses processus internes et à mieux informer ses client-e-s.

2021, soit une nouvelle année d'exploitation avec la crise sanitaire en arrière-plan. Dans ce contexte, notre résultat financier 2021 est excellent et n'a pas été impacté par la COVID-19. La situation s'est avérée difficile pour les collaborateurs-trices du SCAN qui évoluent avec des contraintes "d'équipements de protection" et "de bonnes pratiques sanitaires" supplémentaires, souvent désagréables, mais nécessaires. Il est clair que bien des secteurs connaissent les mêmes contraintes, mais il est ici essentiel de relever la résilience, la motivation et la flexibilité de notre personnel.

L'année a débuté par la migration de notre Intranet Sharepoint de la version 2007, à la version 2019. Si dans la vie privée, les enfants nous rappellent que le temps passe vite, dans la vie professionnelle, ce sont certainement les migrations informatiques ! Nous en avons profité pour améliorer cette infrastructure qui est, pour le SCAN, un outil central. Notre système de management intégré, notre gestion des risques, nos contrôles internes, notre gestion de projets ou des ressources humaines, nos documents de référence et notre communication interne reposent désormais intégralement sur notre Intranet. Il représente l'un des piliers essentiels de la gestion informatisée du SCAN.

2021 était également une année de recertification ISO. Pour nous, la norme ISO 9'001 est, bien entendu un gage de qualité des prestations, mais c'est surtout une preuve de notre volonté d'amélioration continue. Avec les défis importants qui attendent les Services publics dans les années à venir, un système de management orienté sur l'amélioration est, à nos yeux, indispensable. ISO 14'001, c'est la preuve de notre volonté que les activités du SCAN impactent au minimum l'environnement et consomment peu d'énergie. Et ISO 45'001, c'est, pour nous, l'assurance de tout mettre en œuvre pour que la santé de notre personnel soit préservée.

Cette dernière année, la communication a été plus intense qu'habituellement au SCAN, notamment quant à deux domaines importants pour nous : la prévention et l'incitation à réaliser ses prestations administratives en ligne. En effet, nous avons constaté qu'une partie importante des Neuchâtelois-e-s ignorent que le SCAN est le Service des automobiles en Suisse le plus avancé dans ce domaine. Les canaux de la radio locale et de l'affichage ont été utilisés pour la première fois afin d'informer la population du canton à ce sujet et l'inviter à nous rejoindre en ligne. Un exemple d'amélioration recherchée par le SCAN ? Sur 88'000 factures de taxe annuelle véhicules envoyées début 2022, uniquement 10'500 sont des eFactures. La eFacture est simple, sûre, pratique, rapide et surtout : elle préserve l'environnement. Il y a assurément plus de 12% des Neuchâtelois-e-s qui veulent réduire, sans aucun frais et en se simplifiant la vie, leur impact environnemental. Il faut donc les informer ! Dans ce même domaine, nous avons également mis en place une nouvelle plateforme pour notre communication digitale avec nos client-e-s. Elle nous permet de proposer des newsletters (inscriptions sous [scan.ch/newsletters](https://scan.ch/newsletters)) ou d'envoyer de précieuses informations pratiques en lien avec les prestations de nos client-e-s, directement sur leur courriel. Nous enverrons, par exemple, des rappels pour les rendez-vous d'expertise. Notre newsletter "Actualités du SCAN" permet à chaque personne inscrite de suivre l'évolution de toutes les règles en matière de circulation routière et de navigation, tout au long de sa vie de conducteur-trice.

Mais, notre plus grande fierté en 2021 en terme de communication, reste l'opération "SCAN ton slogan". La première édition de ce concours, proposée sous forme de campagne de prévention participative, dont le but était de contribuer à la sécurité routière et nautique ainsi que stimuler la créativité des Neuchâtelois-e-s, a été un franc succès ! Durant l'été 2021, les Neuchâtelois-e-s ont pu inventer et proposer, en ligne, leurs propres slogans de prévention. Les auteur-e-s gagnant-e-s ont été récompensé-e-s d'une somme de CHF 500 chacun-e et ont vu leurs phrases être affichées dans tout le canton. Les slogans proposés devaient être composés de 70 caractères au maximum et être impactants.

Cette année encore, le Conseil d'administration s'est pleinement investi dans son rôle d'accompagnement de la Direction en maintenant le cap sur les objectifs stratégiques et en apportant également un précieux soutien dans la gestion de la crise sanitaire actuelle. Nous remercions, pour leur engagement, les membres du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que toutes et tous les collaborateurs-trices du SCAN.

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

Les légères hausses du parc véhicules neuchâtelois observées en 2019 et 2020, se renforcent encore en 2021 (+1,1%, 137'137 véhicules). En Suisse, le parc a augmenté de 1,7%. Le nombre de véhicules dans le pays se monte à 6'819'578. Dans le canton de Neuchâtel, le parc de véhicules utilisant des énergies alternatives poursuit son augmentation, pour atteindre 5,67%.

L'année 2021 aura été marquée par l'introduction des modifications liées au projet Opéra 3 de la Confédération. Parmi elles, on retiendra notamment la possibilité d'obtenir le permis d'élève voiture à 17 ans. Possibilité assortie d'une obligation de conduite d'une année minimum avant de pouvoir se présenter à l'examen pratique. Autre modification : l'obtention du permis scooter ou moto 125 cm<sup>3</sup>, dès 16 ans. Troisième et dernière nouveauté : l'abandon de l'accès direct au permis moto d'une

puissance illimitée, dès 25 ans. Pour cette dernière catégorie, il est dorénavant à nouveau nécessaire de rouler deux ans avec une moto de maximum 35kW afin de pouvoir demander un permis d'élève catégorie A illimitée.

On observe une légère augmentation du nombre de mesures administratives par rapport à l'année précédente. La majorité des indicateurs de ce domaine va néanmoins dans un sens qualifié de positif. Le nombre d'avertissements et de retraits de permis restent, en 2021, plus bas qu'habituellement. Ce phénomène pourrait s'expliquer par une pratique fréquente du télétravail cette année écoulée.

Par rapport aux chiffres 2020, le nombre de contrôles techniques a augmenté. En effet, le volume des contrôles est à nouveau au-dessus des 40'000 par an, comme en 2019.

De son histoire, le SCAN n'a jamais connu un volume aussi important d'examens pratiques. Le nombre d'examens théoriques est lui aussi largement au-dessus de la moyenne de ces dernières années. Cette demande, particulièrement dense, tient dans les modifications légales d'Opéra 3, qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pendant l'année 2020, bien des Neuchâtelois-e-s ont profité de faire une demande pour un permis d'élève de la catégorie A, afin d'obtenir un accès direct à cette catégorie, sans passer par la case limitation de puissance. Ces candidat-e-s à l'examen se sont présenté-e-s pour la majorité en 2021. Une baisse du taux de réussite a été observée, car il est supposé qu'une partie des apprenant-e-s voulaient obtenir ce permis, cela sans avoir suffisamment pratiqué ou une réelle volonté de l'obtenir. L'accès dès 17 ans à la catégorie B depuis 2021 a certainement contribué à l'augmentation de la demande d'examens. Le facteur "rattrapage", lié à l'arrêt des examens en raison de la COVID-19, devrait également être pris en considération.

La navigation est un marché stable qui dépend essentiellement du nombre de places d'amarrage à disposition dans les ports. Au vu du taux de réussite aux examens - théorie et pratique confondues, on peut affirmer que le niveau de préparation des candidat-e-s aux permis de bateau est excellent. En raison des fortes crues du mois de juillet dernier, le gouvernement neuchâtelois a dû prononcer une interdiction de navigation, tant privée que touristique, ce qui a quelque peu décalé la saison de navigation 2021.

La collaboration entre le SCAN et les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de la gestion des cartes de parcage (zones bleues et zones piétonnes) se poursuit, à satisfaction de toutes et tous. Ce ne sont pas moins de 27'000 autorisations qui ont été établies durant l'année 2021. D'autres communes ont approché le SCAN afin de déployer le logiciel Avedris pour la gestion des autorisations de stationnement. La commande d'une autorisation de stationnement par le Guichet unique rencontre un vif succès. La prestation permet d'obtenir une autorisation de longue ou de courte durée (pour visiteur-euse) avec paiement en ligne et solution « print at home », cette dernière prestation a été utilisée à plus de 5'500 reprises.

En ligne, c'est tellement plus simple ! Le SCAN propose 33 autres prestations à ses utilisateurs-trices dans le Guichet unique. Soit 33 raisons de ne pas se déplacer. Les élèves conducteurs-trices peuvent désormais prendre rendez-vous en ligne pour un examen pratique également au moyen d'un accès "tout-public" (sans contrat). La fréquentation du Guichet Unique est constamment en hausse. Près de 12'200 prestations sont réalisées mensuellement par ce canal. Ces performances sont encourageantes mais peuvent encore être nettement améliorées.

Le SCAN a passé un audit complet de recertification en automne 2021, réalisé par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS). Il dispose ainsi, à nouveau, des certifications ISO 9'001 (Système de management de la qualité), 14'001 (Système de management environnemental) et 45'001 (Système de management de la santé et de la sécurité au travail) pour les trois années à venir. Aucune non-conformité grave n'a été constatée. Au cours de cet audit, les auditeurs-trices ont souligné, entre autres, les points suivants : La capacité du SCAN à faire évoluer ses prestations, la digitalisation, les excellents résultats en matière d'environnement, de qualité et de santé-sécurité au travail ainsi que le travail permanent et constructif avec le Conseil d'administration.

Une nouvelle enquête de satisfaction a été réalisée auprès des client-e-s du SCAN par l'institut de sondage M.I.S Trend, comme par le passé. Rappelons que cette enquête est effectuée de manière coordonnée avec les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg. Depuis 2019, elle est réalisée en ligne, sur internet, plutôt que par téléphone. Elle a été adressée à 2000 client-e-s tiré-e-s au sort parmi l'ensemble de la clientèle ayant eu un contact avec le SCAN (toutes prestations confondues) durant les trois mois précédant l'enquête. Le taux de participation est proche de 30%. Le SCAN peut se féliciter de l'excellent résultat global obtenu, à nouveau en progression, avec un taux de satisfaction sur l'ensemble de ses prestations de 4,4 sur 5 (2019 : 4,2, 2017 : 4,1). En termes d'image, le SCAN atteint la note record de 8,1 sur 10.

Dans le cadre des analyses de risques, le SCAN a principalement analysé le domaine de la sécurité informatique. À noter que la démarche a été initiée avant les cyberattaques qui ont touché les Communes vaudoises. Concernant cette thématique, le SCAN peut compter sur le précieux soutien du SIEN et de son responsable de la sécurité. Une action de formation des collaborateurs-trices sur les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique a été lancée car l'humain reste le risque le plus important.

Durant l'année 2021, l'équipe du secteur marketing et communication a orchestré une grande campagne utilisant différents canaux de communication, ceci avec un objectif commun : inviter les Neuchâtelois-e-s à utiliser davantage les prestations en ligne. Premier volet de cette campagne "multicanal", le partenariat avec la radio locale RTN. Tout au long de l'année, les auditeurs-trices ont pu entendre, lors des rendez-vous "inforoutes", des spots de promotion des différentes prestations en ligne. Second volet de la campagne ciblant toutes et tous les conducteurs-trices neuchâtelois-e-s, la publication d'annonces digitales et imprimées via la presse écrite, Arcinfo. Enfin, troisième et dernier canal de communication plébiscité par l'équipe du SCAN, l'affichage SGA. Durant plusieurs jours, des affiches au format mondial ont été apposées aux abords des routes et des places piétonnes du canton. Cette stratégie "multicanal", optée par le SCAN, permet ainsi de toucher un large éventail de la population, tout en communiquant de manière efficace.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>17'968'056</b>	<b>16'294'579</b>	<b>-1'673'477</b>	<b>-9.3%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>2'703'654</b>	<b>1'876'508</b>	<b>-827'146</b>	<b>-30.6%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	1'470'289	831'801	-638'489	-43.4%
101 Créances	835'083	716'734	-118'349	-14.2%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	387'699	327'974	-59'725	-15.4%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0	0	0	--
107 Placements financiers	10'582	0	-10'582	-100.0%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>15'264'402</b>	<b>14'418'071</b>	<b>-846'331</b>	<b>-5.5%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	14'518'396	14'118'742	-399'653	-2.8%
142 Immobilisations incorporelles	746'006	299'329	-446'677	-59.9%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>17'968'056</b>	<b>16'294'579</b>	<b>-1'673'477</b>	<b>-9.3%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>11'608'305</b>	<b>9'241'633</b>	<b>-2'366'671</b>	<b>-20.4%</b>
200 Engagements courants	1'597'259	1'251'876	-345'383	-21.6%
201 Engagements financiers à court terme	2'200'000	2'000'000	-200'000	-9.1%
204 Passifs de régularisation	434'921	443'838	+8'916	+2.1%
205 Provisions à court terme	204'600	154'000	-50'600	-24.7%
206 Engagements financiers à long terme	6'000'000	4'000'000	-2'000'000	-33.3%
208 Provisions à long terme	900'000	1'100'000	+200'000	+22.2%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	271'524	291'919	+20'395	+7.5%
<b>29 Capital propre</b>	<b>6'359'751</b>	<b>7'052'946</b>	<b>+693'195</b>	<b>+10.9%</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	30'000	32'728	0	0.0%
291 Fonds	0	0	0	--
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	5'835'000	5'835'000	0	0.0%
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	522'215	268'993	-253'221	-48.5%
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-27'463	916'225	+943'688	+3'436.2%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>11'525'731</b>	<b>12'703'344</b>	<b>1'177'613</b>	<b>+10.2%</b>
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	10'042'631	11'112'797	1'070'166	+10.7%
43 Revenus divers	40'088	38'237	-1'851	-4.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	44'789	131'745	86'956	+194.1%
46 Revenus de transfert	1'398'223	1'420'565	22'342	+1.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>11'473'434</b>	<b>11'568'975</b>	<b>95'541</b>	<b>+0.8%</b>
30 Charges de personnel	7'101'788	7'026'896	-74'892	-1.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'041'450	3'014'948	-26'502	-0.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'101'077	1'159'981	58'905	+5.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	99'814	154'868	55'054	+55.2%
36 Charges de transfert	129'306	212'281	82'975	+64.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>52'296</b>	<b>1'134'369</b>	<b>1'082'074</b>	<b>+2'069.1%</b>
44 Revenus financiers	73'629	32'682	-40'947	-55.6%
34 Charges financières	468'117	476'584	8'467	+1.8%
Résultat financier	-394'488	-443'902	-49'414	-12.5%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-342'192</b>	<b>690'467</b>	<b>1'032'659</b>	<b>+301.8%</b>
48 Revenus extraordinaires	312'392	253'221	-59'171	-18.9%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	312'392	253'221	-59'171	-18.9%
<b>Résultat total</b>	<b>-29'800</b>	<b>943'688</b>	<b>973'489</b>	<b>+3'266.7%</b>

## 8.6. Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)

### Rapport d'activité succinct

#### Baisse générale des revenus

Le compte de résultats montre une diminution générale des revenus d'exploitation de près de 3% tandis que les charges d'exploitation suivent cette tendance de façon plus nuancée.

Les revenus relatifs aux prestations rémunérées par l'OFROU (figurant sous le groupe 46), soit *l'entretien courant* mais aussi les travaux *d'entretien lourd réduit* et les *projets* affichent même une baisse de plus de 4% par rapport à l'exercice 2020. La variation négative de cette rubrique est largement induite par les corrections apportées aux recettes forfaitaires du contrat *d'entretien courant*, sous la forme de réductions pour non-réalisation de prestations. Cet état de fait n'est toutefois pas imputable à NEVIA. Son origine réside, pour l'essentiel, dans l'impossibilité de fermer la N20 durant les travaux d'assainissement de la ligne CFF Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds et dans l'exécution par des tiers de travaux de gros entretien sur le tronçon Yverdon - Grandson. De plus et de la sorte, NEVIA anticipe partiellement les efforts économiques exigés par l'OFROU dès 2022 afin que les marges bénéficiaires soient notablement réduites.

Une exception à cette tendance générale concerne les taxes, et en particulier le poste *remboursements* (figurant sous le groupe 42). Il s'agit en fait des prestations portant sur la remise en état des infrastructures à la suite des accidents. Facturées aux assurances, elles affichent à contrario une nette augmentation, laquelle s'élève à plus de 100%. NEVIA n'a toutefois aucune maîtrise sur ces revenus dont l'occurrence est fortuite et l'ampleur totalement imprévisible.

#### Hausse des charges de personnel

Les charges de personnel connaissent une hausse sensible : 5% par rapport à 2020. Celle-ci s'explique avant tout par la nécessité de renforcer plusieurs secteurs. Elle se traduit par l'engagement d'un mécanicien pour le garage dont le parc à entretenir a sensiblement crû avec la reprise de la N20, d'une adjointe au responsable de l'établissement, en charge également des ressources humaines, et par un collaborateur supplémentaire à la voirie. Par ailleurs et après une année durant laquelle les cours de perfectionnement se sont fréquemment trouvés annulés, la formation s'est vue accorder un accent particulier, principalement dans le secteur de la voirie avec le triplement des montants alloués.

#### Maîtrise des coûts de biens, services et autres charges d'exploitation

Les comptes affichent une maîtrise générale des coûts d'exploitation, qui suivent la tendance à la baisse des recettes. C'est principalement le cas des charges inhérentes aux prestations facturées en régie à l'OFROU (figurant sous le groupe 31). Cette situation est toutefois partiellement compensée par :

- La hausse des charges de matières et de marchandises en raison de la consommation de fondants chimiques utilisés pour la lutte contre le verglas. La quantité épanchée s'est normalement révélée largement supérieure à celle de l'exercice 2020, caractérisé par une période hivernale très clémente.
- Les coûts d'entretien des biens meubles qui connaissent eux aussi une augmentation très importante, due principalement aux charges sur les véhicules et engins. L'intensité du service hivernal a engendré une mise à contribution soutenue du matériel et, à ce titre, des avaries et des dégâts plus fréquents que lors d'un hiver clément, comme ce fut le cas l'année précédente. Par ailleurs, les modifications apportées à la programmation des images affichées sur les remorques de signalisation ont aussi contribué à cette substantielle variation.
- De nouvelles dépenses consenties en honoraires et mandats externes, notamment dans le cadre de l'élaboration du règlement d'application de la Loi sur l'entretien des routes nationales (ReLERN). À cet effet, NEVIA s'est attaché les services d'un juriste.

#### Investissements en hausse

Les *investissements* ont été beaucoup plus importants en 2021 qu'en 2020. Le parc de véhicules a été étoffé avec l'acquisition d'un camion 3 essieux totalement équipé pour le service hivernal, d'un tracteur à sellette et de plusieurs véhicules légers, dont deux voitures électriques, pour un montant total de CHF 530'000. Les machines et engins ont également fait l'objet d'investissements importants : à hauteur de CHF 420'000 avec notamment l'achat de dispositifs destinés au lavage des tunnels et de matériel de fauche mieux à même de préserver la biodiversité.

#### Bénéfice opérationnel

Au final, l'exercice comptable 2021 se solde par un excédent de revenus s'élevant à CHF 859'156.

Une comparaison avec l'exercice précédent n'est toutefois pertinente qu'au niveau du *résultat opérationnel*. En effet, un résultat extraordinaire 2020 de CHF 690'000 gonfle le *résultat total*. Le bénéfice 2021 reflète la tendance à la baisse pour les prochains exercices et la pression qu'exerce l'OFROU sur les prix auprès de ses mandataires.

## Éléments marquants de l'année passée sous revue

### Météo capricieuse

Outre des périodes hivernales nettement plus intenses que les années précédentes, l'exercice 2021 aura été marqué par un printemps pluvieux et à la mi-juillet par la persistance de grandes quantités de précipitations sur le Nord des Alpes, entraînant la montée des eaux des lacs de Biemme et de Neuchâtel à un niveau encore jamais atteint depuis la construction de la N05. Durant cet épisode, le personnel de NEVIA a été tenu en alerte afin d'intervenir au cas où les infrastructures viendraient à être inondées.

### N20 – Adaptation du programme d'entretien aux restrictions de fermeture

De manière à ne pas perturber le transport par bus des voyageurs entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds durant l'assainissement de la voie CFF, les fermetures de la N20 ont été quasiment inexistantes. Dans ces conditions, le programme d'entretien courant des infrastructures et celui de maintenance des équipements d'exploitation et de sécurité se sont vus réduits aux opérations strictement impératives.

### Volume de prestations dans le cadre des projets en baisse

Comme les grandes opérations de rénovation (projets UPlaNS Colombier – Cornaux et tunnel de Gléresse) sont quasiment terminées, le volume d'activité fourni dans le cadre des projets s'est montré relativement faible. Les prestations fournies dans le cadre d'inspections ont néanmoins partiellement compensé ce recul.

### Préservation de la biodiversité et intensification de la lutte contre les plantes indésirables

Sous la conduite de l'OFROU et de ses mandataires, les zones prioritaires ont fait l'objet d'un entretien circonstancié à l'aide du matériel spécialement acquis à cet effet.

Afin d'accentuer la lutte contre les plantes indésirables, NEVIA a fait appel à du personnel temporaire. Conduites par un chef d'équipe spécialiste des surfaces vertes, les 3 personnes engagées à cet effet ont fait preuve de persévérance pour accomplir cette tâche relativement ingrate. De plus, des entreprises de paysagisme ont été mandatées pour effectuer le désherbage manuel de quelques zones infestées.

### Projets touchant les sites de service

La direction de NEVIA a pris part à la conduite des études préliminaires visant à assainir énergétiquement et agrandir les sites de service existants, soit Boudry et Cressier, ainsi qu'à celles ayant débouché sur l'acceptation par le Grand Conseil d'un crédit d'étude pour la construction d'un centre mixte (routes nationales-routes cantonales) dans les Montagnes neuchâteloises.

### Conclusion

La discipline sanitaire respectée par l'ensemble du personnel a permis à l'établissement de pleinement remplir ses engagements. Bien que légèrement inférieur, le résultat de l'exercice s'avère conforme au budget. Il s'accompagnera du versement à l'État d'une redevance avoisinant les CHF 150'000.

## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2020 - C2019	
	2020	2021	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>16'140'098</b>	<b>16'997'319</b>	<b>+857'221</b>	<b>+5.3%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>12'406'107</b>	<b>12'953'380</b>	<b>+547'273</b>	<b>+4.4%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	7'041'557	7'469'039	+427'482	+6.1%
101 Créances	1'249'980	989'977	-260'003	-20.8%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	331'554	638'719	+307'166	+92.6%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	273'016	355'645	+82'629	+30.3%
107 Placements financiers	3'510'000	3'500'000	-10'000	-0.3%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>3'733'992</b>	<b>4'043'939</b>	<b>+309'948</b>	<b>+8.3%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'725'916	4'039'095	+313'180	+8.4%
142 Immobilisations incorporelles	8'076	4'844	-3'232	-40.0%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>16'140'098</b>	<b>16'997'319</b>	<b>+857'221</b>	<b>+5.3%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>5'229'370</b>	<b>6'073'295</b>	<b>+843'925</b>	<b>+16.1%</b>
200 Engagements courants	2'676'589	2'833'698	+157'109	+5.9%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	2'052'781	2'699'597	+646'815	+31.5%
205 Provisions à court terme	500'000	540'000	+40'000	+8.0%
206 Engagements financiers à long terme	0	0	0	--
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>29 Capital propre</b>	<b>10'910'728</b>	<b>10'924'024</b>	<b>+13'296</b>	<b>+0.1%</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	600'000	600'000	0	0.0%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	1'035'000	1'035'000	0	0.0%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	9'275'728	9'289'024	+13'296	+0.1%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2020 - C2019	
	2020	2021	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>18'923'766</b>	<b>18'392'874</b>	<b>-530'892</b>	<b>-2.8%</b>
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	279'912	584'681	304'769	108.9%
43 Revenus divers	60'426	22'850	-37'576	-62.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	18'583'428	17'785'342	-798'086	-4.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>17'392'887</b>	<b>17'536'002</b>	<b>143'115</b>	<b>0.8%</b>
30 Charges de personnel	6'065'823	6'369'624	303'801	5.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	10'698'395	10'516'252	-182'143	-1.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	628'669	650'126	21'458	3.4%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1'530'879</b>	<b>856'871</b>	<b>-674'008</b>	<b>-44.0%</b>
44 Revenus financiers	2'500	2'500	0	0.0%
34 Charges financières	354	215	-139	-39.2%
Résultat financier	2'146	2'285	139	6.5%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1'533'025</b>	<b>859'156</b>	<b>-673'869</b>	<b>-44.0%</b>
48 Revenus extraordinaires	690'000	0	-690'000	-100.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	690'000	0	-690'000	-100.0%
<b>Résultat total</b>	<b>2'223'025</b>	<b>859'156</b>	<b>-1'363'869</b>	<b>-61.4%</b>

## 8.7. Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

### Rapport d'activité succinct

#### Activités

Le CNIP est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans l'intégration professionnelle, de personnes qualifiées ou non, par la formation dans les domaines de l'industrie. Le CNIP :

- Propose des stages d'observation et accompagne les personnes dans la définition et la réalisation de leurs objectifs de vie professionnelle.
- Offre des formations pour les assuré-e-s AI et les assuré-e-s ORP dans les domaines techniques tels que l'usinage mécanique, la micromécanique, le décolletage, le contrôle qualité, la logistique, le polissage ou encore l'automatisation.

En 2021, pour répondre aux besoins du service de l'emploi (SEMP), le CNIP a mis en place, comme il l'avait déjà fait en 2020, des formations supplémentaires (en sus de leur réservation initiale) dans les domaines de la mécanique, du décolletage, de la logistique (employés de stocks et assistants achats) et du contrôle qualité.

Des audits ont été effectués par le SEMP de toutes les prestations fournies à ses assurés par le CNIP.

En 2021, le CNIP a renforcé de manière significative ses collaborations avec les associations faitières telles que l'association professionnelle pour les achats et le supply management (Procure), l'association suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL), l'association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT) et l'institut de formation et conseil en management de la performance (ARIAQ).

Des cours du soir ont été organisés pour la première fois dans les domaines de l'horlogerie et du contrôle qualité pour des clients institutionnels autres que l'AI et le SEMP.

Le Label Intégration CNIP-OAI 2021 a été décerné, avec le soutien de l'OAI-NE, à 26 entreprises (17 neuchâtelaises, 5 vaudoises et 4 fribourgeoises) qui ont accueilli, dans le courant de l'année, des assurés de l'assurance-invalidité ayant suivi une formation au CNIP. Cela a représenté 3'246 jours de stage pour 28 stagiaires. Une cérémonie de remise du Label a pu de nouveau être organisée en présentiel sous la présidence de Madame la conseillère d'État Florence Nater.

#### Comptes 2021

Au 31 décembre 2021, les comptes bouclent avec un déficit de CHF 249'756,17. Une baisse de la fréquentation a été observée dans les ateliers d'observation occupés par les assuré-e-s de l'AI à Yverdon ainsi que dans une moindre mesure à Couvet.

Le contrat avec les Fleurons n'a pas été renouvelé au début de l'année scolaire 2021-2022. Cet élément implique, pour 2021, une non couverture partielle des frais fixes et explique également le déficit enregistré.

#### Relations avec l'État

La subvention accordée par l'État de Neuchâtel s'est élevée à CHF 100'000.

#### Ressources humaines

L'organisation de cours supplémentaires (cf. ci-dessus) a nécessité l'engagement de plusieurs formateurs pour une durée déterminée. Par ailleurs, plusieurs départs ont été enregistrés dans le courant de l'année. Cela a notamment provoqué une réorganisation interne et tous les postes devenus vacants n'ont pas été repourvus. Au 31 décembre 2021, le nombre d'emplois plein temps se montait à 29,5 (dont 2 apprenties en administration).

### Éléments marquants de l'année passée sous revue

Au début de l'année scolaire 2021-22, l'Association Réseau des Fleurons a transféré le mandat de formation de ses apprentis polymécaniciens, micromécaniciens et mécaniciens de production du CNIP au centre d'apprentissage de l'arc jurassien (CAAJ). Depuis lors, afin de pouvoir continuer à former au Val-de-Travers, le CAAJ loue une surface équipée au CNIP. Le formateur de l'atelier du CNIP a été engagé par le CAAJ.

Il est à relever que 179 diplômes ont été distribués (par la poste puisqu'aucune cérémonie officielle n'a pu être organisée) dans le courant de l'année.



## Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>3'956'401</b>	<b>2'927'666</b>	<b>-1'028'735</b>	<b>-26.0%</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>2'787'709</b>	<b>1'987'450</b>	<b>-800'259</b>	<b>-28.7%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	298'006	153'609	-144'397	-48.5%
101 Créances	286'002	228'032	-57'970	-20.3%
102 Placements financiers à court terme	1'599'948	1'199'893	-400'055	-25.0%
104 Actifs de régularisation	596'998	253'239	-343'759	-57.6%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0	0	0	--
107 Placements financiers	6'755	4'977	-1'778	-26.3%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	147'700	+147'700	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>1'168'692</b>	<b>940'216</b>	<b>-228'476</b>	<b>-19.5%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'166'241	925'762	-240'479	-20.6%
142 Immobilisations incorporelles	2'451	14'454	+12'003	+489.7%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>3'956'401</b>	<b>2'927'666</b>	<b>-1'028'735</b>	<b>-26.0%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>2'440'376</b>	<b>1'661'398</b>	<b>-778'979</b>	<b>-31.9%</b>
200 Engagements courants	329'347	141'296	-188'051	-57.1%
201 Engagements financiers à court terme	432'250	432'250	0	0.0%
204 Passifs de régularisation	449'192	266'031	-183'161	-40.8%
205 Provisions à court terme	382'004	6'488	-375'516	-98.3%
206 Engagements financiers à long terme	847'583	815'333	-32'250	-3.8%
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
<b>29 Capital propre</b>	<b>1'516'024</b>	<b>1'266'268</b>	<b>-249'756</b>	<b>-16.5%</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	1'564'289	1'564'289	0	0.0%
291 Fonds	0	0	0	--
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-48'264	-298'020	-249'756	-517.5%

## Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2021 - C2020	
	2020	2021	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>5'912'945</b>	<b>5'672'709</b>	<b>-240'237</b>	<b>-4.1%</b>
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	318'962	204'501	-114'461	-35.9%
43 Revenus divers	81'619	44'273	-37'346	-45.8%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	5'512'364	5'423'934	-88'430	-1.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>5'885'502</b>	<b>5'959'056</b>	<b>73'554</b>	<b>+1.2%</b>
30 Charges de personnel	3'939'905	3'930'995	-8'910	-0.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'619'488	1'773'280	153'792	+9.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	326'109	254'781	-71'328	-21.9%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>27'444</b>	<b>-286'347</b>	<b>-313'791</b>	<b>-1'143.4%</b>
44 Revenus financiers	6'655	58'416	51'762	+777.8%
34 Charges financières	22'049	21'825	-224	-1.0%
Résultat financier	-15'395	36'591	51'986	+337.7%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>12'049</b>	<b>-249'756</b>	<b>-261'805</b>	<b>-2'172.8%</b>
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
<b>Résultat total</b>	<b>12'049</b>	<b>-249'756</b>	<b>-261'805</b>	<b>-2'172.8%</b>



## Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2020	Comptes 2021	Écart C2021 - C2020	
			CHF	%
5 Dépenses d'investissement	53'798	146'886	93'088	+173.0%
6 Recettes d'investissement	0	0	0	--
<b>Investissements nets</b>	<b>53'798</b>	<b>146'886</b>	<b>93'088</b>	<b>+173.0%</b>